



Aujourd'hui

Le matin, quelques éclaircies sera encore possibles. Le ciel sera très nuageux et des pluies éparses se produiront, surtout le long du Jura et sur le Plateau.

Demain

Nuageux, pluies intermittentes, limite des chutes de neige aux environs de 1700 mètres. Perspectives pour la fin de la semaine: neige à basse altitude.

Lac des Brenets 751,86 m				Lever	Coucher
Lac de Neuchâtel 429,10 m	7°	2°	2000 m	8 h 04	17 h 26
Fête à souhaiter: Angèle					

LES PETITS SOUCIS DU GOUVERNEMENT
Un programme de législature optimiste pour 1988-91 ▶ 4

MUBA 88: LE MARCHÉ POUR LE MONDE
Présentation de la plus grande foire suisse à Bâle ▶ 6

IL «SQUATTE» LA BARAQUE
Une épine dans le pied de l'Etat neuchâtelois ▶ 15

NEUCHÂTEL À BERNE: «DU COURAGE!»
Le crédit pour la BN accepté sous réserve ▶ 15

L'Impartial

LA VOIX D'UNE RÉGION

OPINION

Jolis papillons...

Alors, comme ça, le Conseil fédéral veut faire dans la qualité comme ma grand-mère faisait dans la dentelle. Faute d'imaginer un projet de société galvanisant les énergies, motivant les jeunes, un projet novateur, le Conseil fédéral place la législature sous le signe de la «croissance qualitative».

Cette déclaration d'intention du gouvernement, qui ne lie d'aucune manière et dont le Parlement ne laissera que des miettes, n'est en fait qu'un exercice de style et dans le genre plutôt frileux.

S'agissant du plan financier, la croissance ne sera pas qualitative, mais quantitative, avec une augmentation moyenne de 5% l'an des dépenses.

On arrivera ainsi en 1991 avec un budget de près de 30 milliards de francs dont un milliard de déficit.

Cette planification financière est fondée sur l'hypothèse d'une croissance économique de 1,5% par année.

Assurer une croissance qualitative pour neutraliser les nuisances à l'environnement relève d'une louable intention, mais en toutes choses la qualité coûte cher. Il faut donc rapidement déterminer qui décide quoi et à quel prix!

Une croissance qualitative entraîne presque toujours une forte augmentation des coûts de production, dans l'industrie comme dans le secteur des services.

Va donc pour l'option qualitative, mais comment l'assurer en situation de concurrence...

Avec la chute du dollar l'ouvrier américain est devenu compétitif et, pour se maintenir sur ce puissant marché, mieux vaudra aller produire directement aux USA plutôt que de s'épuiser à y exporter.

L'autre mâchoire de l'étau économique c'est l'Asie lancée dans une course à la croissance à tout prix et prioritairement quantitative. Sans trop se préoccuper des nuisances pour le moment.

Alors à ces rêveries de fonctionnaires solitaires sacrifiant aux écolos et chloroformant les verts, il faudra opposer un réalisme cru et conquérant, c'est-à-dire beaucoup de sacrifices en faveur d'une Suisse ouverte; faute de quoi, à force de nous refermer dans notre cocon, nous allons devenir raffinés et délicats comme des papillons... et vulnérables comme eux.

Gil BAILLOD

Sus au SIDA! France: profs en colère

Le SIDA étend le nombre de ses victimes sur toute la terre comme une guerre et, d'ici à 1991, un million d'êtres humains l'auront contracté, a déclaré le directeur du programme spécial sur le SIDA de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), mardi à la première conférence internationale sur la maladie.

Plus de 120 pays participent à cette réunion, notamment la Suisse qui est représentée à Londres par M. Flavio Cotti, chef du Département fédéral de l'intérieur.

«Cette maladie est en quelque sorte analogue à une guerre puisque les jeunes surtout, sont tués, a dit le Dr Jonathan Mann à l'ouverture de la conférence de trois jours. Nous estimons qu'approximativement 150.000 nouveaux cas de SIDA seront enregistrés cette année (...) et qu'un total cumulé d'un million de cas de SIDA se déclareront d'ici à 1991.»

UNE IMMENSE TRAGÉDIE

La conférence de Londres, organisée conjointement par l'OMS et le gouvernement britannique, réunit les ministres de la Santé et des spécialistes du SIDA de plus de 120 pays.

La princesse Anne, dans le discours d'ouverture, a déclaré que le SIDA était une immense tragédie que l'homme s'est infligé à lui-même: «On peut dire que l'épidémie de SIDA est l'exemple classique d'un but marqué contre elle-même par la race humaine.» Estimant que trop de temps a déjà été perdu dans la lutte contre la maladie, la princesse a estimé que la vie de millions de gens pourrait

dépendre d'une vigoureuse action internationale prise pour prévenir sa propagation.

Le Dr Mann a déclaré que le nombre des cas de SIDA avait sextuplé au cours des trois années passées et s'établissait actuellement à plus de 75.000. Mais il s'agit des cas déclarés et le nombre réel des malades du SIDA pourrait être deux fois plus important.

RELATIVITÉ

L'OMS estime que cinq à dix millions de personnes sont porteuses du virus, transmis essentiellement par des relations sexuelles, par des aiguilles ou seringues infectées, des transfusions sanguines, ou encore transmis par des femmes enceintes au fœtus.

Pour relativiser, l'OMS rappelle que, chaque année, un demi-million d'enfants meurent de dysenterie et jusqu'à cinq millions d'autres de moins de cinq ans meurent d'affections respiratoires aiguës.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Pour sa part, le conseiller fédéral Flavio Cotti a proposé aux délégués une série de mesures pour améliorer la lutte contre le SIDA, soulignant dans ce contexte l'importance de la coopération internationale. (ats)



Les enseignants français ont entamé, hier, un mouvement de grève pour protester contre la politique en matière d'éducation.

Des manifestations se sont déroulées à Paris et en province, rassemblant des milliers de personnes.

Les revendications portent sur les perspectives de carrière, la surcharge des postes, la vétusté des locaux et le pouvoir d'achat. Les grévistes entendent donner suite à leur mouvement afin que l'éducation soit un des thèmes principaux de la campagne des présidentielles.

La grève a été suivie par deux-tiers des enseignants selon les syndicats, 40% selon le ministère de l'Education nationale. (Imp)

Juste salaire
Victoire méritée du HCC

Jan Soukup et le HCC: pas encore le bonheur. (Henry)

SPORTS 9 - 12 - 14

«Débrejnevisation»
URSS: affaire de corruption

Le beau-fils de Leonid Brejnev, Youri Tchourbanov, 51 ans, sera traduit en justice pour corruption alors qu'il était vice-ministre de l'Intérieur, a annoncé hier l'agence Tass.

L'agence a annoncé que l'enquête était terminée et que «le cas sera remis à un tribunal». Tchourbanov est accusé de trafic d'influence et d'avoir reçu des pots-de-vin équivalents à 270 ans de salaire moyen pour un ouvrier.

UNE PRÉCISION OUBLIÉE

Mais Tass n'a pas précisé que Tchourbanov était le beau-fils de Leonid Brejnev. Epoux de la fille de l'ancien dirigeant du Kremlin, Galina Brejnev, il avait été nommé en 1980 au poste de vice-ministre de l'Intérieur.

Il a été limogé trois ans plus tard. A l'époque, on avait annoncé qu'il serait appelé à d'autres fonctions, qui n'avaient pas été spécifiées. Il a été arrêté il y a un an.

Dans le cadre de la «débrejnevisation» engagée en URSS depuis l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev, les autorités ont décidé au début du mois de débaptiser une ville, un certain nombre de places et un quartier de Moscou qui portaient le nom de Brejnev. (ap)

Faites confiance à
V.A.C.
RENÉ JUNOD SA
115, Av. Léopold-Robert
2300 La Chaux-de-Fonds
☎ 039 21 11 21

le magasin où vous êtes sûrs d'être bien servis

L'ÉVÉNEMENT

Tout droit

Enlevé. Menotté. Fusillé.

Le procureur général de Colombie n'existe plus qu'à l'imparfait. Il avait voulu entraver les actions de la mafia de la drogue. Elle lui a montré les limites du pouvoir de Bogota. Le président Barco, ses amis et l'armée en tireront la leçon. A moins qu'ils ne souhaitent voir un feu s'inscrire devant leur nom.

Est-ce à dire que, comme la Sicile, la Colombie n'est plus une région où l'on peut parler d'état de droit ?

Après la libération du baron de la coke, Jorge Luis Ochoa, par un juge de Bogota, à fin décembre, d'aucuns l'avaient déjà affirmé. L'assassinat du procureur les renforcera dans leur foi.

Auront-ils raison ?

Certes, les barons de la drogue font la loi en Colombie. Mais ils agissent légalement, si l'on peut risquer ce pléonasme.

La libération d'Ochoa choque l'esprit de justice. Mais il n'était inculpé que de contrebande dans son pays et il avait déjà séjourné 14 mois en prison en Espagne et en Colombie. Au sens strictement juridique, rien ne s'opposait à sa remise en liberté.

Les juges américains l'ont assurément accusé de trafic de drogue et de conspiration de meurtre. Mais que valent les décisions des tribunaux américains ? N'ont-ils pas enlissé, eux aussi, des assassinats politiques ?

Au demeurant, le traité d'extradition entre les Etats-Unis et la Colombie a été déclaré inconstitutionnel en

1986 par la Cour suprême de Colombie.

Nous ne défendons pas Ochoa. Ce que nous désirons illustrer c'est que toute mafia s'escrime à agir dans un état de droit. Elle en est renforcée. Si elle le peut, elle le fait modifier afin de se mouvoir plus aisément dans son cadre.

L'assassinat du procureur colombien a, sans doute, été dicté par Ochoa. Mais un tueur s'en est chargé moyennant finance.

Allez trouver la preuve du crime ! Les Etats-Unis, eux-mêmes, sont-ils jamais parvenus à inculper Al Capone pour un tel méfait ?

Une des forces de la mafia, c'est d'avoir compris que le droit est amoral, qu'il incarne simplement les règles d'une société au pouvoir à un moment donné.

Le droit américain a conféré à l'argent une puissance extrême. Mais dans le même temps qu'il laissait faire des chefs de gang comme les Rockefeller ou les Kennedy, il protégeait des valeurs morales telles que la liberté de presse et de croyance, la vertu sexuelle, la sobriété.

Les barons de la coke, ne sont-ils pas en quelque sorte, les héritiers des fondateurs de dynasties américaines ? Comme eux, leur credo moral n'est-il pas : « Tout s'achète. »

Quant à nous, à l'exemple du procureur mort, nous les jugeons condamnables. C'est une question de justice, d'éthique.

Le droit, c'est une autre affaire. Comme dans bien des cas. Moins graves, mais très proches.

Willy BRANDT

«Guerre totale» en Colombie

Après l'assassinat d'un magistrat

La Colombie était frappée de stupeur, hier après l'assassinat du procureur général de la nation, M. Carlos Mauro Hoyos, par la mafia de la drogue.

Tous les secteurs politiques du pays ont dénoncé ce crime. Au cours d'une brève intervention télévisée, le président Virgilio Barco a fait l'éloge de M. Hoyos, soulignant : « Le terrorisme et le crime ne nous intimideront pas ».

Le cadavre de M. Hoyos a été retrouvé la veille au soir à 22 km de Medellín (nord-ouest de la Colombie). M. Hoyos, 42 ans, avait été enlevé par des inconnus près de l'aéroport de Medellín. Les ravisseurs avaient intercepté la voiture de M. Hoyos alors qu'il s'appretait à prendre l'avion pour regagner Bogota après être allé rendre visite à sa mère pendant le week-end.

Le corps de M. Hoyos se trouvait dans le même village où, à peu

près au même moment le candidat à la mairie de Bogota Andres Pastrana a recouvré la liberté grâce à l'intervention de la police qui, à la recherche du procureur, avait cerné la ferme où était détenu M. Pastrana. Ce dernier, enlevé le 18 janvier à Bogota, a déclaré aux journalistes que ses ravisseurs qui n'ont pas été arrêtés, lui avaient parlé de leur projet d'enlever M. Hoyos.

«GUERRE TOTALE»

Dans un communiqué diffusé dimanche passé pour fixer les conditions de la libération de M. Pastrana les « Extraditables » (personnes susceptibles d'être extradées) avaient déclaré la « guerre totale » contre les Colombiens favorables à

l'extradition de leurs concitoyens vers les Etats-Unis.

Des mandats d'arrêt ont été émis le 6 janvier par les autorités colombiennes contre cinq dirigeants présumés du « Cartel de Medellín », une organisation qui contrôlerait quelque 80% de la cocaïne exportée vers les Etats-Unis et réaliserait un chiffre d'affaires annuel d'environ 25 milliards de dollars. Parmi eux figure Jorge Luis Ochoa, dont la récente libération sur ordre d'un juge, avait suscité de violentes protestations à Washington et une vague d'indignation en Colombie.

PLUS DE 50 MEURTRES

« Peu m'importe le risque », avait affirmé M. Hoyos au cours d'une interview à la chaîne de télévision Todelar. Il s'était déclaré préoccupé par la corruption régnant dans certains secteurs de la justice,

aggravée par la libération d'Ochoa. Selon les observateurs, l'assassinat de M. Hoyos pourrait démoraliser davantage certains milieux judiciaires colombiens : depuis 1984, plus de 50 juges qui s'occupaient de délits en rapport avec la drogue ont été abattus par des inconnus.

M. Hoyos, dont les obsèques ont eu lieu hier à Medellín, est le plus haut responsable judiciaire à tomber sous les balles des trafiquants de drogue depuis l'assassinat du ministre de la Justice Rodrigo Lara Bonilla dans une rue de Bogota en 1984. Le successeur de M. Lara, Enrique Parejo, avait demandé, après avoir démissionné du Gouvernement, à être envoyé comme ambassadeur à Budapest. Le 13 janvier 1987, des hommes armés parlant espagnol l'ont grièvement blessé dans la capitale hongroise. (ats)

Paix en Amérique centrale

D. Ortega vient chercher le soutien de Madrid

Le président du Nicaragua, le commandant Daniel Ortega, a commencé hier à Madrid une « visite de travail » de 48 heures, au cours de laquelle il devrait rechercher une « caution » à la position de son gouvernement dans les conflits d'Amérique centrale.

La visite de M. Ortega, effectuée à la demande du gouvernement sandiniste, a également pour objet de demander à l'Espagne son intégration dans le mécanisme de vérification des accords de paix d'Esquipulas II. Ces accords avaient été signés en août dernier à Guatemala par les présidents des pays centraméricains.

La tournée du président du Nicaragua, qui doit se rendre demain en Italie, a lieu avant le début du dialogue prévu entre le gouvernement sandiniste et la « contra » et une semaine avant la décision du Congrès américain sur

l'aide à l'opposition armée du Nicaragua.

INTERCESSION

Elle se produit également quelques heures après que le président des Etats-Unis Ronald Reagan eut demandé, dans son discours sur l'état de l'Union, davantage d'aide pour la « contra ». Le président Ortega pourrait demander à la CEE, par le biais de Madrid, une « intercession » auprès de Washington.

Madrid n'a pas l'intention de jouer un rôle de médiateur « dans le conflit interne du Nicaragua », indiquait-on de source diplomatique espagnole. En revanche, M. Gonzalez a l'intention de transmettre à ses homologues de la Communauté européenne le résultat de ses conversations avec le chef de l'Etat centraméricain.



MM. Ortega et Gonzalez: Madrid au secours de Managua ? (Belino ap)

Italie: l'honnêteté ne paye pas

Une Sicilienne a découvert 200 millions de lires (2,3 millions de francs suisses) en billets dans un train et les a rapportés aux objets trouvés de la gare de Turin mais personne n'était venu les réclamer deux jours plus tard.

La femme, qui a requis l'anonymat, a retrouvé l'enveloppe renfer-

mant l'argent au moment de quitter le train parmi les derniers passagers.

Si le propriétaire ne se manifeste pas avant deux jours, l'argent qui selon la police provient sans doute d'activités malhonnêtes, sera remis à la Banque d'Italie.

(ap)

Prise de bec

M. Bush s'énerve en direct sur CBS

Les standardistes de la télévision américaine CBS ont été submergés d'appels en faveur du vice-président George Bush après un débat houleux avec le présentateur vedette Dan Rather.

M. Bush pensait, en intervenant en direct lors du journal télévisé, qu'il aurait à répondre à des questions sur sa candidature à l'élection présidentielle. CBS, a-t-il affirmé, s'était engagé à diffuser un reportage sur cette campagne. En fait Dan Rather a attaqué bille en tête sur l'Iranganate, l'affaire des ventes d'armes américaines à l'Iran et le détournement de certaines sommes aux contras antisandinistes.

Un dialogue de sourd s'est alors installé, les deux hommes parlant

en même temps, rendant la compréhension très difficile. « Je ne veux pas engager de polémique », a déclaré Dan Rather. « C'est ce que vous faites, Dan », a répliqué M. Bush.

« Monsieur le vice-président, vous avez fixé les règles de cet entretien. Je n'entendais pas piétiner vos plates-bande mais vous avez insisté pour que le débat soit animé et vous savez que notre temps d'antenne est limité », a poursuivi le présentateur. A quoi lui a répondu M. Bush : « C'est pourquoi je veux avoir le temps de m'exprimer sur un autre sujet que celui dont vous voulez parler. »

(ap)

Personne ne veut signer !

Fraude fiscale en panne à Strasbourg

Fait sans précédent pour une convention du Conseil de l'Europe, aucun pays membre n'a signé à Strasbourg la convention pour la repression de la fraude fiscale. Le gouvernement belge, qui avait annoncé la semaine dernière son intention de signer le nouvel accord international, y a renoncé pour l'instant.

Aucune explication officielle n'a été apportée à Strasbourg à ce défaut de signatures. Mais les observateurs établissent un lien entre la campagne menée ces dernières semaines par la presse économique internationale, et notamment américaine, contre la convention et les hésitations des Européens.

Les retards dans la signature ont été critiqués hier à Strasbourg par le rapporteur du Conseil de l'Europe sur la fraude fiscale, le Suédois Lennart Pettersson, qui a dénoncé les pressions des milieux financiers et rejeté les critiques. « Avec l'accroissement de l'interdépendance économique mondiale, une coopération renforcée entre autorités nationales pour combattre la fraude fiscale au sein de l'OCDE et du Conseil de l'Europe devient nécessaire », a-t-il estimé.

La nouvelle convention a suscité des critiques notamment de la part des gouvernements de Suisse, Lichtenstein, Autriche, Malte, Luxembourg, RFA, et Royaume-Uni. (ats)

Grève d'octobre 87

Chili: syndicalistes condamnés

Un tribunal chilien a condamné le président et vice-président de la principale confédération syndicale du pays à 541 jours de prison pour avoir violé la loi concernant la sécurité publique en appelant à une grève générale en octobre dernier.

Le juge fédéral Arnoldo Dreyse a estimé que Manuel Bustos, président de la Direction nationale des travailleurs et Arturo Martinez, son vice-président, avaient violé un article de la loi sur la sécurité

d'Etat qui interdit d'appeler à « la paralysie des activités nationales ».

Un militant socialiste, Moises Labrana, qui travaille aussi pour le syndicat, a été condamné à 61 jours de détention. Les trois hommes, qui sont apparus libres à l'audience, ont fait appel.

La grève du 2 octobre, qui avait été lancée pour réclamer de meilleurs salaires et pour la fin de la dictature militaire, avait été faiblement suivie. (ap)

LE MONDE EN BREF

VERSAILLES. — Réunis aujourd'hui et jeudi à huis clos à Versailles, dans le cadre du COCOM (Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations), les représentants du Japon et de tous les pays de l'OTAN sauf l'Islande examinent les moyens de protéger leurs avances technologiques des convoitises de l'Union soviétique et de ses alliés de l'Est.

NOUMÉA. — Les élections régionales, découlant du nouveau statut d'autonomie de la Nouvelle Calédonie promulgué hier, auront lieu le jour du premier tour de l'élection présidentielle. Ce scrutin se déroulera donc vraisemblablement le 24 avril, date retenue pour ce premier tour, mais non encore officialisée par le Conseil des ministres.

BUCAREST. — Le Conseil d'Etat de Roumanie a publié un décret sur une amnistie générale des personnes condamnées pour des infractions passibles de peines de moins de dix ans.

MOSCOU. — Le mathématicien juif soviétique Naum Meiman a annoncé qu'il avait été autorisé à émigrer au bout de 12 ans d'effort.

TUNIS. — Le vice-ministre soviétique des Affaires étrangères M. Poliakov a eu à Tunis des entretiens avec le secrétaire général de la Ligue arabe M. Chadli Klibi et le président de l'OLP, Yasser Arafat.

LONDRES. — Le premier ministre britannique Mme Thatcher s'est entretenu avec le président égyptien Hosni Mubarak. Elle a exprimé son soutien à la conférence pour la paix au Proche-Orient.

PRAGUE. — M. Helmut Kohl est arrivé hier en Tchécoslovaquie pour une visite officielle de deux jours, la première effectuée par un chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis l'établissement de relations diplomatiques normales entre ces deux pays en 1973.

Huitième semaine

Agitation dans les territoires occupés

L'agitation dans les territoires occupés par Israël s'est poursuivie hier, entrant ainsi dans sa huitième semaine. La parole reste toujours aux militaires et aucune solution politique n'apparaît à l'horizon.

De source militaire israélienne, on a indiqué qu'un Palestinien a été blessé à Djenine, en Cisjordanie, lors de heurts entre soldats et manifestants qui jetaient des pierres.

Dans la banlieue de Jérusalem-

Est, les soldats israéliens ont fait usage de gaz lacrymogènes pour disperser des groupes de jeunes Palestiniens armés de frondes. Dans la bande de Gaza, les manifestants ont jeté des pierres et des cocktails Molotov sur les soldats israéliens.

A Tunis, le chef de l'OLP Yasser Arafat a accusé les soldats israéliens d'être responsables de 27 fausses couches chez des femmes palestiniennes. (ats)

STRASBOURG. — Le roi Juan Carlos 1er a solennellement lancé, hier matin à Strasbourg, une campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité nord-sud, dont il est le président d'honneur.

VIENNE. — Le principal accusé autrichien dans l'affaire de ventes d'armes à l'Iran, M. Peter Unterweger, a avoué dans une interview radiodiffusée mardi, avoir fait livrer des armes d'une valeur de près de 4 milliards de schillings (quelque 350 millions de dollars) à l'Iran.

NEW YORK. — La compagnie de location de voitures Hertz a admis que son service chargé des accidents avait « gonflé » pendant sept ans les factures de réparation adressées à ses clients et à ses compagnies d'assurances, se procurant par ce biais près de 13 millions de dollars.

NEW DELHI. — Huit personnes ont été tuées au Tripura par des indigènes indépendantistes de cet Etat du nord-est de l'Inde, opposés à l'installation de colons indiens de langue bengali, alors que les forces de sécurité ont lancé une offensive pour mettre un terme à ces violences le long de la frontière avec le Bangladesh.

NATIONS UNIES. — Des entretiens entre hauts responsables de l'ONU et les ambassadeurs d'Iran et d'Irak à propos de la résolution de paix du Conseil de sécurité sur la guerre du Golfe n'ont donné aucun résultat tangible.

DOMODOSSOLA. — Les chemins de fer italiens ont annoncé pour demain 28 janvier, dès 14 heures, une grève de 24 heures des conducteurs de locomotive, et dès vendredi 29 janvier, un arrêt de travail de 24 heures également des employés des chemins de fer.

Abonnements
à Fr. 12.—
pour les 25 premiers tours

Grand loto de La Paternelle

Carte à Fr. —.50 Jeudi 28 janvier 1988 à l'Ancien Stand

1er tour gratuit

4 cartons, soit:
3 cartons de Fr. 500.—
en bons d'achat
1 carton de Fr. 1 000.—
en bons d'achat

Immobilier

A vendre
**appartement
de 3 1/2 pièces**

avec un balcon, dernier étage de l'immeuble, ascenseur. Une place de parc dans garage collectif. Pour tous renseignements, s'adresser à GÉRANCIA & BOLLIGER SA, Léopold-Robert 12, ☎ 039/23 33 77

SNGCI

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DES GÉRANTS ET COURTIERS EN IMMEUBLES

La Chaux-de-Fonds

A vendre appartement de
3 1/2 pièces

Acquisition possible avec la participation de l'aide fédérale.

Conditions exceptionnelles, garages nouvellement construits à disposition.

Contactez-nous



HABITATIONS POUR TOUS SA

Agence pour le canton de Neuchâtel et le Jura Bernois - Rue des Moulins 51 2004 Neuchâtel. Tél. 038/25 94 94

Direction générale: 44, av. du Général-Guisan CH-1009 Pully/Lausanne, Tél. (021) 29 61 38

A vendre au Locle
**immeuble
de 8 appartements**

Belle maison éditée au XIXe siècle, 2 garages, jardin potager. Environnement calme et verdoyant.

Pour tous renseignements s'adresser à:



GERANCE PERUCCIO

Location-vente
Transactions immobilières
Rue de France 22 / 2400 Le Locle
Tél. 039 / 31 16 16

**CAMIONS
MULTI BENNES**

**CURTY
28 56 28**

Marais 20
2300 La Chaux-de-Fonds

Parce qu'on ne construit qu'une fois

Vos idées
Votre choix
Votre
Meisterstück



MEISTERSTÜCK
votre partenaire
La construction
personnalisée
Gérard M. Hérol
Au Sau
1400 Cheseaux-Noreaz
Tél. 024/21 01 57

Je désire de plus amples informations.

Adresse _____

Tel. _____

A louer, Bois-Noir 39,
pour le 31 janvier 1988,
studio non meublé

Loyer mensuel,
charges comprises, Fr. 288.—.
☎ 039/26 06 64.

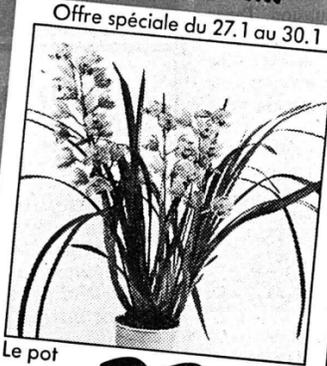
Cherche à louer ou à acheter pour date à convenir
chalet ou appartement

dans vieille ferme région
Doubs ou environs.
Ecrire sous chiffres CF 1228
au bureau de L'Impartial.



A vendre ou à louer
au centre de La Chaux-de-Fonds
**salon de coiffure
mixte**

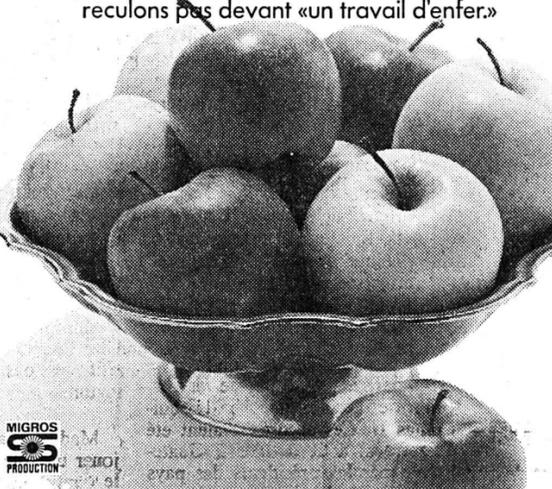
☎ 039/31 74 28, heures des repas.

**Orchidée
Cymbidium**
Offre spéciale du 27.1 au 30.1

Le pot
22.—
Plante à 3-4 rameaux fleuri

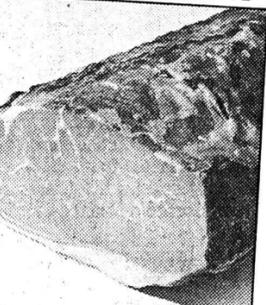
**Bâtons
aux noisettes**
Offre spéciale du 27.1 au 2.2

500 g
380 3.—
(100 g = -.60)

Autres offres spéciales:
Multipack jusqu'au 2.2
**Spaghetti,
Spaghettini Tipo M
et Spaghetti Rustica**
-.30 de moins
Exemple: Spaghetti
Tipo M 750 g **150 120**
(100 g = -.16)
A partir de 2 emballages au choix
Offre spéciale du 27.1 au 2.2
**Fromage à raclette
Raccard**
En morceaux 17.20 **14.—**
Le kg
En tranches, de France 19.30 **16.—**
Le kg

**Promotion fraîcheur!
Golden Delicious
et Jonathan**
... Mordre à pleines dents dans une pomme croquante et juteuse, à la rondeur tentante. Pour que vous accédiez à ce plaisir digne du paradis, nous ne reculons pas devant «un travail d'enfer.»

MIGROS PRODUCTION
Offre spéciale du 27.1 au 30.1

Pommes du pays Classe 1
Golden Delicious **480** Jonathan **480**
Le cabas de 2,5 kg (1 kg = 1.92) Le cabas de 2,5 kg (1 kg = 1.92)

**Côtelettes fumées
sans os**
Offre spéciale du 27.1 au 2.2

Les 100 g
215

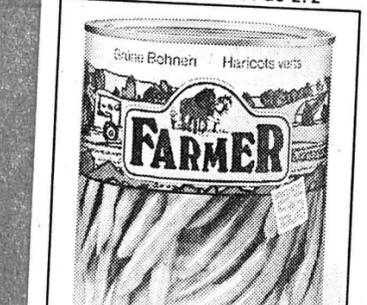
**Tous les
«Menu 300 Light»
surgelés
1.20 de moins**
Offre spéciale du 27.1 au 2.2

Exemple: Ragoût de veau 230 g **680 560**
(100 g = 2.43,5)

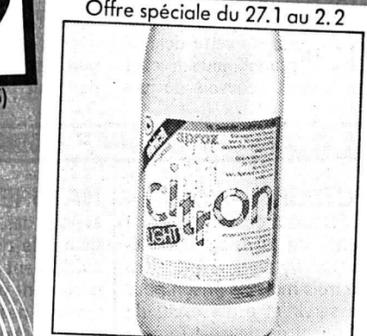
**Oranges
Shamouti
Jaffa**
Offre spéciale du 27.1 au 30.1

Le kg **130** le kg **120**
Le filet de 1 kg env. le cabas de 2-3 kg env.

**Toutes les conserves
de légumes Farmer
en boîtes de 850 g
-.40 de moins**

Multipack du 27.1 au 2.2

Exemple: Haricots verts 850 g (Eg. = 460 g) **190 150**

A partir de 2 boîtes au choix Eg. (100 g = -.32,6)
**Aproz Citron,
Citron Light,
Cola et Cola Light
en bouteilles de 1 litre
-.25 de moins**

Offre spéciale du 27.1 au 2.2

Exemple: Citron Light 1 litre **-.65 -.40**
(+ dépôt -.50)

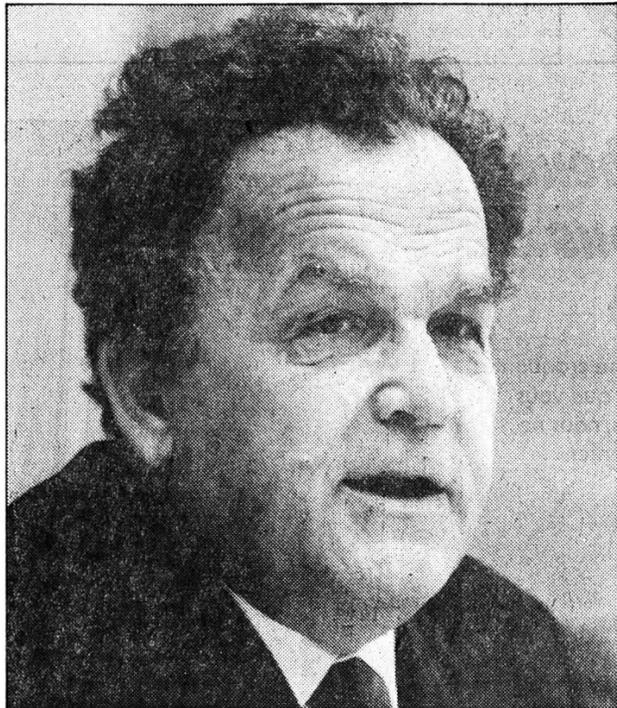
(Jusqu'à épuisement du stock)
Surprise no 4
Giandor
Emballage de 5 tablettes de 100 g **450 6.—**
(100 g = -.90)


MIGROS

Les petits soucis du gouvernement

Un programme de législature optimiste pour 1988-91

Le président de la Confédération, Otto Stich, est optimiste: «Les signes du temps sont favorables». Pour la législature 1988-1991 qui s'ouvre, la Suisse pourra se contenter de mettre en œuvre une «croissance qualitative». Quelques petits soucis pour le Conseil fédéral tout de même: l'augmentation des rentiers de l'AVS, l'isolement de la Suisse en Europe, la qualité de l'environnement et l'approche de nouveaux déficits budgétaires.



«Les signes du temps sont favorables» selon M. Stich. (Béllino AP)

«Nous avons le plein emploi, les relations entre partenaires sociaux sont excellentes, nous sommes en général ouverts au consensus et l'état de nos finances est présentement satisfaisant», manifestement, ce n'est pas l'angoisse pour le président de la Confédération, Otto Stich, à l'amorce de la nouvelle législature.

C'est tout au moins dans cet état d'esprit qu'il a présenté hier les «grandes lignes de la politique gouvernementale» pour les quatre années à venir, un programme politique sans effet contraignant, qui doit permettre au Conseil fédéral «de continuer à anticiper les problèmes qui se dessinent». Mot-clé du programme: «La

croissance qualitative», une croissance qui, selon Otto Stich, «réduit les atteintes à l'environnement et n'absorbe qu'un minimum de ressources naturelles supplémentaires». Qualité de la vie plutôt qu'augmentation indéfinie des revenus. Prospérité de l'économie donc, mais dépenses accrues pour l'environnement. Le Conseil fédéral a ainsi axé son programme, qui

La chronique fédérale de

YVES PETIGNAT

comprend 50 projets, articles constitutionnels modifications de lois, intentions, autour de sept axes principaux.

GRANDS DÉFIS MONDIAUX ET INTÉGRATION EUROPÉENNE

La Suisse continuera à collaborer à la résolution des conflits, mais aussi à réduire le déséquilibre nord-sud. Notre aide au développement devra passer à 0,34% de notre produit national brut (moyenne des pays occidentaux: 0,35%). Il faudra renforcer notre collaboration avec l'Europe, car «le Conseil fédéral craint que la Suisse ne se retrouve isolée».

POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Félicitations pour la réduction des armes nucléaires en Europe, mais «la Suisse n'a aucune raison à l'heure actuelle de réduire ses efforts en matière de défense nationale». Augmentation de 9%, en moyenne annuelle, des investissements d'armements: soit une enveloppe de 11 milliards pour quatre ans.

INNOVATION TRAVAIL-CULTURE

Pour mieux adapter la politique de la recherche, le Conseil fédéral proposera des assouplissements

des lois sur l'aide aux universités et des Ecoles polytechniques, on veillera à un meilleur transfert des connaissances entre hautes écoles et industries. Pour les travailleurs, la révision de la loi sur le travail «doit permettre d'assouplir les prescriptions (travail de nuit ou du dimanche) régissant le temps de travail», à mettre hommes et femmes sur un pied d'égalité dans tous les domaines (protection, droits, salaires).

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Priorité à l'exécution de la législation actuelle, notamment au renforcement du principe du pollueur-payeur. Action prioritaire sur la prévention et la dissuasion. Taxes d'incitation (le pour cent sur toutes les énergies?) écarts plus grands entre essences avec ou sans plomb, taxe d'élimination des déchets, etc.

Pour les paysans, développement des paiements directs et incitations à l'agriculture écologique.

Transports publics: nouvelle transversale ferroviaire sous les Alpes, réexamen des taxes poids-lourds et de la vignette autoroutière. Augmentation de 12% des investissements fédéraux.

SÉCURITÉ SOCIALE

Principal problème: la 10^e révision de l'AVS, en particulier l'égalité des droits et de l'âge de la rente entre hommes et femmes. Face au vieillissement de la population se pose le problème du financement. Le Conseil fédéral n'écartera plus tout à fait l'idée d'un effort plus important de la Confédération.

Pour l'assurance-maladie, le Conseil fédéral penche en faveur d'une aide fédérale aux assurés en fonction de leurs revenus.

NOUVEAU RÉGIME FINANCIER

Otto Stich annonce le retour des budgets déficitaires dès 1990 (un

milliard de déficit en 91). Les dépenses, pour réaliser le programme notamment augmenteront de 5% par an, les recettes de 4,5 au mieux. Dès 1994, il faudra soit prolonger, dans la Constitution, l'impôt fédéral direct et l'ICHA, soit trouver des nouvelles recettes.

Le Conseil fédéral pourrait abandonner la «taxe occulte» (taxe sur les investissements), en échange d'une taxe de 10% sur l'énergie, étendre l'ICHA, à certains services, transformer des droits fiscaux en impôts de consommation (taxe en pour cent et non plus au poids).

«En tout état de cause, plus rien n'autorise encore à réduire la fiscalité».

EFFICACITÉ DES MESURES FÉDÉRALES

Augmenter la transparence et diminuer la densité de la réglementation. Les Chambres fédérales prendront connaissance de ce programme lors de la session de juin. Elles pourront bien sûr rallonger ou raccourcir la liste des priorités, mais sans que le Conseil fédéral soit lié juridiquement.

Y. P.

MAINTENANT

Un pays «fin prêt»

En Suisse, gouverner c'est gérer. Le programme de législation du Conseil fédéral pour les quatre années à venir ne brille en effet ni par son audace, ni par une marque particulière de volonté.

Il s'agit, au mieux, d'une simple adaptation à l'évolution économique et politique du monde qui nous entoure, au pire d'un constat des problèmes.

Exemple: l'AVS. Le Conseil fédéral admet effectivement que le vieillissement de la population posera des problèmes financiers et politiques. Or, pas une ligne, dans le programme, sur une politique familiale, une aide au logement qui pourraient amorcer un renversement démographique.

Autre exemple: l'armée. Peut-on parler de croissance qualitative si l'on compare l'augmentation des investisse-

ments annuels de l'armement (plus 9 pour cent) et ceux de la protection de l'environnement (plus 5,5%)?

A sa décharge, il faut bien reconnaître que le Conseil fédéral n'est pas seul responsable de la faiblesse de son affirmation politique.

C'est d'abord la rançon d'un système, le consensus, qui inévitablement intimide toute tentative de réforme.

C'est aussi la perspective des coups de machette d'un Parlement peu enclin à s'accommoder du moindre soupçon de volontarisme de la part du gouvernement.

Voilà enfin que la «croissance qualitative» correspond bien à l'état d'esprit d'un pays sans projet et qui pourrait encore refuser d'autres réformes fédérales.

Le perfectionnisme supplée donc au manque d'enthousiasme. Etonnant, face au bouillonnement d'une Europe à laquelle nous cherchons à coller.

Yves PETIGNAT

Peter Arbenz l'a promis

Pas de renvoi chez les tortionnaires

Le délégué aux réfugiés Peter Arbenz est absolument décidé à respecter la toute nouvelle convention des Nations Unies contre la torture, qui interdit le renvoi de toute personne dans un pays où elle risque d'être torturée.

Il l'a affirmé aux représentants d'organisations suisses contre la torture, qu'il a rencontrés à Berne le 14 décembre. Il a aussi donné

Une enquête de

Jean-Philippe CEPPI

son accord de principe pour que ces organisations l'informent des cas de requérants d'asile refoulés de Suisse et qui auraient été torturés à leur retour dans leur pays.

Peter Arbenz a reçu l'Action chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT), SOS Torture et le Comité suisse contre la torture (CSCT). Au sein de cette délégation, Guy Fontanet, ancien chef du Département genevois de jus-

tic et police, ancien conseiller national PDC, membre du CSCT.

INQUIÉTUDE

François de Vargas, porte-parole du CSCT: «Nous avons essayé d'aller plus loin qu'une visite de protestation: nous avons essayé d'ouvrir des portes, de chercher un certain esprit de coopération plutôt que de porter uniquement des accusations.»

Ces opposants, qui condamnent les refoulements pratiqués par la Suisse, ont attiré l'attention du délégué aux réfugiés sur l'article 3 de la Convention des Nations Unies contre la torture, entrée en vigueur le 26 juin 87. La Suisse, qui l'a ratifiée, ne peut renvoyer personne, même pas un criminel, dans un pays où le risque d'être

torturé existe. Or, ont affirmé de Vargas et ses amis, c'est un fait: récemment, des gens ont été refoulés vers des pays où ils risquent de subir des sévices, Turquie, Zaïre, Sri Lanka. Pire, toujours en-ils: «Certains y auraient été effectivement torturés».

UN SEUL CAS?

Une fois les soucis exprimés, les trois organisations ont passé aux suggestions. D'abord, on enverra à Peter Arbenz un certain nombre d'informations concernant la torture dans le monde, ainsi que les appels de SOS Torture. Lorsqu'on aura appris que des réfugiés expulsés par la Suisse sont maltraités à leur arrivée au pays, Berne le saura immédiatement.

«Bien sûr, nous souhaitons être informés, commente Peter Arbenz. Car, jusqu'à maintenant, malgré les rumeurs, nous ne connaissons qu'un seul et unique cas de requérant renvoyé par nos services et emprisonné par la suite. Celui de

M. Januz Salih, renvoyé au Kosovo.»

Comment savoir si un requérant dit la vérité lorsqu'il affirme avoir été torturé? C'est l'affaire des médecins. Mais les hôtes de Monsieur «Réfugiés» se sont dits mécontents: Berne aurait effectué des contre-examens contestant les premières expertises médicales. Pour éviter ces cas gênants, Guy Fontanet a suggéré de demander aux associations cantonales de médecins de proposer elles-mêmes les praticiens habilités à réaliser des expertises sans contestation possible.

Les adversaires de la torture pourraient mettre à disposition du délégué aux réfugiés des spécialistes, médecins ou juristes, qui pourront l'informer plus en détail du problème.

Peter Arbenz affirme avoir accepté en principe ces suggestions. Il reste à mettre au point leur application concrète. (BRRI)

Les réfugiés en 1987

Statistiques détaillées

Sur les 829 requérants qui ont obtenu l'asile en Suisse l'année dernière, le plus important groupe est constitué par les Asiatiques (551 personnes). Ils sont suivis des Européens (191), tous originaires des pays de l'Est, des Africains (54) et des Américains du Sud (33).

Les 14.700 demandes pendantes au 31 décembre dernier concernent avant tout des citoyens turcs (7110), sri-lankais (1456) et iraniens (1167). Ces chiffres émanent des statistiques détaillées remises aux cantons par les services du Délégué aux réfugiés.

Les Asiatiques dont les requêtes ont été analysées sont surtout des ressortissants turcs (303), iraniens (81) et sri-lankais (60). Chez ces derniers, 1720 demandes ont été refusées. Rares sont les demandeurs du Bangladesh, de l'Inde et du Pakistan à passer la rampe.

Afghans, Iraniens et Cambodgiens sont mieux lotis, tandis que la quasi totalité des Laotiens et des Tibétains ont reçu une réponse positive. Polonais, Tchécoslovaques et Roumains constituent les principaux contingents européens.

Les Tchécoslovaques ont essuyé le plus de refus (279).

Les réfugiés éthiopiens forment les quatre cinquièmes du contingent africain. 202 requérants zairois n'ont pas été retenus. Idem pour 104 Ghanéens. Aucun demandeur de ces deux pays n'a été autorisé à rester définitivement en Suisse. Si les Chiliens obtiennent le plus d'avis positifs, ils se voient opposer en revanche 415 refus.

Zurich (191) et Genève (122) enregistrent plus du tiers des réponses favorables. A relever les chiffres suivants: Vaud (89), Berne (77), Neuchâtel (27), Jura (13), Fribourg (12) et Valais (3).

Les 14.700 demandes d'asile en suspens ont notamment été déposées par 7110 Turcs, 1456 Sri-Lankais, 1167 Iraniens et 815 Chiliens. (ats)

LA SUISSE EN BREF

OBJECTEUR. — Un lieutenant de 30 ans a comparu devant le Tribunal de division 9A siégeant à Schwytz. Il a été condamné à trois mois de prison pour refus de servir et a été exclu de l'armée. Avant de devenir Témoin de Jehova, il avait accompli 500 jours de service et ses qualifications étaient bonnes.

PLACE D'ARMES. — Un nouveau projet de construction pour la place d'armes de Rothenturm, qui tiendra compte du verdict des urnes du 6 décembre 1987, sera élaboré par le Département militaire fédéral.

NATURE. — La Fédération suisse des Amis de la nature demande que les skieurs utilisent strictement les pistes de ski. Ils proposent qu'en plus de la signalisation des pistes, des panneaux d'interdiction de skier soient installés afin de protéger les animaux et les jeunes arbres.

CAISSES-MALADIE. — La Fédération genevoise des caisses-maladie (fgcm) a annoncé qu'elle venait de signer deux nouvelles conventions collectives, visant à mieux garantir le remboursement à leurs clients des soins médicaux extra-hospitaliers.

FUMÉES. — L'usine d'incinération des ordures de Hinwil (Oberland zurichois) sera dotée d'une installation de lavage des fumées d'un coût de 49 millions de francs. Elle permettra de réduire de 780 à 32 tonnes la quantité de polluants rejetés chaque année dans l'air.

PLASTIQUES. — Des représentants de l'industrie suisse des boissons, du commerce, de l'industrie de l'emballage et du recyclage, ont créé à Zurich une communauté d'intérêt pour le recyclage des bouteilles en plastique.

LEX FURGLER. — Le premier cas vaudois d'infraction à la loi Furgler sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers est jugé par le Tribunal de police de Vevey. Un médecin belge et sa femme sont accusés d'avoir, en décembre 1978, acquis à Montreux un appartement de trois pièces comme résidence secondaire, sans respecter les engagements légaux.

MAGASINS. — L'heure de fermeture des magasins va faire l'objet d'une votation populaire dans le canton de Lucerne.

AVOCATS. — Jusqu'ici, les avocats n'étaient pas soumis, en Valais, à des règlements légaux. Le Grand Conseil valaisan s'est penché sur les modalités d'une véritable loi visant à réglementer la profession d'avocat dans le canton.

CRIMINALITÉ. — La criminalité violente est en augmentation dans le canton de Genève, tandis que les affaires de meurtres et les vols de véhicules diminuent, constate la police genevoise dans son bilan de l'année 1987.

PSS. — Le Parti socialiste suisse (pss) ne craint pas que l'Union démocratique du centre (udc) puisse, avec succès, parvenir à chasser sur ses terres. Le service de presse du pss répondait aux affirmations du nouveau président de l'udc Hans Uhlmann, selon lesquelles son parti souhaitait s'adresser à tous ceux qui ne se sentent pas à l'aise au sein du pss.

Immobilier

A vendre à La Chaux-de-Fonds
immeuble locatif
 de 4 appartements + locaux commerciaux et garages. Possibilité d'échange contre villa ou terrain.
 Ecrire sous chiffres SE 1431 au bureau de L'Impartial.

A louer dans immeuble rénové, rue des Musées 20
duplex 4 1/2 pièces
 cuisine agencée, living avec cheminée et coin bureau en galerie, poutres apparentes.
 Fr. 1 350.- + charges.
 Libre tout de suite ou à convenir;

3 1/2 pièces
 cuisine agencée, living avec cheminée et poutres apparentes.
 Fr. 850.- + charges.
 Libres dès le 1er juillet 1988.
 ☎ 039/23 21 33 bureau.

Cherche, région du Locle,
carrosserie ou garage
 Faire offres sous chiffres BH 1472 au bureau de L'Impartial.

A LOUER Immeuble «Le Solarium»
 1er juillet 1988 ou à convenir
appartement 6 1/2 pièces
 Très belle situation, cuisine agencée, 2 salles d'eau, cheminée de salon, 2 balcons, garage.
GECO GÉRANCE ET COURTAGE SA
 75, RUE JARDINIÈRE - 2300 LA CHAUX-DE-FONDS
 Tél. 039/23 26 55-56

Couple d'enseignants
cherche appartement 5 à 6 pièces
 ensoleillé dans quartier tranquille.
 Confort genevois s'abstenir.
 Offres sous chiffres DC 1430 au bureau de L'Impartial.

A louer dès le 1er mai 1988 à La Chaux-de-Fonds
duplex de luxe
 très grand living, cheminée, 3 chambres, 3 salles d'eau. Galerie avec baie vitrée sur 2 étages, vue imprenable.
 Fr. 1 666.- + charges
 ☎ 039/28 18 26

Villa
 A vendre
 Quartier du Cerisier à La Chaux-de-Fonds. Situation dominante et ensoleillée, 7 pièces, garage double.
 Ecrire sous chiffres HZ 1428 au bureau de L'Impartial.

Particulier cherche à acquérir à La Chaux-de-Fonds
immeuble
 Quartier Daniel-JeanRichard Jaquet-Droz.
 Faire offre sous chiffres DV 1132 au bureau de L'Impartial.

ACHAT VENTE
 SERVICE ENTRETIEN
 EXPERTISES CONSEILS
 GÉRANCE
 ADMINISTRATION
 SERVICE COMPTABILITÉ

A louer à La Chaux-de-Fonds dès le 1er juillet 1988
studio
 Loyer: Fr. 414.-, charges comprises.
 Pour tout de suite ou date à convenir
studio meublé
 Loyer: Fr. 445.-, charges comprises.
 Place de parc: Fr. 20.-

AGENCE IMMOBILIÈRE
DECALCO SA
 2612 CORMORET
 Tél. 039/44 17 41

divers

Mazda 323
REPRISES INTÉRESSANTES.



Chez Mazda, il n'y a pas que les moteurs qui ont de bonnes reprises. Demandez-nous une offre et choisissez votre Mazda 323 parmi les 25 modèles de notre vaste gamme.
Venez - vous serez étonné.
GARAGE DE L'AVENIR
 Progrès 90 - ☎ 039/23 10 77
 VOTRE CONCESSIONNAIRE À
LA CHAUX-DE-FONDS
mazda

Ing. Dipl.
Les FUST derniers jours SOLDES
 autorisés du 15 janvier au 4 février

Nous vendons plus de **1000** appareils électroménagers allant de la machine à café au lave-linge, ainsi que des cuisines agencées et des meubles de salles de bains jusqu'à **41%**

de toutes les marques, par exemple: AEG, Bauknecht, Bosch, Electrolux, Jura, Kenwood, Miele, Moulinex, Novamatic, Philips, Schulthess, Thermo, Turmix, Verzikerei Zug etc.
 p. ex. Séchoir à linge Bosch T 445
 Prix catalogue Fr. 1198.- **698.-** seulement

Livraison gratuite, grand rabais à l'emporter, location, possibilité d'achat
Garantie de prix: votre argent sera remboursé si vous trouvez le même appareil officiellement meilleur marché
Electroménager cuisines et salles de bains
 Durée de location minimum 4 mois

Chaux-de-Fonds, Jumbo 039 26 68 65
 Bienna, Rue Centrale 36 032 22 85 25
 Brügg, Carrefour-Hypermarkt 032 53 54 74
 Marin Centre 038 33 48 48
 Yverdon, Rue de la Plaine 9 024 21 86 15
 Réparation rapide toutes marques 021 20 10 10

Ing. dipl. **FUST**

CS-Service épargne plus

Voulez-vous rester dans le vent?

Fr. 85.- par mois.



Alors, réalisez votre rêve avec un CS-Plan épargne pour les jeunes. Versez chaque mois Fr. 85.- à 3 3/4% d'intérêt et bonus en plus. En 6 ans déjà, vous aurez fait un grand bond en avant: vous disposerez d'une somme de Fr. 7044.80 pour prendre le large durant vos loisirs. Découvrez comment dans la brochure d'épargne CS. Pour avoir le vent en poupe.

Coupon IMP

Veillez m'adresser gratuitement la brochure d'épargne CS «Épargner juste pour épargner plus».

Nom/prénom: _____

Rue/no: _____

NPA/localité: _____

Tél. privé: _____ professionnel: _____

Coupon à retourner à la succursale CS de votre choix ou au Crédit Suisse, Service Pz, Case postale, 8021 Zurich.

CREDIT SUISSE
CS

Muba 88: le marché pour le monde

Présentation de la plus grande foire suisse à Bâle



Sur le stand de Swiss-Timing, des jeux de réflexes.

«Aveuglés» par le Comptoir de Lausanne, les Romands oublient souvent que la plus grande foire suisse se tient à Bâle. Et ce n'est pas récent puisque la Muba 88 en est la 72e édition! Du 5 au 14 mars, les salles de la Foire Suisse d'Echantillons abriteront donc cette exposition fréquentée par 14 pays. Habitat, ménage, loisirs, technique, mode, etc. représentent les thèmes de ce marché pour le monde.

M. Frédéric Walthard, directeur général de la Foire Suisse d'Echantillons s'est plu à remarquer que la Muba, le navire-amiral de l'entreprise de la Foire de Bâle a déjà vogué 16 fois sous son commandement: «La Muba 88, qui porte le numéro 17, sera la dernière que je dirigerai. Mais je ne suis pas triste, car le rayonnement mondial de cette foire n'a jamais été aussi fort que cette année.»

Si M. Walthard s'apprête à tirer sa révérence au profit de M. Philippe Lévy, ce sera après s'être assuré que les 2017 exposants de cette 72e édition auront été satisfaits. Ces exposants disposeront de 66.359 m² de surface d'exposition nette pour la présentation de leurs produits. Les domaines sont: le ménage, les denrées alimentaires et boissons, l'habitat, les loisirs, la mode, la santé, la technique, la communication et l'information, les prestations de services

et enfin l'économie. Signe des temps, c'est le groupe des loisirs qui occupera le plus de place et de personnes!

Justifiant son titre de Marché

pour le monde la Muba 88 accueille 14 pays, dont 2 pour la première fois. La République de Chine, l'Egypte, la Finlande, la Pologne, la Hongrie, etc., n'en sont pas à leur première visite, en revanche, l'Emirat du Qatar et la Thaïlande sont des «bleus».

Si la Muba peut être considérée comme un instrument idéal de la promotion des ventes (une enquête souligne que 20% des Suisses pourraient s'y rendre), elle reste surtout un extraordinaire pôle d'information.

Relevons ainsi dans les manifestations spéciales de cette édition, la présentation de «Virus et bactéries» par les trois grands «chimiques» suisses, un tour d'horizon des préventions et thérapeutiques avec «Médecine 88», le village de vacances international de 28 offices de tourisme. L'armée amènera son char Leopard alors que la protection civile s'étendra sur le thème «Abri».

Avec «Swiss-Timing», la SMH apportera la confirmation de sa réputation mondiale en cette

année olympique. Après l'exposition d'Art et le show Spengler, le «rendez-vous du jeu» divertira l'ensemble des visiteurs. Le bon-sai, la pêche, la philatélie, les antiquités, les métiers, la REGA seront autant d'autres domaines largement traités du 5 au 14 mars à Bâle.

UN MODE DE VIE SAIN

Parallèlement à la Muba, se tiendra, Natura, l'exposition pour un mode de vie sain. Organisée pour la première fois il y a 9 ans, nombreux furent ceux qui esquissèrent un sourire. Mais ce sont les mêmes qui vont se presser à ses portes cette année!

Sur les 500.000 visiteurs de la Muba en 1987, il a été démontré que la moitié avait visité Natura. Cette foire s'est définitivement imposée comme la manifestation nationale de la santé.

L'alimentation en sera le thème central, alors qu'un second centre d'intérêt sera constitué par la médecine et les remèdes naturels. J. H.

Technobal...butie!

Remous autour d'une société de SMH

Emotion en pays vaudois hier, avec l'annonce chez Technobal à Aigle d'une restructuration qui pourrait déboucher sur des licenciements. En disgrâce avec le marché américain, cette entreprise du groupe SMH est spécialisée dans la connectique, elle occupe actuellement 69 personnes.

En 1987, le groupe SMH a connu une réussite qui aurait pu lui faire battre tous les records dans le domaine horloger, si le dollar n'avait pas perdu plus de 20% de sa valeur par rapport à notre franc. Et si les résultats des divisions horlogère et Technologies de pointe restent, dans leur ensemble, excellents, il n'en est pas de même pour toutes les sociétés du groupe.

Dans la sous-division des pièces de précision, Technobal

S.A. à Aigle annonçait déjà à la fin de l'exercice 86, l'affaiblissement de son marché principal, les Etats-Unis. Cette situation ne s'est à l'évidence pas améliorée l'an passé.

En outre, l'entreprise connaissait un certain nombre de difficultés au niveau de la production et de la gestion. Le renforcement de son secteur commercial et la reprise d'une politique d'investissements n'ont semblé-t-il pas permis de redresser la barre à un niveau acceptable pour le groupe.

Si la fermeture de Technobal S.A. n'est pas en question, une très sérieuse restructuration va intervenir. Reste à en définir la forme. Mais le licenciement d'une vingtaine d'employés et le déplacement au Tessin d'une trentaine d'autres ne sont pas à exclure. Des solutions très diverses sont à l'étude. (jh)

Bâle et Brisbane, quelle foire!

En dépit de son éloignement géographique, jamais Brisbane, en Australie, n'a été aussi proche de Bâle! La présence de Sir Llewellyn Edwards, directeur de World Expo 88 expliquant cela.

Hier, les Australiens ont entamé de grandioses festivités pour célébrer le 200e anniversaire de l'arrivée des blancs sur ce continent. World Expo 88 y tiendra une bonne place et est déjà prête à battre les records de l'Exposition universelle de Vancouver en 1986.

La visite de Sir Edwards n'était pas le fait du hasard, en présentant Brisbane et l'exposition, il n'a fait que «remercier La Suisse de l'intérêt qu'elle porte à World Expo 88. «Ce projet de 600 millions de dollars s'étendra sur un site de 40 hectares et devrait attirer 7,8... millions de visiteurs, a annoncé Sir Edwards. Mais d'ores et déjà, nous sommes enchantés de la participation internationale. Les portes s'ouvriront le 30 avril et ne se fermeront qu'en octobre.»

Commissaire général de la Confédération pour cette exposition

universelle, M. Frederic Walthard a déclaré qu'il serait sur place dès avril pour représenter la délégation suisse.

PISTE DE SKI EN AUSTRALIE

Les antipodes n'ont donc pas inquiété nos compatriotes qui ne se déplaceront pas uniquement en Australie pour y faire du surf. Et pourtant il en est bien question de surf, puisqu'une piste de ski artificielle sera installée dans le pavillon helvétique!

Le premier télésiège indoor au monde transportera les visiteurs au départ d'une piste de 40 m en neige artificielle. La dénivellation de 8 m leur permettra de connaître les joies (brèves) du ski, sur les conseils d'instructeurs suisses. Une attraction qui ne manquera pas d'enthousiasmer les Australiens.

Le reste du pavillon sera constitué d'un centre d'informations, avec une vidéothèque de 50 films sur l'art, le folklore, le sport ou l'économie. Films que les visiteurs pourront visionner en dégustant des spécialités tessinoises! (jh)

L'ÉCONOMIE EN BREF

REYNOLDS. — La société américaine Reynolds Metals Company a ouvert mardi à Lausanne son centre d'activité européen. Jusqu'ici dirigées depuis le siège américain de Richmond (Virginie) par Reynolds International, inc., les affaires européennes ont été confiées à une nouvelle compagnie ad hoc, la Reynolds (Europe) limited. Les compétences de la société lausannoise englobent l'ensemble des installations de production ainsi que la vente et le marketing sur le territoire européen.

STERLING DRUG. — Une révision législative de l'Etat du Delaware pourrait, si elle est acceptée par le Parlement, reporter de plusieurs années la reprise de la société pharmaceutique Sterling Drug par le groupe chimique bâlois Hoffmann-La Roche.

USA. — Les commandes de biens durables reçues par les entreprises américaines ont fait un bond de 6,7 pour cent en décembre, enregistrant leur plus forte progression mensuelle en 15 mois, a annoncé le département du Commerce.

MARTELL. — Le producteur de cognac Martell, qui fait depuis plusieurs semaines l'objet de deux offres publiques d'achat concurrentes de la part de deux grands groupes internationaux, le canadien Seagram et le Britannique Grand Metropolitan, a annoncé que son Conseil d'administration s'était prononcé en faveur du second et que les administrateurs lui céderaient les 38 pour cent du capital qu'ils contrôlent.

BOBST. — Bobst S.A., fabriquant de machines pour l'impression et le façonnage d'emballages en carton, à Prilly-Lausanne, et Schiavi S.A., fabrique de rotatives d'impression et de transformation d'emballages flexibles, à Plaisance (Italie), ont annoncé un important accord de collaboration. L'autorisation du gouvernement italien est attendue.

TRAIN. — Pour la première fois de son histoire, longue de 85 ans, la Compagnie suisse des Wagons-Restaurants (SSG), à Olten, a enregistré un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de francs.

FORBO. — En 1987, le chiffre d'affaires du groupe Forbo, actif dans les revêtements de sols et de parois, s'est élevé à 1,17 milliard de francs, soit une progression de 32% par rapport à l'année précédente (0,89 milliard). Les résultats provisoires des filiales du groupe indiquent que les bénéfices ont progressé au même rythme que les ventes, a communiqué Forbo dans une lettre à ses actionnaires. Un bon résultat peut donc à nouveau être escompté.

CHÔMAGE. — La filature Schoeller Albers S.A., à Schaffhouse, a décidé d'introduire du 1er février à fin juin du chômage partiel pour 130 de ses 235 collaborateurs, a indiqué la société.

MACHINES. — Touchée indirectement par la chute du dollar et le krach boursier, l'industrie suisse des machines s'apprête à vivre des heures plus difficiles. «On peut s'attendre à un recul général de commandes de 5 à 10% en 1988», a déclaré à Berne M. Martin Erb, le directeur de la Société suisse des constructeurs de machines (VSM).

BOURSE

DOW JONES ↓

25.01.88 1946.45
26.01.88 1920.59

ZURICH ↓

25.01.88 464,5
26.01.88 463,5

\$ US →

Achat 1,34
Vente 1,37

MÉTAUX PRÉCIEUX

Or

Achat	468.50	471.50
Lingot	20.400	20.650
Vreneli	144	154
Napoléon	130	139
Souverain \$	150	157

Argent

\$ Once	6.57	6.72
Lingot	285	300

Platine

Kilo Fr	20.900	21.200
---------	--------	--------

CONVENTION OR

Plage or	20.700
Achat	20.330
Base argent	330

INVEST DIAMANT

Janvier 1988: 220

A = cours du 25.01.88
B = cours du 26.01.88
Les cours de clôture des bourses suisses sont communiqués par le groupement local des banques

HORS BOURSE

Roche b/jce	94750	95500
Roche 1/10	9525	9500
Kuoni	29750	30000

ACTIONS SUISSES

C. F. N. n.	910	910
B. Centr. Coop.	870	875
Crossair p.	1200	1200
Swissair p.	990	995
Swissair n.	890	905
Bank Leu p.	2450	2430
UBS p.	2975	2950
UBS n.	593	580
UBS b.p.	112.50	112.50
SBS p.	316	315
SBS n.	269	268
SBS b.p.	269	269
C. S. p.	2355	2350
C. S. n.	460	460
BPS	1555	1560
BPS b.p.	152	152
Adia Int.	6275	6250
Elektrowatt	2875	2900
Forbo p.	2875	2900
Galenica b.p.	594	590
Holder p.	4650	4575
Jac Suchard	7975	7950
Landis B	1150	1150
Motor Col.	1200	1200
Moeven p.	4950	4900
Bührle p.	860	860
Bührle n.	210	212
Bührle b.p.	225	215
Schindler p.	4300	4275
Sibra p.	420	415
Sibra n.	285	287
SGS	3375	3375
SMH 20	70	70
SMH 100	192	194
La Neuchât.	800	810
Rueckv p.	11700	11800
Rueckv n.	6225	6225
W thur p.	4870	4900
W thur n.	2525	2500
Zurich p.	5125	5125
Zurich n.	2475	2490
BBC I-A	1585	1575
Ciba-gy p.	2620	2590

ACTIONS ÉTRANGÈRES

Abbott Labor	64	62
Aetna LF cas	61.50	62.75
Alcan alu	36.50	36
Amx	24	24
Am Cyanamid	60.50	35.50
ATT	38	39.25
Amoco corp	96	99.25
ATL Richi	99	102
Baker Hughes	18.75	19.75
Baxter	32.25	32
Boeing	58	60.75
Unisys	44.75	46.25
Caterpillar	79.50	79.75
Citicorp	25.50	26.25
Coca Cola	51	51
Control Data	28	28.50
Du Pont	105.50	110
Eastm Kodak	62	60.75
Exxon	53.50	55.75
Gen. elec	60	60.50
Gen. Motors	84	85.75
Gulf West	96	96
Halliburton	34.50	35.75
Homestake	22	21.50
Honeywell	76.50	78
Inco Ltd	27.25	26.25
IBM	150.50	153.50
Litton	94	95.50
MMM	78	78.75
Mobil corp	56	57.50
CPR	75.75	76.50
Pepico Inc	44.75	45.50
Pfizer	72.50	72.25
Phil Morris	113.50	117.50
Philips pet	17.75	18
Proct Gamb	113	115
Rockwell	22.25	23
Schlumberger	39.50	41.25
Sears Roeb	45.25	46.50
Smithkline	77.25	78
Squibb corp	82.75	85
Sun co inc	68	70
Texaco	51	51
Wwamer Lamb.	105	105
Woolworth	49.25	51.50
Xerox	75.50	77
Zenith	19	19.25
Anglo am	22	22
Angold	124	120.50
De Beers p.	15	14.25
Cons. Goldf I	21.50	20
Agon NV	43	42.25
Alcoa	65	65
Algen Bank ABN	26.50	26
Amro Bank	40.25	40
Philips	17.75	17.75
Robeco	59.50	59.75
Rolinco	54.25	54.75
Royal Dutch	148.50	148.50
Unilever NV	77.50	77.50
Basf AG	188	188
BMW	403	402
Commerzbank	161	163
Daimler Benz	442	441
Degussa	234	229
Deutsche Bank	306	307
Dresdner BK	180	179.50
Hoechst	197	196
Mannesmann	86	86.50
Mercedes	370	367
Schering	298	300
Siemens	275	272
Thyssen AG	86.50	87.50
VW	172	172
Fujitsu Ltd	15	15.50
Honda Motor	14.50	14.75
Nec corp	21	21.25
Sanyo electr.	4.55	4.70
Sharp corp	10	10.25
Sony	50	50.75
Norsk Hyd n.	37.75	34
Aquitaine	55	56.50
Aluminum of Am	43%	
Amx Inc	17%	
Asarco Inc	23%	
ATT	29	
Amoco Corp	73%	
All Richld	75%	
Sun co inc	45	
Boeing Co	34%	
Unisys Corp.	16%	
CanPillar	58%	
Citicorp	19%	
Coca Cola	37%	
Dow chem.	81%	
Du Pont	81	
Eastm. Kodak	44%	
Exxon corp	40%	
Fluor corp	14%	
Gen. dynamics	50%	
Gen. elec.	44%	
Gen. Motors	63%	
Halliburton	26%	
Homestake	15%	
Honeywell	57%	
Inco Ltd	19%	
IBM	113%	
ITT	46%	
Litton Ind	71	
MMM	58	
Mobil corp	42%	
NCR	56%	
Pacific gas/elec	17%	
Pepsico	33%	
Pfizer inc	52%	
Ph. Morris	86%	
Phillips petrol	13%	
Procter & Gamble	83%	
Rockwell Intl	16%	
Sears, Roebuck	34%	
Smithkline	57%	
Squibb corp	61%	
Sun co	51%	
Texaco inc	36%	
Union Carbide	20%	
US Gypsum	26%	
USX Corp	31%	
UTD Technolog	37	
Warner Lambert	77%	
Woolworth Co	38%	
Xerox	56%	
Zenith elec	14	
Amerada Hess	26%	
Avon Products	25%	
Chevron corp	43%	

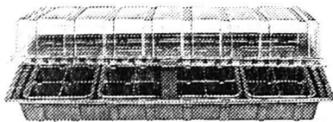
NEW YORK

A	B
46%	46%
26%	26%

BILLETTS (CHANGE)

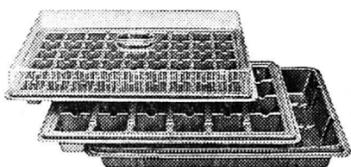
Cours de la veille	Achat	Vente
1 \$ US	1.32	1.40
1 \$ canadien	1.01	1.11
1 £ sterling	2.28	2.53
100 FF	23.25	25.25
100 liras	0.103	0.118

C'est à la maison que naissent les premières pousses qui, plus tard, grandiront dans votre jardin. Il faut si peu pour que vos semis deviennent très vite de petites plantes vigoureuses.



Mini-serre pour la culture de jeunes plantes

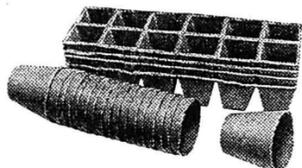
Une grande caissette à semis avec couvercle transparent. Quatre caissettes à semis et quatre autres à repiquer. Aération assurée et réservoir d'eau. 14.-



Caissette à semis sans orifices de drainage 2.20

Casier à 54 ou 24 compartiments 5.-

Couvercle transparent 1.70



Godets en tourbe ronds,
Ø 6 cm, 24 pièces ou
Ø 8 cm, 18 pièces 1.80

Godets en tourbe carrés, 5 x 5 cm,
48 pièces 2.-



Pastilles de tourbe compressée, 30 pièces,
gonflent jusqu'à 5 cm
de hauteur 4.-



Terreau à semis
Mioplant, terre spéciale
pour toutes les semences
de plantes d'ornement et de
légumes, 20 litres 3.20



Diverses graines à semer
en janvier/février
de -.60 à 3.20

La passion de la culture. Elle grandit au fur et à mesure que prospèrent graines et semis sous l'œil attentif de l'amoureux des jardins.



Av. Léopold-Robert 79, La Chaux-de-Fonds et au MM Le Locle

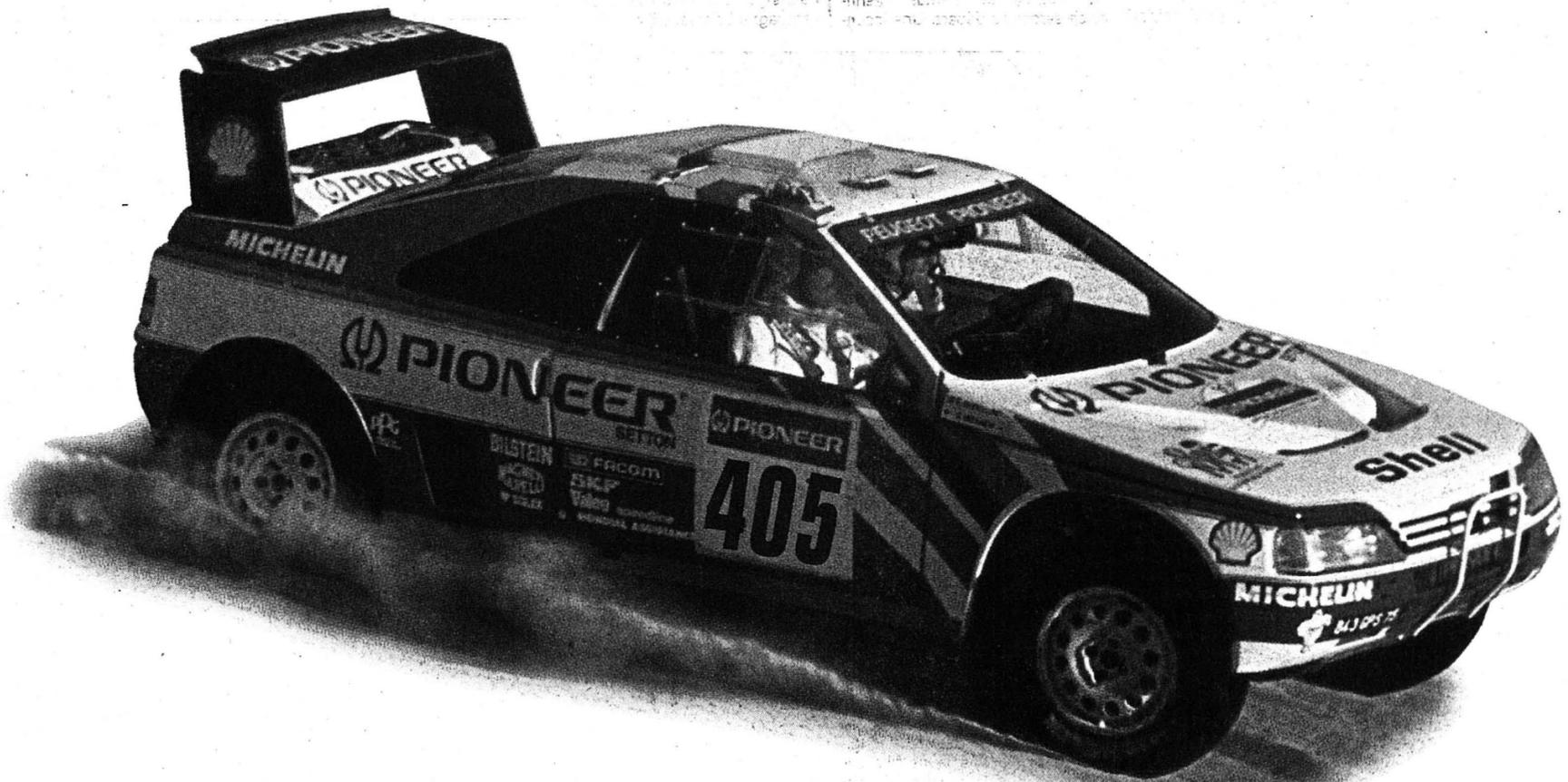
Oui, à MIGROS
Do it yourself



**Voiture de l'année
1988.**

Autovisie,
Autopista,
L'Equipe,
Quattroruote,
Sunday
Express,
Stern,
Vilbilagare.

Peugeot triomphe dans le raid le plus dur du monde!



Peugeot a dominé le raid Paris-Dakar et l'a remporté avec une fougue souveraine.

Mais plus encore que ce triomphe dans le rallye le plus dur du monde, c'est l'avance inégalée avec laquelle la Peugeot 405 a conquis le titre de «Voiture de l'année» qui nous comble

d'aise! Car, ici, le talent s'affirme avec des qualités qui ne sont pas seulement vitales dans le désert: une maniabilité exemplaire, un équipement sans faille, un brio éclatant. Sans oublier un train roulant qui maîtrise aussi souverainement les épingles des cols alpestres que les plus longs trajets autorou-

tiers. La Peugeot 405 existe en 4 versions d'équipement et 2 motorisations: 1580 cm³/76 ch ou 1905 cm³/107 ch (injection électronique).

Photo: Peugeot 405 Turbo 16 «Grand Raid», 1905 cm³, env. 400 ch. Autres modèles Peugeot 405 à partir de 18490 francs déjà.



PEUGEOT. VOILA DES AUTOMOBILES.

PEUGEOT

Septante-quatre athlètes à Calgary

Les représentants suisses sont presque tous désignés

L'échéance olympique approche à grands pas. L'heure des sélections a sonné pour les spécialistes des sports hivernaux. A Calgary, la délégation qui sera chargée de représenter la Suisse sera forte de 74 athlètes, dont la plupart ont été désignés hier après-midi à Berne. Quelques incertitudes demeurent cependant, notamment en ce qui concerne le ski alpin. La sélection définitive sera connue dimanche soir.

Le comité olympique suisse a retenu des athlètes dans sept disciplines. Il a renoncé à envoyer à Calgary des adeptes du biathlon et du patinage de vitesse.

En bob, douze hommes seront du voyage, soit quatre pilotes (Fasser, Hiltbrand Pichler et Weder) et huit coéquipiers. Des tests auront lieu cette semaine.

Simon Schenk a retenu vingt-cinq joueurs pour le tournoi de hockey sur glace. Deux d'entre eux seront éliminés d'ici le 12 février.

TROIS PLACES A PRENDRE

Stéphanie Schmid et Oliver Hoener participeront aux épreuves de patinage artistique. Sans sa blessure, Claudia Villiger aurait également obtenu son billet.

Les plus gros problèmes concernent le ski alpin. La FSS a droit à dix-huit skieurs au total. Elle peut répartir les places entre les dames et les messieurs de façon égale (neuf de chaque) ou inégale (dix contre huit).

Pour l'instant, huit filles sont partantes, soit Chantal Bournissen, Michela Figini, Beatrice Gafner, Zoé Haas, Brigitte Oertli, Corinne Schmidhauser, Vreni Schneider et Maria Walliser. Chez les garçons, sept possèdent l'assurance de partir pour le Canada, soit Joel Gaspoz, Martin Hangl, Franz Heinzer, Daniel Mahrer, Hans Pieren, Peter Muller et Pirmin Zurbriggen.

Les trois places restantes se joueront entre Brigitte Gadiet, Christine Von Gruningen, Paul Accola, Karl Alpiger, William Besse, Gustav Oehrli ou une révélation de dernière heure. Les prochaines épreuves de Coupe du Monde permettront aux sélectionneurs de trancher.

L'INCONNUE FAEHNDRICH

Pour le ski de fond féminin, Evi Kratzer, Christina Gilli-Bruggler, Karin Thomas et Sandra Parpan ont été désignées. Elisabeth Glanzmann ou Marianne Imniger se joindront à elles.

Chez les messieurs, Andy Grunfelder, Giachem Guidon, Jurg Capol, Jeremias Wigger, Konrad Hallenbarter et Markus Faehndrich seront au départ. Une incon-

nue concerne Faehndrich. Blessé récemment au genou, on ne sait pas s'il sera guéri à temps. Si tel ne devait pas être le cas, il serait alors remplacé par Battista Bovisi.

Pas de surprise en combiné nordique avec les sélections de Fredy Glanzmann, Hippolyt Kempf, Andreas Schaad et Stefan Spaeni.

OK POUR BALANCHE

En saut à skis, une bonne nouvelle est arrivée pour le Lochois Gérard Balanche. Il a en effet obtenu sa sélection, en compagnie de Christian Hauswirth, Christoph Lehmann et Fabrice Piazzini. Pour obtenir un billet, les sauteurs devaient avoir obtenu au moins une fois des points en Coupe du Monde.

Il ne reste plus qu'à espérer que la délégation helvétique parviendra à se distinguer. La pression sera énorme, surtout en ski alpin où il faudra supporter le règne de favoris suite aux résultats exceptionnels enregistrés lors des championnats du monde de Montana.

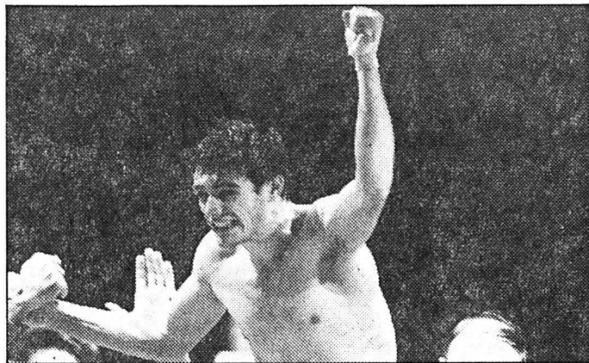
En tout cas, les Suisses se rendent à Calgary avec une solide dose de confiance. L. W.

Déplacés CS de saut et de combiné

Les championnats suisses de saut à skis et de combiné nordique se dérouleront ce week-end dans l'Oberland bernois. Prévus dans un premier temps à Langenbruck, ces championnats ont dû être déplacés à Gstaad pour le saut et à Sparenmoos - Zweisimmen pour le combiné nordique en raison de l'enneigement insuffisant de la campagne bâloise. (si)

Un tournant important

Martelli - Fernandez à Genève



Mauro Martelli: le poing levé le 4 mars prochain ? (ASL)

Pour sa grande « rentrée » dans le milieu de la boxe, le promoteur genevois Daniel Perroud frappe un grand coup. Le 4 mars, il organisera à la patinoire des Vernets de Genève un championnat d'Europe des welters par dérogation qui mettra aux prises le Morgien Mauro Martelli, champion en titre, au Français Antoine Fernandez.

Ce combat tant attendu constitue sans aucun doute un tournant important dans la carrière de Martelli. S'il s'impose le 4 mars prochain, le Morgien déposera sa candidature pour un championnat du monde WBC entre le vainqueur du combat qui opposera en avril prochain à Londres le Mexicain Jorge Vaca, tenant, au Britannique Lloyd Honeyghan.

ATTENTION !

Invaincu en seize combats, Antoine Fernandez est l'un des grands espoirs de la boxe française. Né tout comme Martelli en avril 1965 (2 avril pour Fernandez, 6 avril pour Martelli), le Parisien boxe en fausse garde. Il

est surtout doté d'un punch indéniable comme en témoigne ses dix victoires acquises avant la limite.

Sa carrière ne comporte pour l'instant qu'une seule fausse note, son match nul, titre de champion de France en jeu, contre Jean-Marie Touati, le 28 février 1987 à Paris. On rappellera que Touati s'est incliné le 27 décembre dernier aux points contre Martelli à Martigny.

TROIS AUTRES COMBATS

Trois autres combats professionnels figureront à l'affiche de cette soirée. En poids moyens, Enrico Scacchia accordera une revanche au Britannique Carlton Warren. Le 26 décembre dernier à Berne, Scacchia avait dominé Warren aux points au terme d'un combat particulièrement âpre.

Pour sa part, le Savoyard Antoine Montero, ancien champion d'Europe des mouches et des coq, sera opposé au Mexicain Espinoza alors que le Panaméen du Club Pugilistique de Carouge Ivan Atencio complètera l'affiche en surlégers contre un adversaire à désigner. (si)

BERNE
Laurent WIRZ



Gérard Balanche, un Neuchâtelois aux Jeux olympiques. (Schneider)

TIR

Montmollin impressionnant

Championnat cantonal de groupes juniors

Le championnat cantonal de groupes juniors au fusil à air comprimé, qui réunit tous les meilleurs jeunes du canton s'est disputé cette année dans les stands de La Chaux-de-Fonds et du Locle. 33 participants, filles et garçons étaient répartis en 10 groupes de trois tireurs et quelques individuels.

Le groupe fanion de Montmollin qui était le favori du concours n'a pas manqué le coche et ceci en améliorant encore de 4 points son résultat de l'année dernière.

Le groupe était formé des frères François et Jean Glauser et de John Jeanneret.

Au deuxième rang, nous trouvons le groupe du Locle 1 com-

posé de trois filles qui ont réussi des résultats d'une magnifique régularité.

INDIVIDUELS

C'est Stéphanie l'Eplattenier qui l'emporte en catégorie 1 (1972 et plus jeune), ceci avec 186 points devançant Florence Jeanneret (la gagnante de l'année dernière) avec 180 points.

Catégorie 2: victoire de John Jeanneret pour la deuxième année consécutive, suivi d'Alexandre Schenk (Peseux), en continuels progrès.

En catégorie 3 c'est François Glauser qui s'impose après plusieurs places d'honneurs ces dernières années. Au deuxième rang, nous trouvons une jeune fille du Locle, Lidia Campana suivie de Vincent Bourquin (Montmollin)

qui réussit une excellente performance pour sa première année de tir.

LES PODIUMS

Groupes: 1. Montmollin I 560 points; 2. Le Locle I 556 points; 3. Montmollin 2 545 points.

Individuels. - Catégorie I (1972 à 1978): 1. Stéphane l'Eplattenier (Montmollin 2) 186 points; 2. Florence Jeanneret (Montmollin 2) 180; 3. Carole Sauser (Montmollin 3) 178.

Catégorie 2 (1970 à 1971): 1. John Jeanneret (Montmollin I) 190 points; 2. Alexandre Schenk (Peseux I) 187; 3. Sandrine Cuenot (Le Locle I) 186.

Catégorie 3 (1968 à 1969): 1. François Glauser (Montmollin I) 187 points; 2. Lidia Campana (Le Locle I) 185; 3. Vincent Bourquin (Montmollin 3) 183. (mb)



Les champions (de gauche à droite): Stéphane l'Eplattenier, John Jeanneret et François Glauser.

FOOTBALL

Calendrier connu

2e phase de championnat

Les calendriers complets de la deuxième phase du championnat suisse de football (LNA et LNB) sont désormais connus. Nous les publierons en intégralité dans une de nos prochaines éditions.

Les 5-6 mars, Neuchâtel Xamax se rendra à Lausanne pour le premier match du tour final pour le titre. Pour ce qui est du tour final contre la relégation en 1re ligue, le FC La Chaux-de-Fonds débute à Bienne les 19-20 mars. (Imp)

Inséparables

Coupe d'Angleterre

Troisième tour. Matches à rejouer: Everton - Sheffield Wednesday 1-1 après prolongation; Manchester City (2e div.) - Huddersfield Town (2e div.) 3-0.

Everton et Sheffield rejoueront une quatrième fois (!). (si)

VOLLEYBALL

Trois victoires d'Echo

Quatre équipes défendaient les couleurs du club imérien cette semaine, et les résultats sont tout à fait positifs. Décidément, ce deuxième tour semble très bien se passer pour Echo.

La première, qui avait déjà remporté ses deux premiers matchs, poursuit sur sa lancée en gagnant 3-2 contre Montfaucon. Les garçons prouvent encore leur bonne forme actuelle en dominant Courtételle, mardi passé, par 3-0. Vendredi, les juniors A+ s'adjugèrent elles-aussi deux points contre Lyss, remportant le match par 3 sets à 1.

Quant aux Juniors B, elles se défendirent très bien contre de redoutables adversaires, Malleray, en leur prenant un set. (ag)

Chaque vendredi:

SPORT hebdo
L'Impartial LA VOIX D'UNE REGION

LE SPORT EN BREF



Sport automobile

Camel avec Benetton-Ford

La compagnie R. J. Reynolds International, Camel, commanditera cette saison une troisième écurie dans le championnat du monde de Formule 1, Benetton Ford. Avant Benetton, R. J. Reynolds International avait annoncé son partenariat avec l'équipe française Larrousse/Camels alors que l'accord avec Lotus-Honda avait été reconduit avant la fin de la saison dernière.



Football

Mandziara junior à Bochum

Réserviste du BSC Young Boys, Adam Mandziara, 20 ans, fils de l'entraîneur du club bernois, a signé un contrat portant jusqu'au 30 juin 1988 avec le VfL Bochum, club de Bundesliga allemande. Mandziara, en possession d'un passeport germanique, est parti directement en camp d'entraînement à Gran Canaria avec ses nouveaux coéquipiers.

McIlroy à Mödling

Ancien capitaine de Manchester United et de l'équipe nationale d'Irlande du Nord, Sammy McIlroy (32 ans), vient d'être engagé par le club de première division autrichien de Mödling.



Ski

Programme modifié

Le slalom géant, qui devait se courir le 31 janvier à Morzine, pour le compte de la Coupe du monde masculine, se tiendra à Schladming le samedi 30 janvier, a annoncé lundi la fédération internationale. La descente masculine, qui devait se dérouler le 30 janvier à Chamonix, avait déjà été déplacée à Schladming, où elle aura lieu le 29 janvier.



Tennis

Céline Cohen out d'entrée de jeu

La Suisse Céline Cohen, brillante huitième de finaliste de l'Open australien, n'a pas digéré ses efforts de Melbourne. A Auckland, en Nouvelle-Zélande, la Genevoise s'est inclinée dès le premier tour face à une Britannique inconnue nommée Clare Wood, gagnante par 6-4 6-3.

LA NOUVELLE RENAULT 21 TI. 110 CH EN PLEINE FORME.



La puissance de ses 110 ch se voit de l'extérieur déjà: lignes fluides de la carrosserie, look sport souligné par les becquets avant et arrière, bas de caisse aérodynamiques, bandes décoratives. Et se confirme à l'intérieur: sièges baquets, volant sport à trois branches, direction assistée, condamnation des portes commandée à distance. L'équipement de série de la Renault 21 TI comprend notamment une chaîne stéréo avec 5 haut-parleurs et satellite de commande sous le volant, des dossiers arrière rabattables, une astuce pour transporter vos objets encombrants. En option, le système de freinage ABS pour maîtriser encore mieux la fougue de ses 110 ch/81 kW. La Renault 21 TI superéquipée avec son puissant moteur 2,2 l à injection vous est offerte pour Fr. 23 900.-. La Renault 21 existe également avec boîte automatique. En tout, vous trouverez 10 versions à partir de Fr. 18 950.-. La Renault 21 Nevada existe également en 10 versions. A partir de Fr. 19 950.-.

RENAULT
DES VOITURES
A VIVRE



RENAULT 21 TI. LE PLAISIR DE LA CONDUITE SPORTIVE.

PASSEPARTOUT Assurance de voyages Mobilière Suisse. Financement et leasing: Renault Crédit SA, 022/291333.
Nouveau: Garantie 6 ans antiperforation. Renault préconise elf



L'Impartial et

avec les Autocars Giger

vous invitent à une **visite commentée** de la grande
exposition Edvard Munch

au Kunsthaus de Zurich **samedi 13 février 1988**
(avant-dernier jour de l'exposition)

● **Déplacement en car**
départ: Le Locle
(place du Marché), 7 h 10;
La Chaux-de-Fonds
(place de la Gare) 7 h 30;
Neuchâtel
(place de la Gare) 8 h

Au retour, un lunch sera servi dans un restaurant
Arrivée: Neuchâtel, vers 16 h 30;
La Chaux-de-Fonds,
vers 17 heures;
Le Locle,
vers 17 h 15.

Visite commentée (en français) de l'exposition: dès 10 h 15 env.

Prix Fr. 65.-
tout compris

Inscriptions: ● bureaux de L'Impartial, à La Chaux-de-Fonds et au Locle
● Autocars Giger, Léopold-Robert 114, à La Chaux-de-Fonds
● bureau de RTN-2001, rue du Château 4, Neuchâtel

● offres d'emploi

Serrurerie dans le Val-de-Ruz cherche pour entrée à convenir un

serrurier

avec CFC et quelques années d'expérience.

Faire offre à:

Ferox
2063 Saules
☎ atelier 038/36 17 07
☎ bureau 038/25 05 09

Nous engageons tout de suite ou pour date à convenir.

monteur en chauffage
installateur sanitaire
aide-monteur en chauffage
aide-installateur sanitaire

Offres à adresser à:

Charles Renfer & Fils
Corgémont
☎ 032/97 12 88

CHEVALINES

Cherchons pour notre succursale de Pesieux

un garçon de plot
ou

une vendeuse en boucherie

Semaine de 5 jours
Travail indépendant
Excellent salaire + % C.A.

Entrée tout de suite ou à convenir.

28, av. du Gd-St-Bernard
CH 1920 MARTIGNY 2
Tél. 026-2 34 01 Téléc: CHE 473 635

Fabrique d'horlogerie du bas du canton cherche

horloger

dynamique et disponible, tout de suite ou date à convenir.

Ecrire sous chiffres CR 1379 au bureau de L'Impartial.

● offres d'emploi

Rea Hair Design
Neuchâtel, cherche

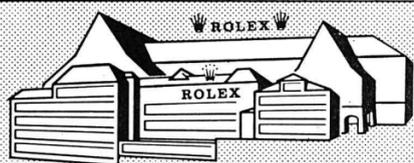
coiffeuse

expérimentée, pour compléter son équipe.

Renseignements:

☎ 038/24 20 24.

L'annonce, reflet vivant du marché



ROLEX
BIENNE

Nous offrons à une personne qualifiée une place de

mécanicien-régleur

dans notre atelier «presses».

Tâches:

- assumer les réglages, mise en train et entretien d'un secteur important de notre atelier «presses»;
- assurer la qualité et la production de ce groupe;
- être apte à fonctionner comme mécanicien-régleur polyvalent pour l'ensemble du secteur «presses»

Profil souhaité:

- titulaire d'un CFC ou équivalent de mécanicien faiseur d'étampes ou mécanicien;
- aptitude à assumer des responsabilités;
- être disposé à compléter sa formation;
- prêt à envisager une collaboration à long terme.

Nous offrons:

- place stable;
- formation pour une personne n'ayant pas de connaissances dans le domaine du découpage;
- traitement selon qualification;
- horaire libre et vacances à la carte.

Les personnes intéressées à travailler à la réalisation de produits de haut de gamme sont priées d'adresser leur offre avec curriculum vitae au service du personnel de la Manufacture des montres Rolex SA, Haute-Route 82, case postale, 2502 Bienne ou de prendre rendez-vous auprès de notre chef du personnel, ☎ 032/22 26 11



PRECI-COAT S.A.

Les traitements de surface et la technique des couches minces sont la base de notre savoir-faire. Notre technologie est à la pointe de la recherche et s'appuie sur un équipement et une infrastructure d'avant-garde. Nos collaborateurs restent notre meilleur atout. Ils sont tous impliqués dans le processus et motivés par la réussite de l'entreprise tout autant que par leur propre succès. Nos produits sont le reflet de notre engagement; ils représentent la synthèse de tous nos efforts. L'entreprise est en constante évolution depuis plusieurs années.

Vous vous situez au carrefour des idées et de leur mise en pratique, parce que vous en avez les moyens. Nous vous proposons de nous rejoindre en posant votre candidature aux postes de:

ingénieur métallurgiste EPF

ou équivalent universitaire, en tant qu'adjoint à la direction de R & D. Le candidat devrait faire valoir une expérience industrielle ou de recherche et de développement. Ce collaborateur travaillera de façon indépendante et dirigera une petite équipe de techniciens. Une bonne connaissance des matériaux, en particulier des aciers, ainsi que des traitements de surface, des problèmes de frottement et d'usure sera appréciée;

ingénieur chimiste ETS

En tant que collaborateur à notre département R & D, chargé de l'assistance technique à la production. Nous cherchons un ingénieur ayant quelques années d'expérience industrielle dans les domaines du traitement de surface, de l'électrochimie et de bonnes connaissances dans les essais de matériaux;

ingénieur ETS

en microtechnique ou électronique en qualité de responsable technique de production.

Le candidat, assistant et directement subordonné à la direction, doit être intéressé aux problèmes liés à la production, méthodique avec esprit de synthèse, bon organisateur. Il doit en outre pouvoir justifier plusieurs années d'expérience dans une fabrication ou une production industrielle.

Le dialogue est la dynamique de notre collaboration. Pour vous soutenir, nous offrons: une place stable, avec un salaire en rapport; les prestations sociales d'une grande entreprise; une formation continue et complémentaire.

Veillez adresser votre dossier avec no de téléphone à:
Preci-Coat SA, à l'attention du chef du personnel,
rue L.-Joseph-Chevrolet 19, 2301 La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/26 57 77

DEMAIN

10 %

dans les
DROGUERIES
(articles réglementés et nets exceptés)

Ancien Stand

Vendredi 29 janvier
à 20 h 30

Entrée Fr. 10.—

Soviet Jazz

Igor Brill Sextett d'Union soviétique



Organisation:

Association
culturelle

Suisse - URSS

● mini-annonces

● à vendre

BATTERIE TAMA, complète, très peu utilisée. ☎ 039/41 30 00.

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE, Fr. 250.—, Frigo, Fr. 180.—. Sous garantie. ☎ 038/63 10 36 ou 038/63 29 47.

MORBIER ANCIEN, grand balancier, en sapin. Téléphoner heures des repas: 038/25 95 90, 038/25 56 55.

HABITS DE DAME, taille 40: manteaux, robes, costumes, jupes, blouses. Chaussures. Avantageux. ☎ 032/91 13 50.

UN FRIGO Siemens, 1 cuisinière électrique 4 plaques Siemens, le tout en très bon état, Fr. 500.—. ☎ 038/25 16 84, après 18 heures.

MANTEAU VISON, état neuf, 40-42. Fr. 800.—. ☎ 038/55 24 43.

PIANO DROIT Schmidt-Flohr, noir, Fr. 2 000.—. ☎ 039/28 63 01, le soir.

BILLET SWISSAIR, Genève-Zurich-Genève, valeur 350.—, cédé 200.—. ☎ 038/24 53 95.

BELLE PAROI murale avec bar, emplacement TV, 3.30 m x 2.10 m x 0.58 m, Fr. 1 600.—. Un canapé-lit, 2.10 m x 0.75 m, Fr. 400.—. Deux meubles de cuisine, 0.6 m x 0.6 m x 0.87 m, Fr. 50.—. Une table à rallonges avec 4 chaises, Fr. 150.—. Une commode, 0.6 m x 0.46 m x 0.68 m, Fr. 50.—. ☎ 039/23 18 34.

● à acheter

PARTICULIER ACHÈTE trains électriques ou mécaniques, avant 1970. ☎ 039/31 33 82 (midi et soir).

AQUARIUM assez grand. ☎ 039/31 81 06.

● perdus/trouvés

TROUVÉ CHATTE au Locle. ☎ 038/63 22 05, après 19 heures

Tarif réduit
85 cts. le mot (min. Fr. 8.50)
Annonces commerciales
exclues

HORLOGERIE
von
gunten

Grand choix de montres et pendules
Réparations

LE CLIP
23, av. Ld-Robert
☎ 039/23 50 44

Feuilleton de «L'IMPARTIAL»

97

Mary Higgins Clark

Un cri dans la nuit

Roman

Traduit de l'américain par Anne Damour
Droits réservés Editions Albin Michel et Sciaky presse, Paris

«Mais couvre-toi bien; il doit faire froid là-bas, à présent.

— Comment sais-tu qu'il y fait froid? Quand y es-tu allée?

— Erich, tu sais bien que je n'y suis jamais allée.

— Alors, comment savais-tu...?

— Chut, écoute. » Ils entendirent un gémissement au premier étage.

«C'est le bébé.» Jenny pivota et grimpa quatre à quatre les escaliers, Erich sur ses talons. Le bébé battait des bras et des jambes. Il avait les joues trempées. Ils le virent se mettre à sucer son poing serré.

«Oh! Erich, regarde. Il pleure de vraies larmes.» Elle se pencha tendrement et le souleva

dans ses bras. «Là, là, mon petit Pitou. Je sais que tu as faim, mon bel agneau. Erich, il prend des forces.»

Elle entendit la porte se refermer. Erich avait quitté la pièce.

31

Elle rêva d'un pigeon. Il avait un aspect terriblement menaçant. Il volait dans la maison, elle devait l'attraper. Il n'aurait pas dû se trouver dans la maison. Il entra dans la chambre des enfants et elle le suivait. Affolé, il volait dans tous les sens autour de la pièce. Soudain, il lui échappait et se dirigeait dans un battement d'ailes vers la chambre du bébé. Il se posait sur la moquette. Elle se mit à crier, non, non, non.

Elle se réveilla en larmes et se précipita vers le bébé. Il dormait à poings fermés.

Erich avait laissé un mot sur la table de la cuisine. «Ai suivi ton conseil. Resterai peindre au chalet pendant quelques jours.»

Au petit déjeuner, Tina leva la tête de son bol de céréales et demanda: «Maman, pourquoi tu ne m'as rien dit quand tu es venue dans ma chambre hier soir?»

Rooney passa la voir dans l'après-midi et

s'aperçut la première que le bébé avait de la fièvre.

Clyde et elle avaient passé la soirée de Noël avec Maude et Joe. «Joe va beaucoup mieux, raconte Rooney à Jenny. Ça leur a fait du bien d'aller en Floride après l'hôpital à lui et à Maude. Ils sont revenus drôlement en forme et tout bronzés. On va lui enlever son corset le mois prochain.

— Je suis si heureuse.

— Bien sûr, Maude est bien contente de se retrouver chez elle. Elle m'a raconté qu'Erich a été très généreux avec eux. Mais vous le savez sans doute. Il a payé toutes les notes de l'hôpital et leur a donné un chèque de cinq cents dollars en plus. Il a écrit à Maude qu'il se sentait responsable.»

Jenny était en train de coudre le dernier carré de son patchwork. Elle leva les yeux.

«Responsable?»

— Je ne sais pas ce qu'il entend par là. Mais Maude a des remords parce que le bébé ne se porte pas bien. Elle se souvient de vous avoir dit des choses horribles.»

Jenny se rappela les choses horribles.

«M'est avis que Joe a reconnu qu'il avait une sacrée gueule de bois ce matin-là; il continue à dire qu'il a dû mélanger le poison et l'avoine.

S P E C T A C L E

YVES DUTEIL



Il est le fils musical de Brassens et de Leclerc, le cousin de Brel et de Vigneault. Comme eux, il a le don d'écrire des chansons qui contournent le temps. Artisan du verbe aimer, il raconte des histoires parfois heureuses et parfois tristes, sur des musiques où orchestre et voix modulent un concert en bonheur majeur. Collé à l'actualité émotionnelle de son époque, il distille un antidote musical contre la méchanceté et la bêtise, au risque de paraître rêveur; il est un chanteur de l'intérieur.

La Chaux-de-Fonds - Théâtre

Jeudi 4 février à 20h00

Prix des places: Fr. 20.- 25.- 30.- 35.-
Bon de réduction de Fr. 5.- pour les coopérateurs Migros, étudiants ou apprentis à retirer à l'Ecole-club, rue Jaquet-Droz 12
Location: Tabatière du Théâtre, tél. 039/23 94 44

service culturel
migros

● immobilier

Particulier cherche à acheter

maison

à La Chaux-de-Fonds.
Ecrire sous chiffres DX 1338 au bureau de L'Impartial.

A louer

appartement 5 pièces

salle de bains avec douche, cuisine agencée, chauffage électrique et

appartement 3 pièces

Hadorn Automaten,
3052 Zollikofen,
☎ 031/57 25 05

PRÊTS PERSONNELS

jusqu'à Fr. 30 000.— en 24 heures.
Discretion absolue.
☎ 039/23 01 77 de 7 heures à 21 h 30
y compris le samedi matin.

Jetamobil SA, Promotions
A vendre

appartements de 6 et 4 1/2 pièces

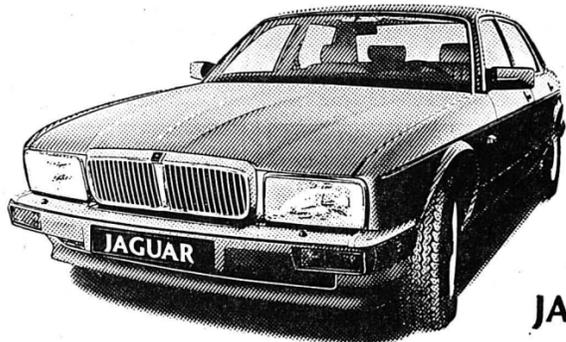
dès Fr. 339 000.— en duplex
avec cheminée, rénovés
luxueusement
☎ 039/23 38 46

Bouquinerie *Au Dénicheur*
BANDES DESSINÉES
SCIENCE FICTION - POLICIER - ROMANS - ETC.
Achat - Vente - Echange
Magasin: Parc 84. Dépôt: Collège 27

Nouveau

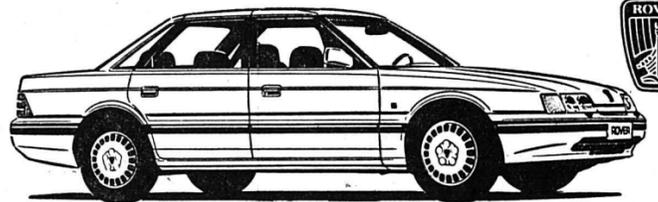
déchirures, accrocs et trous sur
vêtements en cuir

Réparation par soudage et presque
invisible. Sur rendez-vous.
Swiss Vinyl. ☎ 039/23 59 57



JAGUAR

Offres de reprises intéressantes



ROVER

GARAGE BÉRING & CO

Fritz-Courvoisier 34
La Chaux-de-Fonds

☎ 039/28 42 80

L'Impartial

Bulletin de changement d'adresse

(à expédier sous enveloppe «Imprimé» à 35 cts) Journal L'IMPARTIAL SA,
Service des abonnements, rue Neuve 14, 2300 La Chaux-de-Fonds

Nom et prénom:

(Prière d'écrire en lettres majuscules)

Ancienne adresse:

Rue:

NP/Localité:

Nouvelle adresse:

Hôtel/chez:

Rue:

NP/Localité:

Pays/Province:

du

au

inclus

Avis important

1. Pour faciliter notre tâche, les demandes de changement d'adresse doivent nous parvenir par écrit, 7 jours à l'avance, s.v.p.
2. Aucun changement d'adresse n'est pris par téléphone.
3. Aucune mutation n'est faite pour une durée inférieure à 6 jours ouvrables.
4. Emoluments: Pour la Suisse Fr. 2.50 par changement. Pour l'étranger, première semaine Fr. 6.50. Par semaine supplémentaire ou fraction de semaine Fr. 3.50.
5. Avion: Prix suivant le pays.
6. Pour l'étranger, nous ne pouvons pas garantir un acheminement régulier.
7. Palements: à nos bureaux, à notre CCP 23-325-4 ou en timbres-poste.

— Joe a dit cela?

— Oui, En tout cas, Maude voulait que je vous fasse ses excuses. Quand ils sont rentrés la semaine dernière, Joe est allé de lui-même parler au shérif. Il est malade de tous les bruits qui courent autour de son accident. Vous savez, à cause de cette drôle de phrase, quand il a dit qu'il vous avait vue. Il ne comprend pas pourquoi il a été dire ça.»

Pauvre Joe, pensa Jenny, qui s'évertue à réparer l'irréparable et ne fait qu'empirer les choses en les ramenant à la surface.

« Dites donc, Jenny, vous rendez-vous compte que votre patchwork est pratiquement terminé. Il est rudement joli. Ça vous en a demandé de la patience!

— J'étais bien contente de l'avoir fait, dit Jenny.

— L'accrochez-vous dans la salle à manger à côté de celui de Caroline?

— Je n'y ai pas réfléchi.»

Elle n'avait pas pensé à grand-chose aujourd'hui, obsédée par l'idée qu'elle était peut-être somnambule. Dans son rêve, elle avait essayé de chasser un pigeon de la chambre des filles. Mais s'était-elle rendue effectivement dans la pièce? (à suivre)



UBS - pour beaucoup, la première banque.

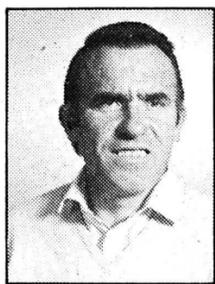
FACE À FACE

Concours hebdomadaire de pronostics

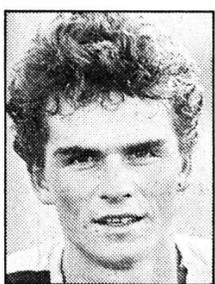
Jean-Louis Dubois s'est qualifié pour les quarts de finale. Il a en effet pris la mesure de Steve Bourquin sur le score sans appel de 9-7. A noter que Jean-Paul Saucy s'est montré très perspicace en obtenant 10 points. Le duel de cette semaine est arbitré par Gérard Balanche, le sauteur à ski loclais.



Gilles Sauser



Giovanni Personeni



Gérard Balanche

1. Berne - Langnau	1	1	1
2. Bienne - Fribourg	1	1	1
3. Davos - Zoug	1	1	1
4. Lugano - Kloten	1	1	1
5. Sierre - Ambri-Plotta	2	2	2
6. Ascoli - Naples	2	X, 2	2
7. Avellino - Vérone	X	X	1, X
8. Cesena - Rome	2	X	2
9. Fiorentina - Milan	X, 2	1, X, 2	1, X, 2
10. Internazionale Côme	1	1	1
11. Juventus - Empoli	1	1	1
12. Pise - Pescara	X	1	X
13. Sampdoria - Torino	1	1	X

Autres matchs

14. Bâle - HCC	2	1	2
15. Saint-Imier - Le Locle	1, X, 2	2	2

14. LNB de hockey sur glace
15. Deuxième ligue de hockey sur glace

QUESTION SUBSIDIAIRE

Quel sera le nombre total de buts marqués lors des 15 rencontres ci-dessus ?

Gille Sauser: 83 buts marqués.	Giovanni Personeni: 76 buts marqués.	Gérard Balanche: 86 buts marqués.
-----------------------------------	---	--------------------------------------

La première édition du face à face «new look» s'est achevée. Nous vivons donc à l'heure de la deuxième édition, qui se déroule toujours selon la formule de Coupe. Elle débute par des huitièmes de finale qui opposeront chaque semaine deux concurrents. Un sportif ou une personnalité donneront également leur pronostic à titre indicatif. Seize personnes se sont d'ores et déjà inscrites pour disputer cette deuxième édition, dont le vainqueur se verra récompensé par un voyage à l'occasion d'un important événement sportif.

Voici la liste des 16 candidats qualifiés pour la seconde édition: Jean-Pierre Lora (La Chaux-de-Fonds), Isabelle Roulier (La Chaux-de-Fonds), Patricia Gatti (Le Locle), José Decrauzat (Les Brenets), Romain Boichat (La Chaux-de-Fonds), Aziz Djela (La Chaux-de-Fonds), Jean-Louis Dubois (La Chaux-de-Fonds), Pierre-Alain Vaucher (La Chaux-de-Fonds), Giovanni Personeni (La Chaux-de-Fonds), Andry Gyger (La Chaux-de-Fonds), Philippe Thiébaud (La Chaux-de-Fonds), Gilles Sauser (Neuchâtel), Thierry Aubry (La Chaux-de-Fonds), Laurent Biéhlly (Cortailod), Steve Bourquin (Areuse) et Sieglinde Caporosso (La Chaux-de-Fonds).

Démonstration neuchâteloise

Championnat de première ligue

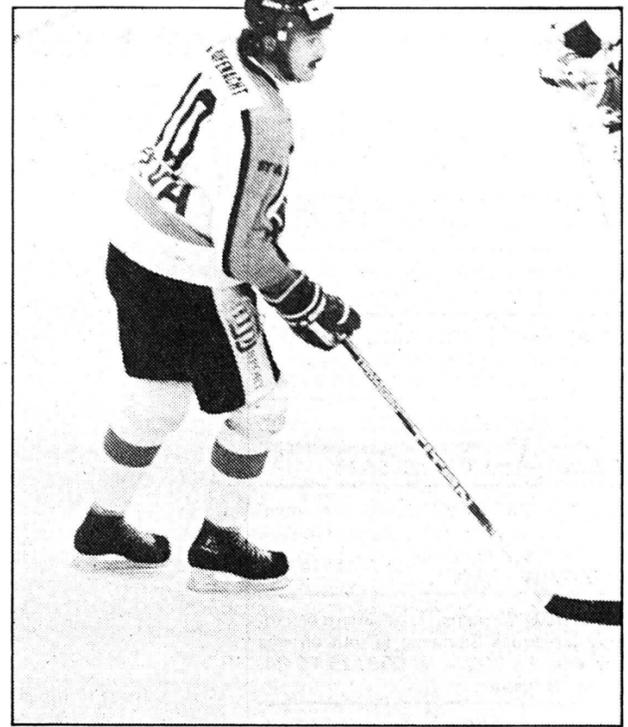
● NE YOUNG SPRINTERS - FORWARD MORGES 10-0 (3-0 2-0 5-0)

Forward a fait ce qu'il a pu. Mais cela n'a pas suffi face à un excellent Young Sprinters. Il y avait hier soir une ligue de différence entre les deux équipes... En se déplaçant avec un minimum de joueurs, Forward ne devait pas se faire beaucoup d'illusions.

Menés à la marque après une minute de jeu seulement, les Vaudois ont pourtant tout tenté pour contrer les Neuchâtelois; mais la partie était inégale et c'est sur un rythme très régulier que le score s'amplifiait. Bien que privée de Christophe Waelchli - excellent samedi passé - la première ligne d'attaque fut à nouveau très efficace. Cette remarque nous amène à constater que les joueurs remplaçants sont capables de s'intégrer parfaitement au jeu de leurs coéquipiers. C'est donc avec plaisir que l'on a vu le jeune Pahud marquer deux fois.

Mais cela n'est pas la seule satisfaction. Pour une fois, les «orange et noir» ont évolué tout le match avec le même enthousiasme. De plus, les joueurs ont fait preuve d'un esprit collectif réjouissant, alors que l'exploit individuel paraissait facile. Après la démonstration que Young Sprinters a offerte à son public, on est convaincu que les hommes de Libora sont capables de contrarier les meilleures équipes du groupe.

Jeunes-Rives: 400 spectateurs.



Young Sprinters et Rufenacht: facile.

(Schneider)

Arbitres: MM. Luthi, Bueche, Chételat.
Buts: 1' Dubuis 1-0; 13' Pahud 2-0; 18' Bergamo 3-0; 33' Magnin 4-0; 37' Schlappach 5-0; 41' Dubuis 6-0; 52' Loosli 7-0; 54' Amez-Droz 8-0; 56' Pahud 9-0; 60' Birrer 10-0.
Pénalités: 3 x 2' et 1 x 5' contre YS. 4 x 2', 1 x 5' et 1 x 10 (Haberthur) contre Morges.

Young Sprinters: Riedo; Dubuis, Schlappach; Moser, Amez-Droz; Messerli, Dietslin; Loosli, Pahud, Waelchli; Droz, Bergamo, Steiner; Studer, Rufenacht, Magnin; Lutz, Birrer.
Morges: Golay; Valzino, Tschan; O. Haberthur, Murisier; Schwab, Bernard; Pairoux; C. Haberthur; A. Bernadr, Zurcher; Gavairon, Wenger, Guyaz. (or)

Fleurier reçoit la fessée

● FLEURIER - LAUSANNE 3-14 (1-3 1-5 1-6)

Cette partie, qui s'annonçait intéressante, ne l'aura été qu'un peu plus d'un tiers temps. Sombant dans le jeu brouillon et désordonné, les deux formations en présence n'ont montré qu'une parodie de hockey sur glace. Sans Lussier et l'ex-Fleurier Bobillier, les Vaudois auraient eu beaucoup de peine à passer l'épaule hier soir.

Ces derniers ont compté à neuf reprises et effectué trois assists à eux seuls. Si Fleurier était mené par trois longueurs à la fin de la première période c'est que leurs hôtes, plus opportunistes, avaient bénéficié au maximum des occasions qu'ils s'étaient créées.

Alors que les Neuchâtelois, qui n'en avaient eues que quatre, ne parvenaient à compter qu'une seule fois par Becerra qui, d'un violent tir de la ligne bleue, trompa Neuhaus.

Dans la période centrale, les deux formations commencèrent à

sombrier dans un jeu désordonné et les actions furent très laborieuses. Il fallut tout le talent de Lussier pour permettre aux visiteurs de prendre le large, avec parfois la complaisance des Vallonniers, complètement dépassés.

Belle-Roche: 350 spectateurs.
Arbitres: MM. Pfyffer, Zwimfer et Pfammatter.

Buts: 7' Bobillier (Favrod) 0-1; 10' Lussier 0-2; 13' Bobillier (Weber) 0-3; 15' Becerra (Rota) 1-3; 24' Favrod (Lussier) 1-4; 28' Lussier (Bobillier) 1-5; 30' Rota 2-5; 32' Arnold (Weber) 2-6; 38' Lussier (Weber) 2-7; 40' Lussier (Saladin) 2-8; 42' Lussier (Monnier) 2-9; 45' Weber 2-10; 49' Lussier (Monnier) 2-11; 53' Rota 3-11; 54' Blanchard (Ecœur) 3-12; 55' Lussier (Monnier-Bobillier) 3-13; 58' Monnier (Arnold) 3-14.

Pénalités: 4 x 2' contre Fleurier. 6 x 2' contre Lausanne.

Fleurier: Luthi (Jaquet 41'); Jeanneret, Gilomen; Helfer, Ryser; Becerra, Boehlen; Andereg, Gaillard, Bourquin; Morard,

Pluquet, Tanner; Guerry, Rota, Weissbrodt; Tissot; Sandoz. (jyp)

Lausanne: Neuhaus; Favrod, Arnold; Bobillier, Saladin; Ruchet, Circelli; Ecœur, Weber, Blanchard; Monnier, Lussier, Bonito; Amstutz, Maillard, Aviles; Leuenberger.

Notes: Fleurier sans Grand (blessé). Lausanne sans Rochat (blessé). Fleurier joue sous protêt en rapport à l'affaire Courvoisier.

LE POINT

Star Lausanne - Champéry . 5-9
Viège - Monthey 5-1
Neuchâtel - Forw. Morges 10-0
Fleurier - Lausanne 3-14
Moutier - GE/Servette 0-10

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Viège	15	13	1	1	120	33
2. GE/Serv.	16	13	0	3	121	30
3. Lausanne	16	12	2	2	117	50
4. Neuchâtel	16	10	4	2	91	55
5. Champéry	16	8	2	6	68	84
6. Yverdon	15	5	2	8	59	87
7. Moutier	15	3	4	8	56	90
8. F. Morges	16	3	2	11	48	105
9. Monthey	15	3	1	11	56	95
10. Fleurier	15	2	2	11	53	102
11. St. Laus.	15	1	4	10	53	111

Dans les séries inférieures

Deuxième ligue

● COURT - UNTERSTADT 8-2 (3-0 1-1 4-1)

Patinoire prévôtoise: 250 spectateurs.

Arbitres: MM. Imark et Pinget.
Buts: 12' Germiquet (Freudiger) 1-0; 18' Gossin 2-0; 19' Ortis (Beyeler) 3-0; 24' Lanz 4-0; 39' Eltschinger 4-1; 41' Roschi 4-2; 48' Wyss (Hostettmann) 5-2; 49' Gossin (Geiser, Lanz) 6-2; 51' Hostettmann (Lardon) 7-2; 60' Gossin (Lanz) 8-2.
Pénalités: 5 x 2' et 2 x 10' contre Court, 8 x 2' contre Unterstadt.

Court: Ruch; Ortis, Frei; Schneberger, Freudiger; Houmard, Lardpn, Hostettmann; Geiser, Lanz, Gossin; Beyeler, Germiquet, Chapié; Wyss; Zwahlen.

Untersadt: Riedo; Jenny, Gobat; Eltschinger, Burgisser, Mauron, Roschi, Henguelly; Curty, Mulhauser, Ekerli; Fasel, Egger, Lehmann; Dietrich; Del Soldato. (kr)

Troisième ligue

● LES BRENETS - CORGÉMONT 7-3 (2-2 4-1 1-0)

Patinoire du Communal: 40 spectateurs.

Arbitres: MM. von Allmen et Bueche.
Buts: 1' Huguenin (Spielmann) 1-0; 3' Strahm 1-1; 10' Carnal 1-2; 14' Dubois (Messerli) 2-2; 22' Steudler (Messerli) 3-2; 23' Dubois (Steudler) 45-2; 23' Schafroth 4-3; 43' Imholz 5-3; 37' Girard 6-3; 58' Dubois (Messerli) 7-3.
Pénalités: 2 x 1' contre Les Brenets. 1 x 2' contre Corgémont.

Les Brenets: Granata; Girard, Fontana; Dubois, Messerli, Steudler; Simon-Vermot, Claude; Imholz, Huguenin, Spielmann.
Corgémont: Hamel; Carnal, Hugi; Strahm, Schafroth, Liechti; Chatelain, Kuhnén; Hichhof, Butikofer, Vuitel; Lehmann, Flury, Feusier. (df)

● LES PONTS-DE-MARTEL - CORCELLES-MONTMOLLIN 1-4 (0-2 0-0 1-2)

Patinoire du Communal: 30 spectateurs.

Arbitres: MM. Kramer et Bueche.
Buts: 14' Kaiser 0-1, 18' Berthoud (Fort) 0-2, 51' Fort 0-3; 58' Meigneux (Ondruz); 60' Bader 1-4.
Pénalités: 6 x 2' contre Corcelles-Montmolin, aucune contre les Ponts-de-Martel.

Les Ponts-de-Martel: E. Jean-Mairet; Matthey, Zwahlen; Baetcher, Kehrl, Botteron; Kurth, Biéri; Hugi, Bader, B. Jean-Mairet; Grandjean.
Corcelles-Montmolin: Matthey; Paccolat, Matthey; Gacond, Fort, Berthoud; Rognon, Rentch; Ondrus, Meigneux, Guyot; Henzelin, Frick, Kaiser; Balet. (sm)

En toute saison, L'Impartial votre source d'informations

Rendez-vous au centre de VENTE

TOYOTA

Av. Léopold-Robert 117
039/23 64 44

pour faire un essai avec la nouvelle

Corolla Sedan GLI 4WD

4 roues motrices permanentes, 1587 cm³ (105 CV) 16 soupapes

DISCOUNT DU MARCHÉ

AF

Profitez des **SOLDES**

jusqu'à **40%** de rabais sur machines à laver, lave-vaisselle, frigos, cuisinières, etc.

Service après-vente par nos soins

CHEZ FORNACHON le magasin où l'on économise

J.-M. FORNACHON
Rue du Marché 4
2300 La Chaux-de-Fonds
☎ 039/28 40 33
2022 Bevaix
☎ 038/46 18 77

● offres d'emploi

Pour compléter notre force de vente sur le Haut du canton et dans le cadre du développement de nos affaires, nous recherchons un

vendeur en immobilier

- revenus au-dessus de la moyenne;
- travail intéressant et varié;
- bureau à La Chaux-de-Fonds.

Il est demandé:

- formation commerciale;
- expérience de la vente indispensable;
- âge idéal: 35 à 45 ans.

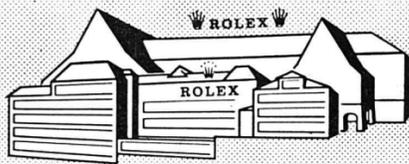
Discrétion assurée. Il sera répondu à chaque offre.

Adresser offres de services manuscrites avec curriculum vitae, photographie et copies de certificats à:

HABITATIONS POUR TOUS SA

Agence pour le canton de Neuchâtel et le Jura bernois.

Moulins 51 - 2004 Neuchâtel - ☎ 038/25 94 94.



ROLEX
BIENNE

Pour notre atelier du Locle, nous cherchons pour tout de suite ou date à convenir, une

remonteuse expérimentée

capable de travailler de façon précise sur assemblages, huilages, graissages, vissages, contrôle de fonctions et d'aspects dans le cadre d'un groupe enthousiaste et motivé de terminaison de mouvements de précision.

Nous offrons à notre future collaboratrice de nationalité suisse ou étrangère avec permis valable, des prestations d'une entreprise moderne.

Les offres écrites sont à adresser au service du personnel de la Manufacture des montres Rolex SA, case postale, Haute-Route 82, 2502 Bienne, ☎ 032/22 26 11

Pourquoi ne pas travailler du lundi au vendredi dans le canton de Zurich? Nous cherchons

- 2 mécaniciens**
- 2 installateurs de chauffage**
- 1 serrurier-appareilleur**
- 1 électromonteur**

Nous assurons:

- logement payé;
- un salaire très avantageux;
- d'excellentes prestations de la sécurité sociale;
- contribution aux frais de transport.

Téléphonez-nous donc, nous parlons aussi français.

WASMU AG, 8604 Volketswil
Téléphonez au 01/945 08 70 (demandez M. Lüdi, aussi le samedi de 10 à 12 heures)



Gabriel Greub

Parc 53 - 2300 La Chaux-de-Fonds

cherche pour tout de suite ou date à convenir.

monteur en chauffage qualifié

Prière de prendre rendez-vous au 039/23 40 30

A la pointe de l'actualité, il y a aussi l'annonce.

Nous cherchons pour notre siège de Neuchâtel un

réviseur-comptable

de langue maternelle française, titulaire d'une maturité commerciale, d'un diplôme de commerce ou d'un certificat fédéral de capacité, avec quelques années de pratique comptable. Age idéal: 25 à 30 ans;

comptable expérimenté(e)

pour la tenue des comptabilités de nos clients. Age idéal: 25 à 30 ans.

Nous offrons:

- une activité variée;
- des possibilités de parfaire une formation professionnelle débouchant sur le diplôme fédéral;
- une ambiance de travail agréable;
- une situation stable.

Les offres seront traitées avec discrétion. Les personnes intéressées sont invitées à contacter par écrit la direction de

revisuisse

Société Suisse de Revision
2001 Neuchâtel 1, rue du Môle 6
Case postale
Téléphone 038 25 83 33



cherche

vendeuse qualifiée

ou avec expérience.

Emploi à plein temps.

Ecrire avec prétentions de salaire

rue du Parc 29, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Cherchons tout de suite ou pour date à convenir

un tôlier

sachant travailler de manière indépendante et faisant preuve d'initiative. Ambiance de travail jeune et dynamique. Prestations sociales modernes. Rétribution au-dessus de la moyenne.

Faire offre ou téléphoner:



Louis Grosjean ☎ 038/31 45 66

Café-restaurant à La Chaux-de-Fonds cherche une

jeune sommelière

Horaire agréable, congés réguliers.

Ecrire sous chiffres CX 1414 au bureau de L'Impartial.

A repourvoir pour le 1er avril 1988

conciergeries à temps partiel

Appartements de 4 pièces à disposition. Situation: quartiers des Forges et de la Charrière

S'adresser à **Gérançia & Bolliger**, Léopold-Robert 12, La Chaux-de-Fonds, ☎ 039/23 33 77

SNCCI

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DES GÉRANTS ET COURTIERS EN IMMEUBLES

Etude d'avocats et notaires engage

secrétaire

qualifiée titulaire du baccalauréat, ou ayant grande expérience dans la branche, de préférence bilingue. Age souhaité 20 à 35 ans. Entrée immédiate ou à convenir.

Faire offres sous chiffres HZ 1419 au bureau de L'Impartial.

L'Impartial

Bulletin de souscription

Je désire m'abonner:

- 3 mois Fr. 47.—
- 6 mois Fr. 89.50
- 12 mois Fr. 172.—

Cocher ce qui convient

Nom et prénom: _____

Domicile: _____

NP Localité: _____

Signature: _____

A retourner à «L'Impartial», 2301 La Chaux-de-Fonds

● finance

X Procrédit-mon prêt personnel discret

Veillez me verser Fr.

Je rembourserai par mois Fr.

Nom Prénom

Rue No.

NP/Domicile

Signature

à adresser dès aujourd'hui à

Banque Procrédit
Av. L.-Robert 23
2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/23 16 12

Heures d'ouverture
de 08.00 à 12.15
de 13.45 à 18.00



X procrédit

Toutes les 2 minutes quelqu'un bénéficie d'un "Procrédit" vous aussi vous pouvez bénéficier d'un "Procrédit"

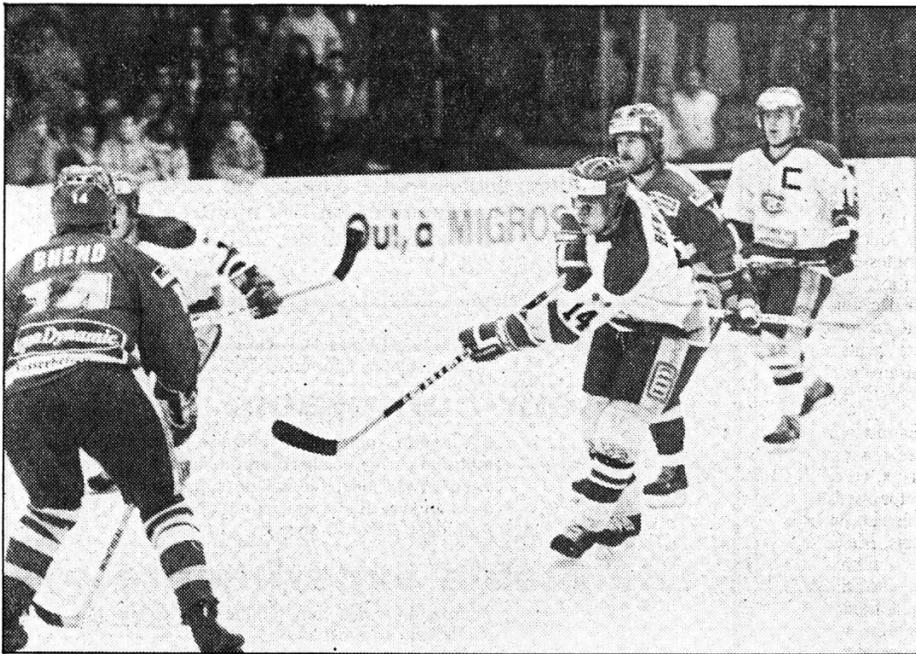
J.O. de Calgary: feu vert pour Blanche!
Page 9

SPORT

Hockey sur glace: facile pour Young Sprinters
Page 12

Juste salaire aux Mélézes

Victoire étriquée mais méritée du HCC



Bhend erre (à gauche): Benoit ouvre le score.

(Schneider)

● LA CHAUX-DE-FONDS - RAPPERSWIL 4-2 (1-1 2-1 1-0)

L'espoir demeure. Hier soir aux Mélézes, le HC La Chaux-de-Fonds a plus que rempli son contrat. Après Ajoie et Zurich, devant son public, il a encore barré la route à l'une des meilleures formations de LNB qui disputera vraisemblablement les play off. Ces deux nouveaux points malheureusement lui permettent seulement d'espérer. La situation en effet n'a pas varié d'un iota... en raison de la très nette et surprenante victoire d'Uzwil face à Olten (7-2)!

On ose simplement espérer que, du côté de Saint-Gall, l'équité sportive a été respectée et qu'elle sera jusqu'au bout, sinon... Face à Rapperswil, le HC La Chaux-de-Fonds n'a rien volé. On serait même tenté de dire qu'il a été très mal récompensé de sa prestation.

4 à 2, c'est bien. Mais une victoire avec un écart beaucoup plus important aurait finalement mieux

correspondu à la physionomie de la partie. Quasiment de bout en bout, les protégés de Jan Soukup ont dominé le débat.

LES MÉLÈZES
par **Michel DERUNS**

Rapperswil, de son côté, n'a pratiquement rien montré. Il n'a jamais fait honneur à son rang au classement. Il s'est même montré très détestable. Certains de ses éléments, Eicher et surtout Hills, qui s'est permis des gestes indignes d'un hockeyeur, ont très mal accepté la défaite à tel point que la rencontre s'est terminée dans la confusion.

Les Chaux-de-Fonniens, contrairement à leur habitude, ont empoigné le match avec un cœur immense, une détermination qui a fait plaisir à voir. Durant les dix premières minutes, ils ont offert un spectacle de très grande qualité, élaboré des actions collectives d'excellente facture. Ils se sont créés sept occasions qui, avec un peu de chance et de réus-

site, auraient très bien pu faire mouche.

UN MINIMUM

Dominant tant et plus, les troupes du président Stehlin ont finalement obtenu un salaire de misère qui s'est traduit par un seul et unique but réalisé par Benoit qui a su exploiter une passe en retrait de Rohrbach... après 44 secondes de jeu.

Au cours du tiers initial, les Chaux-de-Fonniens auraient dû prendre nettement le large. Au lieu de cela, ils ont concédé l'égalisation qui est tombée à la 12e minute à la suite d'une action de rupture.

Bien que dirigeant les opérations, les Neuchâtelois ont dû attendre la mi-match pour reprendre l'avantage grâce à un tir de Gobat qui a filé entre les jambes du gardien Morger.

Profitant d'une pénalité infligée à Rogenmoser, le duo Benoit - McParland, associés en supériorité numérique, est parvenu à porter le score à 3 à 1 (35e). Malheureusement, peu après, Goumaz s'est retrouvé lui aussi sur le banc

d'infamie, ce qui a permis au Saint-Gallois de réduire l'écart (38e).

DÉFENSE DISCIPLINÉE

Le HC La Chaux-de-Fonds a abordé l'ultime «vingt» avec encore plus de détermination. Et, à la 43e, Giambonini a pu dévier victorieusement un magnifique tir de Goumaz. Jusqu'au terme de la rencontre, les St-Gallois firent le forcing pour tenter d'obtenir au moins le partage de l'enjeu. Par deux fois, dans les trois dernières minutes, Morger quitta sa cage pour un joueur de champ. Mais rien n'y fit. La défense chaux-de-fonnaise tint bon. Elle mérita du reste un grand coup de chapeau. Cette saison, elle ne s'était encore jamais montrée aussi disciplinée.

Bien organisée, elle a affiché beaucoup de sûreté, beaucoup de rigueur. Voilà qui est de bon augure pour la rencontre de demain à Bâle, une rencontre capitale que le HCC doit à tout prix remporter s'il veut se tirer d'affaire. Vaincre ou mourir, telle sera un peu la devise demain soir dans la cité rhénane.

Patinoire des Mélézes: 1800 spectateurs.

Arbitres: MM. Reist, Kunzi et Schmid.

Buts: 1ère Benoit (Rohrbach) 1-0; 12e Bachmann (Kohler) 1-1; 31e Gobat 2-1; 35e McParland (Benoit) 3-1 (La Chaux-de-Fonds à 5 contre 4); 38e Eicher (Hills) 3-2 (Rapperswil à 5 contre 4); 43e Giambonini (Goumaz) 4-2.

Pénalités: 6 x 2' contre La Chaux-de-Fonds, 7 x 2' plus 1 x 5' (Eicher) contre Rapperswil.

La Chaux-de-Fonds: Nissille; D. Dubois, L. Dubois; Rohrbach, Benoit, L. Stehlin; Seydoux, Bourquin; Mouche, McParland, Fuchs; Gobat, Goumaz; Giambonini, Tschanz, Jeannin.

Rapperswil: U. Morger; Rautakallio, Grisseman; Haussener, Dobler, Eicher; Bhend, Stocker; Bachmann, Hills, Kohler; P. Morger, Muffler, Rogenmoser.

Notes: La Chaux-de-Fonds sans Niederhauser et Gertschen (blessés), Prestidge (3e étranger), Vuille et Jeckelmann (au repos). Rapperswil sans Baumann et D. Burkard (blessés). M. D.

Dans les tranchées

«Kampf-hockey» en Ajoie

● AJOIE - BÂLE 12-5 (2-0 4-3 6-2)

On savait à peu près à quoi s'attendre hier soir à Porrentruy-Uni Bâle d'une faiblesse infime mais très combatif d'une part, et un Ajoie rongé par on ne sait quoi d'autre part. Cette partie de hockey ne laissera pas un souvenir impérissable chez les puristes.

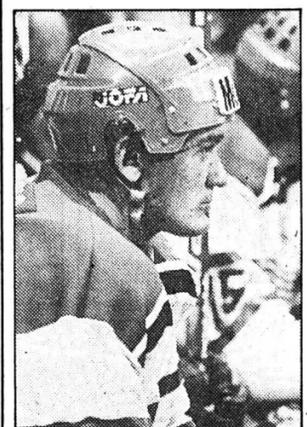
En guise de début, deux ou trois banderilles ajoulotes en direction du portier bâlois. Juste pour constater que les attaquants du lieu pouvaient rater n'importe quoi.

L'ouverture du score par Leblanc a été acquise alors que les Ajoulots évoluaient en supériorité numérique. Vite fait, bien fait entre Berdat, Métivier et Leblanc. Et la grisaille de reprendre et à ce niveau, quand on devait être bon et que l'on ne peut pas, cela déboucha automatiquement souvent sur des pénalités.

FEU DE PAILLE

Et l'état d'âme des Ajoulots a, ces temps-ci, plus qu'une tendance de ce côté-là. Devant ce Bâle bien faible, il fut logique que les maîtres de céans prennent leurs distances. Leblanc extirpait le puck des brossailles devant Aebischer et le logeait au bon endroit.

A la reprise Métivier bien maladroit jusque-là prit - enfin - le mors aux dents, profitait d'une passe de Kohler pour donner à la partie l'allure qu'elle aurait dû avoir pris depuis longtemps. Feu de paille! C'était quand même trop beau et on faisait un cadeau



Fernand Leblanc: dur, dur, le lâckerii! (Widler)

à Bruetsch qui s'en allait battre Wahl alors qu'Ajoie évoluait en supériorité numérique.

PAS FINI!

Et des bêtises de ce genre-là, on allait encore en voir. Baechler et Berdat ayant augmenté l'addition, le dernier nommé au terme d'un super solo, on allait recommencer l'opération pour offrir le second but aux Bâlois. Il permit à Drouin de marquer dans les mêmes conditions qu'auparavant.

On eut même droit à un penalty offert gracieusement par M. Bertolotti aux Bâlois. Heureusement qu'à l'occasion, Wahl était plus malin que Drouin. Malgré le siffage un peu à tort et à travers des arbitres, Ajoie avait mérité - bien péniblement - son avance de trois buts à la fin de cette période.

Pour le dernier vingt, on allait encore descendre plus au fond des tranchées. C'est que Bâle ne s'avouait pas battu. Il fit entrer Panzeri pour faire pencher la balance et mit un tigre - du zoo bâlois - dans son moteur. Ajoie fut un instant dans ses petits souliers.

Pendant que la défense jurassienne donnait des frissons, c'est chance que les attaquants se sont mis à trouver le chemin des filets. Comme pour dire que seul le résultat compte.

Patinoire de Porrentruy: 2800 spectateurs.

Arbitres: MM. Bertolotti, Gard, Huwyler.

Buts: 6' Leblanc 1-0, 13' Leblanc 2-0, 22' Métivier 3-0, 25' Bruetsch 3-1, 27' Baechler 4-1, 28' Berdat 5-1, 31' Drouin 5-2, 35' Berdat 6-2, 37' Hecken-dorn 6-3, 44' Grand 7-3, 47' Drouin 7-4, 48' Métivier 8-4, 52' Berdat 9-4, 54' Grand 10-4, 55' Leblanc 11-4, 57' Morel 12-4, 59' Drouin 12-5.

Pénalités: 7 x 2' plus 5' contre Ajoie. 10 x 2' plus 5' contre Bâle.

Ajoie: Wahl; Baechler, Sembini; Grand, Meier, Morel; Schmid, Rohrbach; Kohler, Berdat, Métivier; Forster; Maurer, Lechenne; Leblanc; Brambilla.

Bâle: Aebischer (Panzeri dès la 40e); Plante, Gaggini; Cominetti G., Drouin; Bruetsch, Hermann, Hostettler; Schupbach, Bleuer, A. Cominetti; Heckendorn, Schlaepfer, Fac; Gfeller. B. Voisard

Sur les patinoires de ligue nationale

LNA

● FRIBOURG - LUGANO 3-13 (3-1 0-6 0-6)

St-Léonard: 4100 spectateurs. **Arbitres:** MM. Stauffer, Dolder, Stettler.

Buts: 3' Martin (Thévoz) 1-0, 13' Sauvé 2-0, 17' Lacroix (Sauvé) 3-0, 20' Eberle (Johansson) 3-1, 22' Lüthi (Vrabec) 3-2, 22' Eggimann (Domeniconi) 3-3, 24' Lüthi (Jaks) 3-4, 27' Eberle (Johansson) 3-5, 35' Eberle (Bertaggia, Lugano à 5 contre 4) 3-6, 40' Johansson (Ton) 3-7, 45' Lüthi 3-8, 49' Ton 3-0, 50' Rogger (Johansson) 3-10, 55' Jaks (Rogger) 3-11, 59' Bertaggia (Ritch) 3-12, 60' Ritch (Lüthi) 3-13.

Pénalités: 6 x 2' contre Gottéron, 5 x 2' contre Lugano.

● KLOTEN - SIERRE 15-1 (4-0 5-0 4-1)

Schluëfweg: 2500 spectateurs. **Arbitres:** MM. Voillat, Zimmermann, Ramseier.

Buts: 2' Yates (Hollenstein) 1-0,

8' Mongrain (Rauch) 2-0, 9' Mongrain (Schlagenhauf) 3-0, 10' Yates (Celio) 4-0, 34' Yates (Hollenstein, Kloten à 4 contre 5) 5-0, 36' Celio (Yates, Kloten à 5 contre 4) 6-0, 36' Bruderer (Erni) 7-0, 38' Yates (Hollenstein) 8-0, 38' Yates (Hollenstein) 9-0, 41' Mongrain (Wäger) 10-0, 46' Bucher 10-1, 50' Bruderer (Yates) 11-1, 52' Mongrain (Zehnder) 12-1, 54' Wick (Yates) 13-1, 55' Peter Lautenschlager (Rauch) 14-1, 59' Hollenstein (Yates) 15-1.

Pénalités: 2 x 2', plus 10' (Wick) contre Kloten, 4 x 2' contre Siere.

● LANGNAU - BIENNE 5-2 (3-1 0-1 2-0)

Ilfis: 3800 spectateurs. **Arbitres:** MM. Ehrensperger, P. Kunz, Hirter.

Buts: 1' Kohler (Dupont) 0-1, 6' Geddes (Malinowski) 1-1, 8' Malinowski (Geddes) 2-1, 12' Malinowski 3-1, 38' Dupont 3-2, 48' Balmer (Geddes, Malinowski, Langnau à 5 contre 4) 4-2, 56' Mali-

nowski (Hepp, Langnau à 5 contre 4) 5-2.

Pénalités: 5 x 2' contre Langnau, 6 x 2' contre Bienne.

● ZOUG - BERNE 3-2 (1-1 1-0 1-1)

Herti: 6152 spectateurs. **Arbitres:** MM. Burri, Biollay, Höltschi.

Buts: 2' Tschanz (Fritsche) 1-0, 20' Siltanen (Bowman, Rauch) 1-1, 34' Fontana (Tschumi, Burkart) 2-1, 43' Triulzi (Dekumbis) 2-2, 44' Burkart (Fontana) 3-2.

Pénalités: 5 x 2' contre Zoug, 4 x 2' contre Berne.

● AMBRI - DAVOS 10-2 (2-0 2-2 6-0)

Valascia: 6500 spectateurs. **Arbitres:** MM. Moreno, B. Kunz, Cléménçon.

Buts: 6' Vigano 1-0, 11' Metzger (Antisin) 2-0, 25' La Vallée (Bärtschi) 3-0, 31' Filippo Celio (La Vallée) 4-0, 35' Thomas Müller (Neuenschwander, Davos à 5 contre 4) 4-1, 36' Mazzoleni (Nethery) 4-2, 41' Metzger (Anti-

sin) 5-2, 46' Lindemann (Antisin, Breno Celio, Ambri à 5 contre 4) 6-2, 56' Antisin (Rieffel) 7-2, 57' Breno Celio (Lindemann) 8-2, 57' Bärtschi (Tschumi) 9-2, 59' Lindemann (Breno Celio) 10-2.

Pénalités: 5 x 2' contre les deux équipes.

CLASSEMENT

	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Lugano	30	24	4	2	180	84 52
2. Kloten	30	23	2	5	184	85 48
3. Ambri	30	17	5	8	149-105	39
4. Davos	30	15	3	12	146-125	33
5. Bienne	30	13	4	13	122-119	30
6. Zoug	30	12	4	14	114-146	28
7. Berne	30	10	4	16	108-123	24
8. Fribourg	30	9	2	19	127-167	20
9. Langnau	30	6	3	21	128-207	15
10. Siere	30	4	3	23	93-190	11

LNB

● MARTIGNY - CP ZURICH 3-3 (1-0 2-1 0-2)

Octodure: 2000 spectateurs. **Arbitres:** Eigenmann, Ghiggia, Fahrni.

Buts: 14' Jäggi (Gagnon) 1-0, 24' Pillet (Siegrist) 2-0, 30'

Roland Locher (Gagnon) 3-0, 40' Havlicek (Weber) 3-1, 54' Tuohimaa (Havlicek) 3-2, 54' Geiger 3-3.

Pénalités: 9 x 2' contre les deux équipes.

● UZWIL - OLTEN 7-2 (4-0 1-1 2-1)

Uzehalle: 1600 spectateurs. **Arbitres:** Troillet, Fassbind, Salis.

Buts: 2' Nasheim (Jeanmaire) 1-0, 11' Burkard 2-0, 13' Jeanmaire (Sven Leuenberger) 3-0, 16' Niederer (Taylor) 4-0, 32' Burkard (Niederer) 5-0, 38' Graf 5-1, 46' Niederer 6-1, 49' Morrison (Allison) 6-2, 53' Taylor (Nasheim) 7-2.

Pénalités: 4 x 2' contre Uzwil, 5 x 2' plus 1 x 5' (Allison) contre Olten.

● COIRE - HERISAU 7-5 (4-2 1-2 2-1)

Hallenstadion: 1500 spectateurs. **Arbitres:** Megert, Progin, Landry.

Buts: 7' Cranston (Thompson) 0-1, 9' Kurylowski (Schneller,

Stebler) 1-1, 10' Stebler 2-1, 11' Lavoie 3-1, 15' Lauber (Ammann) 3-2, 20' Alex Wittmann (Schneller) 4-2, 32' Thompson (Heiniger) 4-3, 32' Young (Lavoie) 5-3, 38' Thompson (Cranston) 5-4, 45' Stebler 6-4, 45' Eugster (Winistörfer) 6-5, 55' Alex Wittmann 7-5.

Pénalités: 6 x 2' contre Coire, 11 x 2' plus 1 x 10' (Thomas Griga) contre Herisau.

● AJOIE - BÂLE 12-5 (2-0 4-3 6-2)

● LA CHAUX-DE-FONDS - RAPPERSWIL 4-2 (1-1 2-1 1-0)

CLASSEMENT

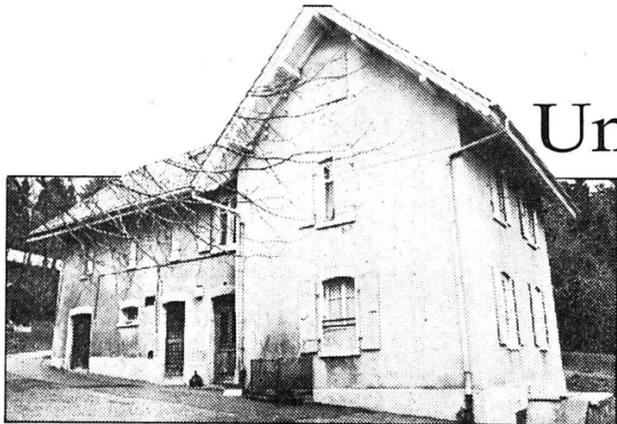
	J	G	N	P	Buts	Pt
1. Zurich	30	16	6	8	165-113	38
2. Rapperswil	30	17	3	10	140-97	37
3. Ajoie	30	17	3	10	144-113	37
4. Herisau	30	15	3	12	139-121	33
4. Olten	30	16	1	13	137-122	33
6. Coire	30	13	3	14	122-131	29
7. Martigny	30	11	6	13	103-124	28
8. Uzwil	30	9	7	14	108-132	25
9. Chx-Fds	30	8	6	16	119-162	22
10. Bâle	30	8	2	20	108-170	18

L'Impartial

LA VOIX D'UNE RÉGION

LA CHAUX-DE-FONDS	Espace pour le temps	17
LE LOCLE	Formation élémentaire	18
NEUCHÂTEL	Les gendarmes se rebiffent	21
JURA BERNOIS	Crédits et fermeture	22
JURA	Juges à Scotland Yard	24

Indice chauffage	
(en degrés-heures hebdomadaires DH)	
Du 11 au 18 janvier 1988	
Littoral	+ 3,1° (2.453 DH)
Val-de-Ruz	+ 2,5° (2.589 DH)
Val-de-Trav.	+ 1,3° (2.802 DH)
La Chx-Fds	+ 2,4° (2.578 DH)
Le Locle	+ 1,2° (2.808 DH)



Une épine dans le pied de l'Etat... (Photo Impar-AO)

Le «cas» Girard... Un ancien préposé forestier occupe depuis plusieurs années une maison de service que l'Etat voudrait bien récupérer. Mais l'homme au fusil (se) braque... Bien sûr, son entêtement empoisonne les Services de l'Etat, la Justice qui l'a mis au rencart. Seulement, derrière les méandres juridiques, se cache peut-être une simple faute... de goût.

Trente-cinq ans au service de l'Etat... 35 ans qui ne sont pas qualifiés de «bons et loyaux services», mais qui auraient pu l'être il y a encore quelques années. En 1951, Pierre Girard est entré en fonction, engagé par le Service de l'Agriculture, comme préposé garde-forestier. Avec obligation d'habiter (la baraque de l'Eter) sur le territoire de Cressier, en bordure de route entre Saint-Blaise et Lignières. Pendant 10 ans, pas de pro-

blème. Arrive alors un nouvel inspecteur forestier, à Saint-Blaise. Les deux hommes ne s'entendent pas. «Il a voulu transformer la place de préposé garde-forestier en bûcheron», explique M. Girard. «Mon salaire n'a pas suivi l'évolution... En 1980, la situation s'est envenimée. M. Girard va se plaindre au conseiller d'Etat Jacques Béguin, responsable du Département de l'Agriculture. On en arrive à proposer à M.

Girard une retraite anticipée. Ses chefs viennent le voir avec un contrat, qu'il conservera sans le signer. Un arrêt de révocation va être prononcé contre lui. Il va être accusé d'avoir volé des sous à l'Etat.

Alors, commence une longue marche juridique. M. Girard sera blanchi (après recours, tardivement) des accusations de vols. Mais l'avocat n'a pas demandé sa réhabilitation et M. Girard ne récupère pas son travail. Depuis le 28 août 1981, son salaire a été supprimé. Il a continué de s'occuper des forêts privées dont il avait la charge, mais on lui a retiré ses hommes, ses apprentis.

M. Jean Claude Jaggi, conseiller d'Etat qui a hérité du «cas», affirme avoir tenté plusieurs conciliations, remis à M. Girard tous les documents qu'il souhaitait. Mais l'ancien préposé refuse de quitter «sa» maison. «On a prélevé des sous sur ma caisse de pension. On ne m'a pas versé mon salaire, je ne sais pas où il a passé. J'ai dû faire appel à l'assistance publique. Nous n'avions rien pour vivre!»

«Nous lui avons versé son salaire», affirme M. Jaggi, «il l'a refusé. L'argent qui a été prélevé sur la caisse de pension a servi à rembourser l'assistance... De toute

façon, M. Girard est maintenant à la retraite depuis un an et demi. Nous avons besoin de la maison pour un autre forestier. Nous avons essayé d'obtenir de M. Girard qu'il parte de son plein gré. Il conteste les montants versés, mais sa retraite n'a pas été réduite d'un centime. Elle équivaut à la moitié de son dernier salaire, comme pour tout fonctionnaire.

Au service juridique de l'Etat, on évoque le dossier fleuve... «Sur le fonds, la décision n'a pas été contestée. Le principe de la révocation de M. Girard, puisque c'est la décision de base qui n'a jamais été acceptée par l'intéressé, n'a pas été remis en question. C'est une affaire qui a beaucoup trop duré», remarque M. Bauer.

En attendant, M. Girard envoie ses mandataires à tous les tribunaux, reçoit même ses plaintes en retour parce que la justice est excédée. Le bouillant défenseur genevois, Me Schaller, débouté devant le Tribunal fédéral après qu'il se fût exprimé trop vertement en qualifiant la justice dans notre canton, vient de porter devant la Cour des droits de l'homme le «cas» Girard.

Et sur notre territoire, la gué-

erre continue. Le prochain délai pour l'expulsion (fixée une première fois au 11 mai 1987, ajournée pour des motifs d'ordre prati-

que et humanitaire) a été arrêté au 29 février prochain. M. Girard avait menacé de sortir le fusil pour la première expulsion... A. O.

REGARD

Le pot de terre et le fusil

Malaise... Le «cas» Girard laisse songeur. Ce Don Quichotte qui noie la justice sous le flot de ses recours souvent incohérents peut passer pour «maniaque». Et alors, pourquoi est-il encore dans sa baraque de l'Eter, dont l'Etat aurait besoin?

Est-ce le fusil et les menaces de ce «pot de terre» qui retiennent la justice, l'obligeant à suspendre une mesure d'expulsion pour des motifs «d'ordre pratique et humanitaire»? Un bien mauvais exemple qu'on laisserait alors gâcher le tableau «propre en ordre» de nos tribunaux.

Tout est pourtant «propre en ordre», affirme-t-on à tous les

étages de l'administration. Alors, on ne peut s'empêcher de s'interroger...

Et si le pot de fer avait fait le mauvais choix. S'il avait trop hâtivement voulu trancher dans le vif d'une querelle d'employés, en écartant un pot de terre belliqueux sur des présomptions? Si l'Etat avait imposé une prétraite imméritée à un employé qui s'est rebellé? S'il avait sur les bras un héritage douteux qu'il ne peut récuser? Si sa patience était à la mesure de ses remords?

Bien sûr, le pot de terre finit toujours brisé. Et celui-là avec ou sans fusil, présente déjà de nombreuses fêlures. Les combats, surtout contre les moulins à vent brisent les pots de terre. De l'intérieur.

Anouk ORTLIEB

Renaissance en coulisses

Projet de Fondation pour l'avenir du TPR

1988. Le Théâtre populaire romand prépare sa 10e Biennale et... son renouvellement. Une date qui pourrait être charnière dans le calendrier de la compagnie de Beau-Site. «Cette année ne me pèse plus comme les précédentes; je perçois les premiers signes d'un redémarrage pour 89». Les confidences de son directeur, Charles Joris, recueillies hier avant son départ pour Besançon, où la tournée du Malade imaginaire - coproduit avec le Nouveau théâtre de Bourgogne - s'arrête pour une semaine de représentations.

Le TPR boucle l'exercice 87 sans déficit. «Grâce à des mesures d'économies drastiques et au recours aux coproductions», explique Chs Joris. C'est une première. Le déficit cumulé - environ 500.000 francs - n'est pas alourdissant. Le théâtre revêt une nouvelle crédibilité financière.

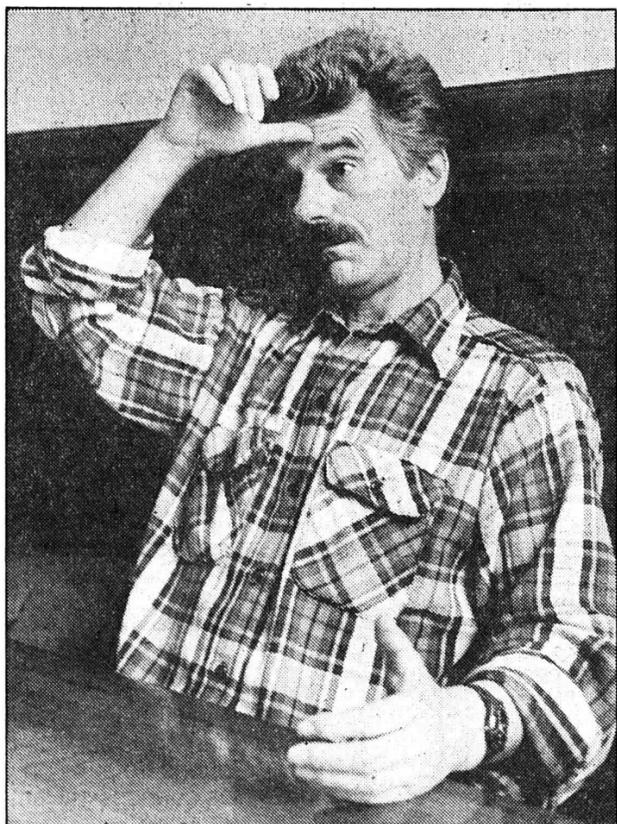
Fort de ce résultat, un projet est en consultation visant à créer une Fondation. La troupe est actuellement une compagnie privée, appuyée par les collectivités publiques. Les autorités subventionnantes sont appelées à se réunir début février pour se prononcer sur cette proposition.

L'OUVERTURE À D'AUTRES SCÈNES

Une modification du statut juridique de la troupe laisse augurer l'injection de deniers frais, une Fondation ayant des possibilités d'intervention financière plus larges. Les quelque 750.000 francs de subventions publiques accordées à ce jour ne permettent pas l'élaboration d'un projet théâtral cohérent (voir l'enquête publiée le 1er juin 1987). L'ordre de grandeur devrait être doublé.

«Tout est en place pour un redémarrage. Nous avons maintenu les structures en place, malgré les difficultés», déclare le directeur.

Le TPR n'a-t-il pas mis en veilleuse le volet de la création pour tenir ses budgets? Chs Joris réfute: «Au contraire. Nous avons démultiplié notre énergie et nos forces inventives. Mais le TPR n'est plus seul. Il a des partenaires. Son identité s'est quelque peu diluée au



Charles Joris: «Cette année ne me pèse plus comme les précédentes». (Photo Impar-Gerber)

profit de l'ouverture à d'autres théâtres. Une nécessité imposée par les contraintes budgétaires, dont nous nous efforçons de faire un mouvement stimulant».

LE THÉÂTRE DU SOLEIL

Pour la Biennale, le TPR caresse l'idée folle d'inviter le dernier spectacle du Théâtre du Soleil, «L'Indiade ou l'Inde de leurs rêves», mis en scène par Ariane Mnouchkine. Pour Chs Joris, c'est le théâtre de ses rêves, une troupe de 60 personnes, aussi célèbre que la Comédie Française et la Compagnie Barrault-Renaud, chef de file des non-alignés. Une tente de 800 places serait dressée dans les jardins de Beau-Site pour accueil-

lir cet événement théâtral en exclusivité suisse.

«Nous n'avons pas encore jeté l'éponge», dit Chs Joris, bien que l'espoir soit limité par les réalités budgétaires. «Il faudrait une conjonction de coups de pouce». Interrogé sur la position des Affaires culturelles, son directeur Chs Augsburger déclare «entrer en matière modestement». Un coup de pouce n'est pas exclu, mais il est trop tôt pour se prononcer.

Peut-être le Soleil se lèvera-t-il à l'horizon du TPR! Sinon, la compagnie se ralliera à un projet plus modeste, «que nous planterons, clame Chs Joris, comme une torche pour dire que le TPR renaît».

P. F.

Neuchâtel à Berne: «Du courage!»

Le crédit pour la ligne Berne-Neuchâtel accepté sous réserve

Le Grand Conseil neuchâtelois a donc finalement voté le crédit de 7,5 millions de francs destiné à la ligne Berne - Neuchâtel, mais à la condition expresse que la direction de la BN cesse de tergiverser et de ménager les susceptibilités des paysans du Seeland bernois. Le crédit ne sera débloqué que si la BN fait sienne jusqu'au 30 avril la requête des Neuchâtelois demandant le doublement de la ligne.

Cette attitude ferme du Conseil d'Etat a été jugée parfaitement justifiée par tous les groupes. La question du financement ne devrait pas constituer un obstacle majeur. Le Grand Conseil neuchâtelois estime en effet que la BN pourrait invoquer l'article 23 de la Constitution fédérale, prévoyant une aide exceptionnelle pour des travaux d'importance nationale. Une telle aide fut attribuée au canton des Grisons pour la réalisation du tunnel sous la Vereina.

Le conseiller d'Etat André Brandt en a profité pour exposer les principaux projets du canton en matière de transports publics, tout en annonçant, qu'en octobre, le Grand Conseil serait saisi d'un important crédit-cadre pour les routes, dont le projet de traversée des gorges du Seyon, maillon essentiel à l'axe routier de la Vuedes-Alpes.

RECHERCHES D'HYDROCARBURES

Les députés ont discuté gaz... et pétrole. En effet, ils ont approuvé le principe d'octroyer une concession au consortium formé des Forces motrices neuchâteloises (FMN), société para-étatique et de British Petroleum (BP), en cas de succès de leur campagne sismique qui va être entreprise dans tout le canton. La gauche s'est toutefois montrée très réservée sur le principe, estimant que FMN risque de se faire «rouler dans la farine par le géant BP».

Le conseiller d'Etat André Brandt a tenté de les rassurer. La décision de principe prise par le Grand Conseil est indépendante des conditions qui seront fixées à l'octroi d'une concession en cas de découverte d'un ou plusieurs gisements dignes d'être exploités.

La loi sur les mines de 1935 est

bien faite et précise que l'octroi de la concession sera accordé de préférence à celui qui aura mené les recherches, à condition que les prestations du preneur soit égales à d'autres offres éventuelles. Selon André Brandt, le Grand Conseil conserve donc sa liberté de manœuvre et les conditions fixées par FMN à BP sont draconniennes.

Mais ne rêvons pas! Les chances de trouver du pétrole ou du gaz exploitables sont minces. L'intérêt pour le canton réside dans le fait qu'il disposera de toute une série de données qui pourront lui être très utiles dans la recherche d'eau potable ou de sources géothermiques.

DUBIED: DÉBAT

Ce matin, les députés débattent très largement de l'affaire Dubied». Les questions posées à Pierre Dubois sont nombreuses. Un débat fort attendu par les députés du Val-de-Travers qui multiplient les interventions communes, alors que les partis libéral-ppn et radical et déposé un projet de résolution.

Pierre VEYA

● Lire en page 20.

Feux follets, spectres, fantômes, âmes errantes, cette discussion à l'humour macabre de l'autre soir, elle a fait remonter à mon esprit quelques souvenirs du même acabit.

Quand j'étais gamin, notre maison jouxtait le cimetière et il m'arrivait souvent d'aller, en toute innocence, jouer à saute-mouton par-dessus les anciennes pierres tombales, jusqu'au jour où je m'ouvris le genou sur le montant pointu d'une petite clôture en fer forgé...

Plus tard, lors de mes débuts dans la profession, je faisais un reportage à Berne sur le démontage et le départ du cirque Knie. «Comme un grand parapluie que

l'on ferme» m'avait dit le chef technique au moment où commençait le travail...

Dans la nuit silencieuse, j'avais suivi jusque près de la grande gare aux marchandises les éléphants qui marchaient sans bruit sur la rue pavée, entre les arcades, les uns derrière les autres, queue du premier tenue par la trompe du second et ainsi de suite.

Vers deux heures du matin, il y eut une accalmie dans le boulot des gens du voyage. Le train spécial de roulottes allait partir trois heures plus tard. Plus la peine d'aller à l'hôtel pour faire un petit roupillon. Je grimpais un talus, trouvais un petit mur orné d'une basse barrière de métal et derrière lequel s'ouvrait

billet

un parc planté de hauts arbres. Nuit noire.

Personne ne me verrait. Je franchis le mur, roulai en boule mon veston pour m'en faire un oreiller et m'étendis sur le doux gazon.

Rêves roses et bleus. L'aurore me réveilla. Je regardai autour de moi et faillis éclater de rire: j'avais dormi entre deux tombes d'un magnifique cimetière...

J.E.

cinémas

abc Centre de culture - 17, rue de la Serre Location: à la caisse ¼ h avant les séances - ☎ 039/23 72 22	cinéma Du jeudi 28 au lundi 1er à 20 h 30 V.o. turque sous-titrée en français - Un film de Tevfik BASER - 1re vision / Age: 16 ans	40m² DEUTSCHLAND	Léopard d'argent - Locarno 1986 «40 m ² Deutschland est à la fois un témoignage et un réquisitoire. C'est une sorte de parabole sur le déracinement des travailleurs émigrés.»	
---	---	------------------------------------	---	--

E D E N 23 13 79	LES DENTS DE LA MER 4 LA REVANCHE 	Du plus profond, la terreur refait surface. 12 ans Encore plus dur, encore plus fort, il veut sa revanche... PREMIÈRE DÈS DEMAIN DOLBY STEREO	LES DENTS DE LA MER 4 LA REVANCHE 	Tous les soirs à 20 h 45 Samedi - Dimanche 2 matinées à 15 h et 17 h 30 Mercredi 1 matinée à 15 h
----------------------------	--	---	--	---

VENDREDI-SAMEDI à 23 h 15 JEUDI-LUNDI-MARDI-MERCREDI à 18 h 30 20 ans **CAresses SUPRÊMES** Strictement public averti

CINÉMA • 23 19 55 PLAZA ENTIÈREMENT RÉNOVÉ	LE DERNIER EMPEREUR De Bernardo Bertolucci Une grande fresque. Tout y est, l'ampleur et la beauté, l'émotion... <i>L'histoire d'une fabuleuse destinée</i>	LE DERNIER EMPEREUR De Bernardo Bertolucci Une grande fresque. Tout y est, l'ampleur et la beauté, l'émotion... <i>L'histoire d'une fabuleuse destinée</i>	Tous les jours 2e film à 18 h 15 ● 16 ans ● JACK NICHOLSON JESSICA LANGE dans LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS de Bob RAFELSON Le remake du film formidable de GARNETT I	Attention ! Dimanche à 10 h 30 Les matinées musicales du PLAZA CARMEN FRANCESCO ROSI de GEORGES BISET par l'orchestre national de France avec Julia MIGENES-JOHNSON - Plácido DOMINGO - Ruggero RAIMONDI - Faith ESHAM Enfants admis
--	--	--	--	--

CINÉMA • 23 19 18 SCALA	Une véritable sensation! Toute cette décennie durant, aucun cinéma a vu de scènes de danse aussi renversantes. Un film absolument fou! Sexy, sentimental, extraordinaire. Le tube américain de danse à gogo	Dirty Dancing PATRICK SWAYZE JENNIFER GREY CYNTHIA RHODES 	Attention 2e film à 18 h 30 ● 20 ans ● Le dernier film PIER PAOLO PASOLINI SALOMÉ OU LES 120 JOURS DE SODOME La direction informe le public que ce film comporte des scènes qui pourraient choquer la sensibilité et la morale de certaines personnes. Que celles-ci veuillent bien s'abstenir de voir ce film. «Salomé», c'est la terreur et l'oppression de l'homme par l'homme. Le pouvoir à l'état pur.	Matinées pour enfants Mercredi - Samedi - Dimanche à 14 h 30 Enfants admis STEVEN SPIELBERG FIEVEL et le Nouveau Monde
--	---	---	---	---

CINÉMA • 23 28 88 CORSO	Un film policier dans la ligne d'un tout grand Simenon. NOYADE INTERDITE UN FILM DE PIERRE GRANIER-DEFERRE AVEC ELIZABETH BOURGINE, ANNE ROUSSEL, MARIE BRINTIGNANT, GABRIELLE LAZURE, ANDREA FERREOL AVEC LA PARTICIPATION DE: STEFANIA SANDRELLI	Attention ! 2e film tous les soirs à 18 h 45 - Sam. - Dim. - Matinées à 14 h 15 ● 2e semaine ● *** La guerre constitue une période euphorique volée à la vie réelle. Un grand BOORMAN	Un film simple et frais comme un cri du cœur HOPE AND GLORY LA GUERRE A 7 ANS un film de JOHN BOORMAN SARAH MILLS, DAVID HAYMAN, DERRICK O'CONNOR et SEBASTIAN RICE EDWARDS dans le rôle de BILL
--	--	--	--

LE LOCLE ☎ 31 13 15 CINÉMA	AL CAPONE, inattaquable, il règne sur Chicago en maître incontesté. LES INCORRUPTIBLES «Brian De Palma signe son chef-d'œuvre.» avec Robert de NIRO - Sean CONNERY	Tous les jours 2e film à 18 h 30 ● 12 ans ● Vendredi - Samedi à 22 h 30 UNE COMÉDIE MUSICALE DÉLIRANTISSIME! LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS	Matinées pour enfants Mercredi Samedi Dimanche à 14 h 30 sans limite d'âge Quand la vie vous sourit, tout peut arriver... Walt Disney LES AVENTURES DE BERNARD et BIANCA Véritable suspense débordant de fantaisie. Remarquable à mourir de rire
---	---	--	---

En exclusivité à La Chaux-de-Fonds à la Boutique pour enfants

L' urs
en plus

Serre 8 - ☎ 039/28 21 41 - La Chaux-de-Fonds

La nouvelle collection de mode pour enfants

ESPRIT
Profitez encore de nos soldes jusqu'au 4 février.

Solution du mot mystère: LITIGE

QUIETAS
PROMOTION & IMMOBILIER

Cherchons à acquérir **IMMEUBLES LOCATIFS** de moyenne ou grande importance à rénover ou de construction récente.

Toute proposition sera étudiée par nos spécialistes.

LE CHÂTEAU 2034 PESEUX
TÉL. (038) 31.18.00

A louer joli magasin avec arrière-magasin, éventuellement atelier de petite mécanique pour le 31 janvier 1988. Pour tous renseignements, s'adresser à Gérance Roulet-Bosshart, Léopold-Robert 76, ☎ 039/23 17 84.	A louer dès le 30 avril, impasse des Hironnelles, La Chaux-de-Fonds appartement 3 1/2 pièces ☎ 039/23 39 65
---	---

La Chaux-de-Fonds

Dans nos deux nouveaux immeubles industriels à l'Allée du Quartz, nous louons de suite ou pour date à convenir les surfaces suivantes:

Bâtiment "1", 478 m², aménagement intérieur au gré du preneur, loyer annuel Fr. 55.-/m² + charges.

Bâtiment "2", 990 m² avec aménagement intérieur complet, loyer annuel sur demande.

Les deux surfaces sont divisibles pour bureaux, atelier, fabrication et stockage.

Pour de plus amples renseignements et une visite sans engagement de votre part, M. C. Gautier se tient volontiers à votre disposition.

Alfred Müller SA
Av. de la Gare 39, BP 1521, 2002 Neuchâtel
Téléphone 038-25 95 35

Pizzera revient à La Chaux-de-Fonds

L'entreprise croit en l'avenir du Haut

«Nous nous réjouissons d'être à La Chaux-de-Fonds», affirme M. Schaller, porte-parole de l'entreprise Pizzera. «La décision a été prise au mois de novembre 1987. Nous allons ouvrir un bureau dans le Haut. Nous voulons créer des emplois, nous développer, avec tous les secteurs d'activité de l'entreprise: maçonnerie, carrelages, peinture, menuiserie, cuisines, et immobilier.»

En 1984, l'entreprise Pizzera fêtait ses 150 ans. Elle a déjà été à La Chaux-de-Fonds, au temps du grand-père de l'actuel patron, Benoit Pizzera. «Nous ne venons pas à La Chaux-de-Fonds, nous y retournons!»

25% DU CA D'ICI DEUX ANS

Regroupée depuis l'année passée sous le holding Pizzera S.A., plusieurs entreprises, dans les secteurs mentionnés, et aussi la Société technique, qui s'occupe de fenêtres, portes, menuiserie et charpente. A Neuchâtel, Colom-

bier, La Neuveville (bureau d'architecture), Pizzera emploie quelque 170 personnes. Dans un premier temps, elle pense créer une dizaine de postes nouveaux à La Chaux-de-Fonds. Mais elle mise sur l'avenir et prévoit réaliser d'ici deux ans le quart de son chiffre d'affaires dans le Haut.

«Nous avons décidé de monter parce que nous pensons que sur le Haut, l'avenir est intéressant. Il y a du terrain, on peut créer des usines, des emplois industriels. L'amélioration de la liaison Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds sera favorable à une implantation dans les deux régions. Pour permettre une compétitivité accrue, nous pensons qu'il est nécessaire d'être installé aux deux places. Et nous souhaitons nous développer. Aujourd'hui, une entreprise de construction est condamnée à se développer... ou à régresser!», conclut M. Schaller.

A. O.

Impulsion fédérale

Des cours sur l'eau dans le bâtiment

Dans le cadre de son programme de perfectionnement et dit d'impulsion, la Confédération organise des cours. L'un d'entre eux est consacré à «l'eau dans les installations du bâtiment». Après Lausanne, Genève, Fribourg et Sion il sera donné les 18 et 19 mars prochain à La Chaux-de-Fonds.

Le cours s'adresse aux professionnels des installations sanitaires, de chauffage, de ventilation et de climatisation, ainsi qu'aux architectes. En raison de la pollution et des mélanges de différentes qualités de

l'eau, les dégâts de corrosion et d'entartrage sont de plus en plus fréquents.

Les participants apprendront à mieux connaître les interactions entre l'eau et les matériaux et les traitements requis. De nombreuses conférences sont au programme de ces deux jours, dont l'une donnée par M. J.-J. Miserez, ingénieur-chimiste conseil de la ville. Il reste des places disponibles. (Imp)

● Renseignements et inscriptions: Ingénieurs Chimistes-Conseils S.A., Léopold-Robert 80.

L'automatisation dangereuse

Informatique et protection de la personnalité

De tout temps on a «fiché» les individus. L'Etat, la police, les agences de publicité, se sont livrés à ce genre d'exercice. Tant qu'il se faisait avec, comme support, le papier, les risques qu'il présentait pour la liberté des individus étaient limités, par le côté artisanal de la technique.

Aujourd'hui on passe à l'exploitation industrielle, «grâce» à l'informatique. Le nombre des données s'accroît considérablement, la destruction n'est plus assurée, pas plus que la correction. Les banques de données sont accessibles à distance, les fichiers peuvent être interconnectés.

La personnalité des individus n'est plus correctement protégée par le droit, qui n'est d'ailleurs pas respecté par les utilisateurs. Le sujet fait l'objet de quatre conférences de l'Université populaire, données par Philippe Bois de l'Université de Neuchâtel et Didier Berberat, son assistant. La première eut lieu lundi soir, illustrée de nombreux exemples, elle avait pour thème «les fichiers».

«Essayez de faire le compte des renseignements qui traînent sur vous, un peu partout: des milliers» relève Philippe Bois. «Une donnée n'est jamais neutre, à cause des connexions, et ceux qui les font n'ont pas toujours conscience des problèmes que cela pose.»

Listes commerciales qui se vendent à tout le monde, publicité exactement ciblée par rapport à une situation financière, coupons à remplir. Fichier des «mauvaises têtes» dès que l'on refuse de figurer sur une liste: partout on est fiché!

Transfert d'informations à travers des frontières nationales, où règnent des législations différentes, transfert entre autorités suisses et étrangères, entre organisations internationales. Difficile d'appréhender le support. «Les pays qui ont un système au point vont prendre une avance incroyable en télématique; on en sera tributaire si on ne prévoit pas.»

4000 banques de données sur la planète, facilement consultables, en général spécialisées. «Dans le domaine juridique on arrivera à un moment où tout le monde recevra la même réponse. On va vers un danger, vers des décisions prises à l'égard des individus où il n'y aura plus de relation humaine pour penser les problèmes.» Ce n'est pas une vue de l'esprit, dit Philippe Bois, tous les juristes le savent...

Didier Berberat commenta la télématique et ses applications, liaison qu'il peut y avoir entre deux points, ensemble des techniques de communication. Apparue en France il y a dix ans, il suffit d'un terminal d'ordinateur ou d'un vidéo texte pour s'en servir.

D. de C.

● Prochaine conférence, lundi 1er février, 19 h 45, collège des Arts et Métiers.

Plus d'espace pour le temps Jean d'Eve

Centième anniversaire et projets d'agrandissement



Le Phare Jean d'Eve: un pignon sur Pod rafraîchi pour le centième anniversaire.

(Photo Impar-Gerber)

Un phare qui éclaire un bateau nommé Jean d'Eve, c'est l'iconographie choisie pour marquer les cent ans de l'entreprise horlogère. Une exposition au MIH célébrera l'événement au mois d'avril. Enfin, il est prévu de transformer et d'agrandir les locaux de travail, situés au 1er étage du bloc Pod 94-96.

Cent ans, c'est un bail pour une marque aussi jeune que Jean d'Eve, créée en 1981! Le premier tic-tac de la compagnie des montres Le Phare Jean d'Eve S.A. a retenti au Locle, en 1888, sous la raison sociale Barbezat-Baillet. Elle devint ensuite Le Phare Sultana.

Administrateur avec son père, Jean-Claude Schwarz explique la mutation de 1981: «Nous travaillions jusque là sous le régime unique du private label, c'est-à-dire qui nous ne fabriquions que des montres pour d'autres griffes. En 1981 nous avons décidé de lancer notre propre marque, Jean d'Eve».

Un pari lancé suite à l'effritement de la clientèle étrangère, progressivement séduite par les rabais d'Extrême-Orient.

Un choix payant. «Le chiffre d'affaires réalisé par le secteur Jean d'Eve double chaque année», se réjouit M. Schwarz. Sur une production annuelle de 80.000 pièces, sa part représente 70%. «Quantitativement, le nombre de montres Jean d'Eve s'est stabilisé depuis deux ans, mais leur prix moyen a triplé».

Une campagne publicitaire imaginative et soutenue (20% du chiffre d'affaires) a fait connaître des marchés un produit totalement inconnu à sa naissance. «Nous

avons bénéficié de la jeunesse de la marque et du grand âge de l'entreprise, gage d'une tradition de bien-facture», observe M. Schwarz, qui s'étonne de la «relative facilité avec laquelle le marché suisse a été pénétré».

A l'étranger, Jean d'Eve marche fort sur l'Extrême et le Moyen Orient. L'entreprise chaux-de-fonnrière a ouvert depuis quelques mois un bureau dans la prestigieuse Trump Tower de Manhattan. L'Europe est également dans le collimateur. Plus de 80% de la production est exportée.

L'ART ET LE TEMPS

«Nos actions de sponsoring se manifestent essentiellement dans l'art», indique M. Schwarz, qui rappelle le slogan de la maison: «l'interprétation artistique du temps». On se souvient de la campagne d'affiches-tableaux, réalisés dans la rue, à même les panneaux, par 60 artistes du pays. Les faveurs

de Jean d'Eve vont également à une troupe de danse lausannoise. Mais l'horloger ne dédaigne pas le soutien aux sportifs de la ville: FC La Chaux-de-Fonds, Ecole de tennis, club d'échecs.

Depuis 1976, l'entreprise a passé d'un effectif de 23 à 60 personnes. Une évolution qui inclut le rachat d'une fabrique de boîtes de la place. «Un secteur qui se relève depuis quelques mois», constate M. Schwarz.

Seule en retard sur l'image propagée par ce bel édifice, la fabrique elle-même. La première étape de travaux est lancée. Elle prévoit la transformation des locaux, le ravalement des façades et la construction d'une entrée digne de l'activité déployée à l'étage. Un chantier sera ouvert en 1989 pour la construction, au nord de l'usine, d'une annexe où sera démenagée la fabrique de boîtes, permettant un regroupement de l'entreprise.

P. F.

Football en salle très prisé

Tournois de l'Union sportive PTT

Pour la première fois, l'Union sportive PTT La Chaux-de-Fonds organisait un tournoi vétérans-populaire en parallèle au traditionnel tournoi des clubs sportifs PTT de la région. La nombreuse participation (26 équipes) et l'excellente

Patronage

L'Impartial

ambiance qui a régné tout au long de la journée ont démontré que les organisateurs avaient misé juste. La qualité du spectacle présenté et le fair-play des équipes est à souligner.

L'Union sportive PTT, donne rendez-vous à tous les participants en 1989 pour la deuxième édition de ce tournoi.

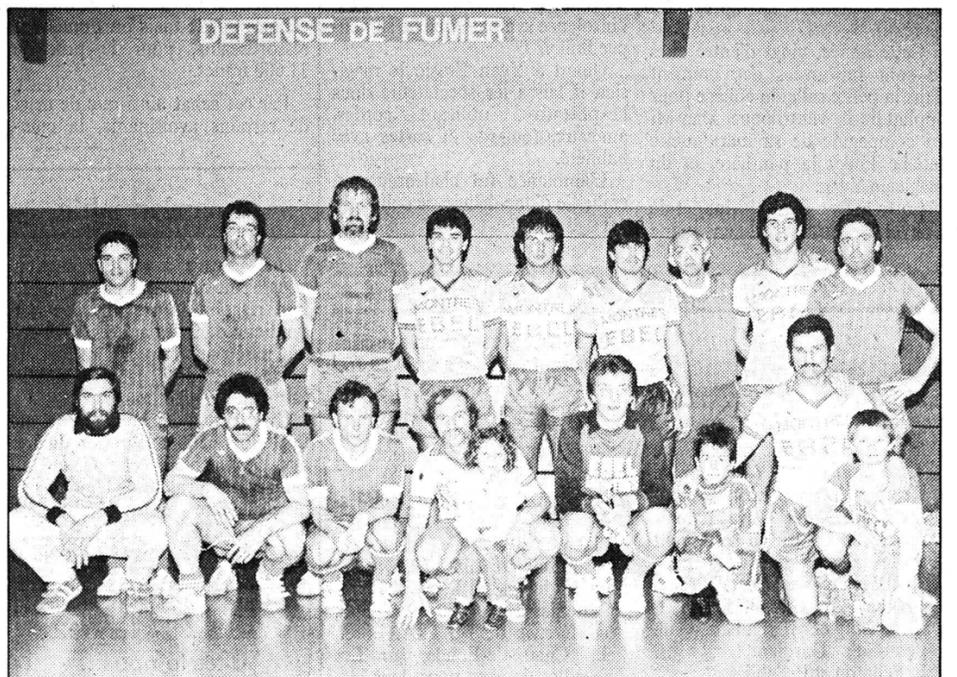
avis urgent

Judi soir 28 janvier à 19 h 45
À L'ANCIEN STAND
(petite salle)

Assemblée générale de la

Société protectrice des animaux

Section La Chaux-de-Fonds
Bienvenue à tous



Les Cheminots et Le Parc, vétérans.

(Photo Henry)

CLASSEMENT VÉTÉRANS POPULAIRE:

1. Les Cheminots; 2. FC Le Parc; 3. Unidos au Tardit et FC Colège.

CLASSEMENT TOURNOI PTT:

1. CLS Le Locle; 2. US PTT Chx-Fds I; 3. Delémont et US PTT Chx-Fds III.

Le prix fair-play offert par M. Albert Pasquier président de l'association romande de sport PTT a été gagné par Delémont.

(sp)

NAISSANCE

Silvia et Alberto
SCHIERA - SIGONA

ont la joie
d'annoncer
la naissance de

LETIZIA

le 25 janvier 1988

au CHUV
Lausanne

Formation élémentaire de mécanicien-opérateur

Le fruit d'une collaboration entre l'industrie et la Fondation Sandoz

Fruit d'une rencontre d'intérêts entre les besoins de l'industrie d'une part et ceux de la Fondation J. & M. Sandoz d'autre part, une nouvelle formation, dite élémentaire, de mécanicien-opérateur est offerte aux jeunes qui portent intérêt à la mécanique (sur le plan pratique) mais qui rencontrent des difficultés dans le domaine théorique.

Quatre entreprises, Aciera, Dixi, Esco et Voumard en collaboration avec la Fondation Sandoz ont ouvert, l'an dernier, la voie de cette nouvelle formation.

De son côté, la Fondation Sandoz avait le souci d'offrir une possibilité de réussite sur le plan professionnel aux jeunes qu'elle accueille et qui, bien souvent, jusque-là n'ont connu qu'une succession d'échecs. D'autant plus que souvent ces jeunes ne disposent pas des bases scolaires suffisantes pour accéder à un CFC.

La formation élémentaire ouverte en Suisse sur la base d'une loi fédérale d'avril 1978 est restée longtemps méconnue dans le canton de Neuchâtel. L'institution locale se préoccupait depuis quelques années de pouvoir saisir cette opportunité pour ses élèves.

Son souhait s'est concrétisé grâce à la création, au sein de l'institution, d'une commission dite de soutien professionnel dont Max Vogt prit la présidence. Par sa position dans l'industrie, il fut à la fois le moteur de cette nouvelle formation pouvant assurer le relais entre le monde industriel et l'institution. Outre le rôle clé et de pivot que joua M. Vogt, relevons que le



Théorie et connaissances professionnelles pour les mécaniciens-opérateurs sont dispensées au Centre d'apprentissage des Montagnes neuchâteloises. (Photo Impar-Favre)

canton lui aussi a réalisé l'importance de la formation élémentaire en ouvrant, en août dernier, une classe de culture et connaissances générales (au CFLN à Colombier) pour des apprentis en formation élémentaire.

ÉVITER L'ÉCHEC

M. Vogt relève que face aux exigences toujours plus élevées pour l'obtention de CFC comme mécanicien de machines (4 ans d'apprentissage), mécanicien de précision (4 ans également) ou

conducteur de machines (3 ans), bon nombre de jeunes échouaient en raison du niveau demandé sur le plan théorique.

Or, pour tous ceux (et notamment les jeunes de la Fondation Sandoz) qui montrent des aptitudes sur le plan pratique et un réel intérêt pour la mécanique, les portes étaient fermées.

D'où cette nécessité de développer une formation élémentaire de mécanicien opérateur, d'une durée de deux ans, sanctionnée jusqu'à nouvel avis par un certificat

d'entreprise dans l'espoir que cette formation soit reconnue, à moyen terme, par l'Ofiamt, ce qui pourrait alors autoriser la délivrance d'un diplôme cantonal.

Malgré cela, M. Vogt se déclare convaincu qu'au vu du catalogue des postes de travail offerts dans les industries de mécanique, ces ouvriers, après deux ans de formation, pourront occuper des fonctions intéressantes que des titulaires de CFC ne pourraient remplir pour des raisons de rentabilité, ou parce qu'il n'est pas nécessaire

d'être au bénéfice d'un apprentissage de 4 ans.

De surcroît, en jetant un regard sur les années 1940-50, M. Vogt constate que les employés alors engagés dans les industries, pour une bonne part formés sur place ont toujours donné satisfaction. Ils s'étaient qualifiés par leur activité. «Mais il risque maintenant d'y avoir un trou car ces gens s'en vont à la retraite. Nous n'avons plus personne pour remplir les fonctions qui leur étaient attribuées. Et la réalité industrielle dictée par la rentabilité ne nous permet pas de faire débiter de la matière ou affûter des fraises par un mécanicien titulaire d'un CFC».

En fait, les directions de quatre entreprises ont été convaincues par cette analyse et se sont jointes pour mettre sur pied cette formation élémentaire.

PAS DE FORMATION AU RABAIS

«Mais attention, il ne s'agit pas d'une formation au rabais destinée à permettre aux entreprises de disposer plus facilement de personnel», insiste Max Vogt. «Cette formation est offerte à tous ceux que la mécanique intéresse mais qui ne peuvent accéder à celle de mécanicien de précision».

A ce titre, relevons que ce métier de mécanicien-opérateur est une passerelle pour ceux qui, après un an d'apprentissage de mécanicien-opérateur, rencontreraient trop de difficultés. Mais le cas est aussi inverse. «Si au terme des 2 ans de mécanicien-opérateur, le maître d'apprentissage juge le jeune

homme apte à l'obtention d'un CFC, il va tout faire pour le pousser dans ce sens», explique M. Vogt.

En fait précise-t-il, «dans les années 60-70, le parc de machines des entreprises donnait la possibilité aux gens compétents d'être formés sur place. Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution technologique, ce n'est plus possible. Cette formation remplace ce qui existait alors».

PRACTIQUE ET THÉORIE

Actuellement, 3 jeunes gens suivent cette formation de mécanicien-opérateur. L'évolution en fonction des demandes s'en ira vers l'accroissement de ce nombre. Mais il sera limité à 8 à 10 par an en raison des capacités des entreprises et de la Fondation Sandoz.

Le jeune qui choisit cette voie est formé professionnellement dans une des quatre entreprises parties prenantes de cette nouvelle formation alors que la «théorie professionnelle» (ou les bases des connaissances professionnelles) est dispensée au Centre d'apprentissage des Montagnes neuchâteloises installé chez Dixi.

Pour sa part, la Fondation Sandoz se charge de l'enseignement des connaissances et de la culture générales.

Initiative dans le domaine de la formation élémentaire intéressante s'il en est, et de plus unique dans le canton sous cette forme. Elle autorise quelques jeunes à ne pas entrer dans la vie active sans être au bénéfice d'une bonne base comme cela aurait pu être le cas auparavant. (jcp)



Jean-Mi et sa marionnette fétiche Pinky la panthère ont amusé la galerie. (Photo Impar-Favre)

Les aînés en fête à La Chaux-du-Milieu

Chaque année, la Société des samaritains de La Chaux-du-Milieu offre aux personnes âgées de la commune un après-midi récréatif.

Cette année, vingt d'entre elles se sont retrouvées dernièrement dans la petite salle du collège pour applaudir le ventriloque Jean-Mi en compagnie de sa marionnette fétiche Pinky la panthère, et du magicien Yvan.

En fait, Jean-Michel Monnet de Couvet se produisait en petite

équipe si l'on peut dire, puisqu'un bras cassé l'empêcha d'utiliser ses deux poupées. Ce qui n'enleva rien à son réel talent d'interprète et à l'insolence sympathique de sa poupée Pinky.

Quant à Yvan Frosio le magicien il laissa les spectateurs dans l'expectative, utilisant cordes, anneaux, foulards et cartes avec habileté.

L'ambiance fut chaleureuse et embellie d'une délicieuse collation. (df)

Nouvel atout touristique

Ouverture d'un gîte d'accueil au Communal

L'immeuble Mont-Pugin 8 figure sur la liste établie par le Conseil communal concernant les bâtisses à propos desquelles des décisions doivent être prises; soit la démolition, la vente ou la rénovation. L'exécutif est parvenu à trouver une solution intermédiaire intéressante à plus d'un titre pour cette ancienne ferme.

Sans être réellement vendue, elle sera toutefois rénovée à la faveur d'un droit de superficie accordé à Roger Jung. C'est ce que souhaite le Conseil communal et le Conseil général en décidera lors de sa prochaine séance fixée au vendredi 5 février.

C'est au début avril 1910 que le législatif de l'époque avait pris la décision d'acheter cette maison acquise par le biais du Fonds des ressortissants, pour le prix de 11.600 francs.

Par cet achat ainsi que de ceux de terrains avoisinants, la com-

mune du Locle était alors soucieuse de protéger, en vue de leur captage, les sources de l'endroit pour s'en rendre propriétaire de droit.

NOUVEL ATOUT TOURISTIQUE

Actuellement cette ancienne ferme est encore occupée par Mme veuve Jeanneret. Le bâtiment comprend en outre une écurie, une grange et quelques locaux.

L'entretien général de celui-ci a toujours «été limité au maximum» explique le rapport, de sorte que «son état général est très moyen puisque la toiture ainsi qu'une partie de la charpente sont à refaire». Les façades extérieures par ailleurs ne valent guère mieux.

Toutefois, comme Mont-Pugin 8 est situé en zone de verdure, de sport et de jeux, le Conseil communal a estimé judicieux de ne pas

se séparer de cet immeuble, préférant le céder en droit de superficie; d'autant plus que sa future affectation en accord avec le nouveau «propriétaire» permettra d'apporter un plus au Locle dans le domaine de l'accueil et de l'offre touristique.

SOLUTION INTÉRESSANTE

En effet, avec M. Jung, la commune a convenu d'un accord aux termes duquel M. Jung aménagera à ses frais, dans le bâtiment, un ou des dortoirs (20 à 30 places au total) ainsi que l'équipement sanitaire nécessaire et une cuisinette.

Le nouveau «propriétaire» de l'immeuble transformera par ailleurs une partie de celui-ci pour aménager un appartement. Il se chargera de l'exploitation de ces locaux sans recourir à une aide communale.

Le Conseil communal juge cette solution intéressante à tous points de vue. D'une part, cette nouvelle

offre d'hébergement et d'accueil s'inscrit dans le cadre de la promotion touristique alors que d'autre part, cette infrastructure complétera les installations déjà existantes sur le plateau du Communal (piscine, patinoire, camping, piste Vita), ou celles à venir comme les halles polyvalentes.

RÉALISATION MIXTE

Cette possibilité d'augmenter les capacités d'accueil du Locle est souriante à divers titres. Déjà par la situation de cette maison, proche de nombre d'installations sportives et au départ de plusieurs pistes de ski de fond. En outre, cet accord, explique le Conseil communal, démontre la volonté de la commune de favoriser des réalisations tout en comptant sur le dynamisme de personnes privées et de ne pas en assumer seule les charges financières. Le droit de superficie accordé à Roger Jung est de 50 ans, contre une redevance unique de 95.000 francs. (jcp)

Impardonnable

Une lacune dans les renseignements fournis à notre rédaction nous a fait écrire par erreur que le film relatant la vie d'un ouvrier syndiqué dans les années 1930 serait joué pour la première fois au Locle mercredi 27 janvier dans le cadre de Vert-Automne.

Or ce film a déjà été présenté au Locle lors de la célébration du 1er mai 1986. Il n'empêche que ce document qui a valeur de témoignage mérite d'être vu (ou éventuellement revu). (p)

Vous le savez?

dites-le nous...

L'Impartial

039/211 135



Mont-Pugin 8, cette ancienne ferme neuchâteloise sera rénovée et transformée pour pouvoir héberger collectivement de 20 à 30 personnes. (Photo Impar - Perrin)

SOCIÉTÉS LOCALES

Le Locle

SEMAINE DU

27 JANVIER AU 2 FÉVRIER

CAS section Sommaretel. - Attention, le ski de piste en famille à Torgon est reporté à samedi 30. Réunion de participants vendredi. Vendredi 29, assemblée mensuelle à 20 h au restaurant de la Jaluse. Samedi-dimanche 30 et 31, Les Verrières-Vallée de Joux à ski de fond. Mardi 2, gymnastique à 18 h à la halle de Beau-Site. Gardiennage: MM. E. Pellaton et P. Sahli.

CAS groupe des aînés. - Stamm le lundi 18, au café de la Place.

CAS groupe féminin «Roche-Claire». - Samedi-dimanche 30 et 31 janvier, chalet Roche-Claire à Sommaretel. Organisatrices: Anna Draper, tél,

31 59 16, S. Scheurer. Inscriptions par téléphone au 31 59 16.

Club aquariophile loclois. - Local ouvert le mercredi soir dès 20 h, Billodes 50. Renseignements: tél (039) 31 85 43.

Club Jurassien, section Col-des-Roches. - Vendredi 29 janvier, assemblée générale, local à la Bourdonnière à 17 h 30.

Club des loisirs Le Locle. - Mardi 2 février à 14 h 30 au Casino, conférence de M. P.-A. Borel, La Chaux-de-Fonds, sur Les familles de chez nous, leur histoire et leur origine.

Chœur d'hommes «Echo de l'Union». - Lundi 1er février, 19 h 30: bases; 20 h: ensemble.

Philatelia. - Lundi 1er février à 20 h 15, assemblée et échanges au local, restaurant des Chasseurs.

immobilier

**A louer au Locle
appartement ancien**

Centre ville,
4 chambres + cave.
☎ 038/33 14 90.

A LOUER
Atelier de 60 m²
et 2 bureaux attenants dans un petit immeuble quartier de la gare.
Loyer Fr. 500.- + charges. Libre tout de suite

GECO GÉRANCE ET COURTAGE SA
75, RUE JARDINIÈRE - 2300 LA CHAUX-DE-FONDS
Tél. 039/23 26 55-56

SGY
SOCIÉTÉ DE GÉRANCE IMMOBILIÈRE YVERDON-LES-BAINS SA

Le Locle, rue de la Gare 16, à louer, pour une date à convenir,

studio meublé

Fr. 370.- par mois, charges comprises.
Pour visiter: M. Da Costa, 2e étage, ☎ 039/31 73 83.
Pour traiter: SGY, société de gérance immobilière
Av. Haldimand 13-1401 Yverdon-les-Bains
Tel. 024. 21. 26. 22

divers

Cherche
1 boîte à vitesses

pour BMW 528 automatique.
☎ 039/35 13 46

A vendre tout de suite
ordinateur Olivetti

PC 24 M, neuf, avec imprimante.
☎ 039/37 17 75

Boucherie-charcuterie du Locle cherche

un ouvrier

Date d'entrée: tout de suite ou à convenir.
☎ 039/31 72 72

gastronomie

Café-Restaurant



Le Col-des-Roches
☎ 039/31 46 66

Jusqu'au 6 mars 1988

ouvert tous les jours
(aussi le mercredi).

Tripes neuchâteloise
tous les jeudis et vendredis.

offres d'emploi



VILLE DU LOCLE
Mise au concours

Surveillant-concierge au Centre d'accueil des Calame

Ce poste convient parfaitement à un couple marié, désirant avoir une activité complémentaire et dont l'un des conjoints est disponible la journée.

Profil désiré:

- contact facile avec le public;
- conduite irréprochable;
- permis de conduire souhaité;
- obligation d'assurer une permanence le week-end, vacances scolaires et jours fériés.

Conditions:

- salaire selon contrat;
- obligation d'habiter l'immeuble (logement de 4 pièces);
- entrée en fonctions immédiate (appartement à disposition pour date à convenir).

Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser à la direction des Travaux publics de la Ville du Locle, ☎ 039/31 62 62.

Les postulations, munies des documents d'usage, doivent parvenir jusqu'au 10 février 1988, à la Ville du Locle, direction des Travaux publics, Hôtel-de-Ville 1, 2400 Le Locle.

Conseil communal.

L'annonce, reflet vivant du marché

"PENDANT LES SOLDES, BENJAMIN IMPRESSIONNE TELLEMENT SES PRIX QU'ILS SE FONT TOUT PETITS!"

benjamin fourrures
Lausanne

13, RUE HALDIMAND, 021/20 48 61.
17, RUE DE BOURG, GALERIE DU LIDO, 021/20 48 63.

SOLDES AUTORISÉS DU 15 JANVIER AU 4 FÉVRIER 1988



ESPACE DECOR

TAPIS D'ORIENT MOQUETTES
OBJETS DE DÉCORATION REVÊTEMENTS DE SOLS

Tapis d'Orient
Nos premiers soldes...
...vos premières affaires

Afghan	304 x 204 cm	Fr. 1 950.-	Fr. 1 100.-
Afghan	200 x 150 cm	Fr. 1 050.-	Fr. 600.-
Afghan	285 x 80 cm	Fr. 900.-	Fr. 550.-
Beloudj	50 x 70 cm	Fr. 45.-	Fr. 18.-

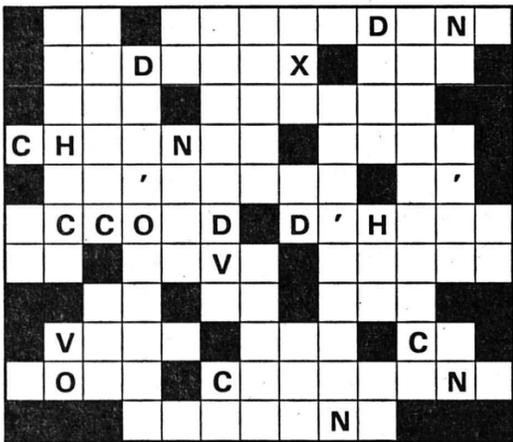
Autorisés par le Département de police.

Rue des Moulins 17, Neuchâtel

☎ 038/24 24 01

L'Impartial bouge...

L'IMPARAPHRASE



7e jour

Reconstituez la phrase fantaisie qui figure dans cette grille, en utilisant les lettres déjà placées.

Comment jouer?

Dès que vous entendez l'indicatif de L'Impartial sur (entre 11 h 30 et 12 h 30, du lundi au vendredi), appelez le (038) 244 800.

Vous proposez alors une consonne qui selon vous figure dans la phrase mystère. Si votre proposition est bonne, vous gagnez un petit cadeau pour avoir fait avancer le jeu et vous pouvez donner la phrase que vous avez imaginée. Si la phrase est la bonne, vous remportez le prix du jour en bon de voyage.

Chaque jour une lettre nouvelle est placée dans la grille et le montant du grand prix diminue! (1er jour, 5000 fr., ensuite, successivement 4000 fr., 3000 fr., 2000 fr., 1000 fr., 500 fr., 400 fr., 300 fr. et 200 fr.)

Si vous ne captez pas RTN-2001

Envoyez votre proposition de phrase sur une carte postale à: L'Impartial, L'Imparaphrase, rue Neuve 14, 2300 La Chaux-de-Fonds. Si vous découvrez la phrase mystère avant les auditeurs (le cachet postal faisant foi), vous pouvez gagner 200 fr. en bon de voyage, par tirage au sort éventuel.

...bougez avec



SERVICE DE RAMASSAGE GRATUIT

de bibelots, vaisselle, livres, vêtements et meubles divers en bon état, etc.

Centre Social Protestant
La Chaux-de-Fonds et région des Montagnes, ☎ 039/28 37 31

Mitsubishi L300

4x4 country, novembre 1984, 73 000 km, radiocassette, pare-bœufs. Fr. 12 000.-
☎ 021/91 65 81

demandes d'emploi

JEUNE HORLOGER

français, 5 ans d'expérience dans emboîtement cherche emploi. Étudie toutes propositions.

☎ 0033/81 44 40 80, le soir.

DIPLÔMÉ CFH

cherche emploi dans la branche horlogerie-bijouterie. Entrée immédiate.

Ecrire sous chiffres MC 1133 au bureau de L'Impartial.

TECHNICIEN

cherche poste d'agent de maîtrise. 38 ans. Formation mécanique. Expérience: 7 ans contremaître, 10 ans technicien bureau de méthodes.

Ecrire sous chiffres VF 1323 au bureau de L'Impartial.

JEUNE FRONTALIER

sans permis, cherche emploi. Accepte toutes propositions. Possibilité de conduire véhicule de 7,5 tonnes.

☎ 0033/81 35 27 71.

DAME

cherche travail. Connaissant bracelets or et acier, aimant travail fin et soigné. Ouverte à toutes propositions.

Ecrire sous chiffres HL 1317 au bureau de L'Impartial.

TECHNICIEN FRONTALIER

38 ans, 12 ans bureau des méthodes, 5 ans bureau d'études, programmeur CNC, offre ses compétences et son dynamisme.

☎ 0033/81 46 73 89 (Pontarlier), heures des repas.

VOYAGES + VACANCES



VOTRE AGENCE DE VOYAGES

Léopold-Robert 102, La Chaux-de-Fonds

☎ 039/232 484

Rencontres - Amitiés - Mariages

Un coup de pouce. Clubpuce, 01/363 67 75

Pour 20.-

Voulez-vous jouer efficacement à la loterie à numéros? Envoyez simplement votre adresse sur une enveloppe affranchie dans laquelle vous parviendra une documentation gratuite à BP 132, 1211 Genève 24.

L'ECHOPPE

Jardinière 41 - ☎ 039/23 75 00

Horlogerie, bijouterie, cadeaux, antiquités, atelier de restaurations d'horlogerie.

Un service personnalisé

D. et P. Rochat
Jardinière 41
☎ 039/23 75 00

gastronomie



Av. Léopold-Robert 108
☎ 039/23 97 33
La Chaux-de-Fonds

Centre photocopie

Ouvert aussi le samedi matin

En 1 minute agrandissez vos meilleures photos couleurs. Photocopie couleur en quadrichromie. Reproduction de tous documents.



Restaurant CTMN

Louis-Chevrolet 50
☎ 039/26 51 52

Tous les vendredis soir:

- risotto tessinois
- assiette de grotto
- scampis au whisky

Notre nouvelle carte de brasserie.

Neuchâtel à Berne: « Du courage! »

Le crédit pour la ligne Berne - Neuchâtel est accepté sous réserve

Tous les groupes ont été unanimes pour approuver le coup de semonce du Conseil d'Etat neuchâtelois s'agissant de la ligne ferroviaire Berne - Neuchâtel. Mieux ils appuient sans réserve la politique coordonnée des transports développée par le Conseil d'Etat. Une attitude cohérente du monde politique neuchâtelois qui refuse désormais le schéma simpliste consistant à opposer les transports publics à la voiture.

Belle unanimité donc. L'occasion pour les députés d'intervenir sur plusieurs projets du canton en matière de transports publics. Pour le radical Francis Jaquet, le crédit de 20,8 millions de francs en faveur des chemins de fer Berne - Neuchâtel (BN), du Jura (CJ), des Montagnes neuchâteloises (CMN), du Val-de-Travers (RVT), de la Compagnie des transports du Val-de-Ruz (VR) et de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S.A. (LNM), est pleinement justifié.

Il approuve également la réaction du Conseil d'Etat à l'attitude désinvolte de la direction de la BN quant au doublement de la ligne. Même son de cloche pour le porte-parole du groupe libéral-ppn, Pierre Kipfer. Parlant du coût présumé pour le doublement, le député s'est demandé s'il ne faudrait pas faire appel à l'aide exceptionnelle de la Confédération.

Du côté socialiste, ainsi que l'expliquera Serge Vuilleumier, le «coup de semonce» était nécessaire mais, devait-il lancer, peut-être n'aurait-il pas été nécessaire si les élus Neuchâtelois avaient montré plus de sollicitude à l'égard du rail dans les années 55 à 60!

Le popiste Alain Bringolf partagera l'avis de ses collègues. A titre personnel le député Charles-Henri Kaufmann (lib-ppn) soulignera l'état de vétusté d'une liaison internationale et régionale, qui voit des convois s'arrêter trois fois dans une liaison directe.

Compte rendu:
Pierre VEYA

André Brandt (CE) répondra aux nombreuses questions des députés.

La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel: l'étude technique pour le rebroussement de Chambrélie est termi-

née. Elle conclut à la nécessité d'instaurer des temps de parcours de 20 minutes et ce, afin de permettre aux deux villes du Haut du canton d'être intégrées à la cadence des trains intercity. «Ne rien entreprendre, c'est condamner cette ligne», lancera André Brandt.

Le canton pourrait participer à la réalisation du projet dévisé à 27 millions, à concurrence du coût (par exemple) de la suppression du passage-à-niveau de Bregot (5 à 6 millions). Une seconde étude est en cours pour la liaison La Chaux-de-Fonds - Bière. Et André Brandt de conclure: «Il n'est pas envisageable de supprimer le rail entre le Haut et le Bas du canton et de le remplacer par des bus PTT».

Ligne du Pied du Jura: l'avant-projet pour l'amélioration du tronçon Vaumarcus-Gorgier (nouveau tunnel sous la Béroche) sera déposé en avril 1988 déjà; le tunnel devrait être terminé en 1992. Ce projet à plusieurs centaines de millions de francs sera financé dans le cadre de Rail 2000.

Parking de Neuchâtel les choses avancent rapidement. La Confédération participera à raison de 55% des travaux; un taux exceptionnel. Val-de-Ruz: un concept de des-

serte globale de toute la région est à l'étude.

La Chaux-de-Fonds - Delémont par les CJ: le Conseil d'Etat appuie sans réserve ce projet. Cette nouvelle transversale est fondamentale pour l'économie du Jura.

PRENDRE DES RISQUES
Ligne Berne - Neuchâtel: le Grand Conseil a voté le crédit avec les autres crédits. Car le coup de semonce du Conseil d'Etat a déjà produit ses fruits. Il est toutefois soumis à une condition expresse: il ne sera débloquenté que si la BN

donne des garanties quant au doublement de la ligne. Le délai fixé dans l'arrêté court jusqu'au 30 avril.

S'agissant du financement, on peut envisager deux solutions: le rachat de la BN et du BLS par la Confédération ou une aide exceptionnelle de la Confédération selon l'article 23 de la Constitution (aide exceptionnelle pour les travaux d'importance nationale). La première solution se traduirait par une longue procédure et le Conseil des transports, saisi d'une intervention du groupe socialiste, préconise d'y renoncer. Demander à la Confédération d'intervenir paraît plus opportun mais il faut d'ores et déjà préparer le dossier. Au député pop F. Blaser, se

demandant si la population changerait d'attitude vis-à-vis du rail même en présence d'améliorations notables des communications, André Brandt répondra: «Nous devons jouer la confiance et prendre des risques».

Au vote, le crédit de 20,8 millions de francs, y compris le crédit de 7,5 millions destiné à la BN et soumis à une condition particulière, sera accepté par 101 voix sans opposition.



Recherches pétrolières: le Grand Conseil sur ses gardes

Après un très long débat, les députés ont accepté le principe d'octroyer (en cas de découvertes) une concession d'exploitation d'hydrocarbures (pétrole ou gaz) à un consortium formé de la Société des Forces motrices neuchâteloises S.A. (FMN) et de la Société BP. Mais attention: la décision de principe ne signifie toutefois pas que le Grand Conseil renonce à ses prérogatives et qu'à conditions plus avantageuses, il ne puisse attribuer cette concession à un autre partenaire. La gauche s'est battue en vain pour que cette dernière éventualité puisse être sauvegardée sans aucune ambiguïté.

Sur le fond, tout le monde est d'accord. Dans une première phase, le consortium dont FMN dispose du 51% de la production en cas de découverte, va procéder à une étude sismique de tout le canton, à l'aide de camions vibreurs et forer un puits si les chances de trouver du gaz ou de pétrole sont réelles. Le Conseil d'Etat est compétent pour accorder le permis de recherches.

Dans une seconde phase, si les résultats des premières recherches sont favorables, le consortium solliciterait du Grand Conseil cette fois une concession d'exploitation. FMN participera aux frais de recherches pour 500.000 francs, alors que BP assume la majeure partie des risques. En cas de succès, le bénéfice de l'exploitation servirait dans un premier temps à rembourser les frais engagés par BP (de 1 à 3 millions de francs), puis les bénéfices seraient partagés selon les parts de chaque partenaire. Voilà pour le montage de l'opération.

D'ACCORD, PAS D'ACCORD... Pour le popiste Frédéric Blaser, on a l'impression que l'on fait la part «belle à BP», alors que l'on ne sait rien des risques pour l'environnement. «Est-il logique que le Grand Conseil vende déjà son droit d'aïnesse? L'Etat pourrait fort bien se réserver l'exploitation». Pour le pop, FMN est un peu «un Etat dans l'Etat» et la formule de la société simple n'offre pas de garanties suffisantes. Entendez: FMN risque de se faire rouler dans la farine par le géant international BP.

Tout autre son de cloche chez le libéral-ppn Georges Jeanbourquin. FMN a su tirer ses cartes dans les négociations et le résultat des recherches sismiques serviront au canton pour la recherche d'eau potable - BP s'engageant à fournir au canton l'ensemble des résultats de ses recherches. Une seule réserve pour le député: la loi sur les mines est peut-être en contradiction avec le décret qui prévoit, en cas de découverte, l'octroi d'une concession au consortium. Pour le radical Willy Haag, le projet est bon et offre toutes les garanties et sera profitable au canton.

Le socialiste Daniel Huguenin se montrera beaucoup plus réservé. A ses yeux, il faut se faire aucune illusion: les recherches de gaz ou de pétrole n'ont rien à voir avec l'eau potable ou la géothermie. Quant à la mise à disposition des données de BP au canton, c'est une pure illusion. Les compagnies pétrolières sont avaries de ce genre de données pour des raisons de concurrence évidente. En outre, il n'est pas dans les compétences des FMN de s'occuper de l'eau potable. Bref, le montage de l'opération apparaît, du moins dans le rapport d'information, comme flou et une commission ad hoc devrait reprendre le dossier et préciser les dangers et toutes les dispositions légales dont le canton doit s'entourer.

Pierre Kipfer (lib-ppn) estimera comme M. Jeanbourquin que le principe d'octroi d'une concession est peut-être en contradiction avec la loi sur les mines qui précise clairement que celle-ci ne sera accor-

dée de préférence à celui qui a fait les découvertes qu'à conditions égales avec un éventuel autre partenaire intéressé.

«RASSUREZ-VOUS»

André Brandt va tenter de rassurer les députés. Primo, l'octroi d'un permis de recherches sera soumis à des conditions draconiennes s'agissant de la protection des biens et de l'environnement; le consortium devra consentir à une assurance en responsabilité-civile et le contrat stipulera que toutes les données sismiques recueillies devront lui être fournies. En cas de forage, BP aura l'obligation de tenir compte des nappes aquifères et des ressources en géothermie.

Secundo, en cas de découverte, l'octroi de la concession respectera les clauses de la loi énoncées par M. Kipfer et M. Jeanbourquin. Si BP n'offre pas les conditions exigées par le Grand Conseil, elle sera indemnisée pour ses recherches, pour autant qu'elles soient fructueuses bien entendu.

PRÉCAUTIONS

André Brandt précisera en outre que FMN a réussi une longue négociation (5 ans) poussant le détail si loin que le contrat est rédigé en français. Selon M. Brandt, il est toutefois exclu que l'Etat exploite lui-même le ou les éventuels gisements. Il n'en a pas les moyens techniques.

Après ces explications, les députés se sont engagés dans une discussion purement juridique mais pouvant avoir de son importance. Le pop proposera que l'arrêté sur le principe d'octroi d'une concession ne mentionne pas le nom de BP et des FMN. Commentaire de F. Blaser: «Car cela revient à accorder un droit préférentiel à BP». «Pas du tout, lui retournera André Brandt, l'arrêté précise bien que les clauses de la loi sur les mines seront respectées. L'amendement pop sera repoussé par 60 voix contre 34 (soc, pop).

Le décret sera adopté finalement par 87 voix contre 3.

Pâturages: halte à la magouille

Le Grand Conseil précise les conditions du droit de préemption

Selon la législation en vigueur, les syndicats d'alpage sont au bénéfice d'un droit de préemption. Le hic, c'est qu'il y a des abus, de plus en plus fréquents et qui donnent lieu à des batailles juridiques sans fin. Le Conseil d'Etat, dans un rapport au Grand Conseil, proposait aux députés de n'accorder dorénavant ce droit qu'aux syndicats reconnus comme tel et composés d'au moins sept membres. Fallait-il l'étendre aux collectivités publiques? Non, répondra la majorité du Grand Conseil.

Tous les groupes, sans exception souligneront le bien-fondé de la réforme proposée. Mais la gauche souhaitait que l'on accorde également ce droit aux communes, notamment pour éviter qu'en l'absence de syndicats d'exploitants reconnus, la commune puisse s'y substituer pour ensuite louer

les pâturages aux agriculteurs du lieu intéressé. Du moins, était-ce l'argumentation du socialiste Charles-Henri Pochon. Non, répondront en chœur les députés libéraux et radicaux (Charles-Henri Kaufmann et Charles Maurer). Même avis du côté du chef du Département de l'agriculture Jean-Claude Jaggi. Les communes ne sont pas organisées pour s'occuper des pâturages et l'attribution des droits soulèvent des problèmes sans fin.

Opinion plus nuancée pour Jean-Gustave Béguin (lib-ppn). Le nombre de sept membres lui paraît élevé, dès lors il pense qu'il élargisse ce droit aux collectivités pourrait être intéressant, même s'il reconnaît que les communes ne sont pas les mieux armées pour gérer des pâturages.

Pierre Hirschy estimera que le droit de préemption en faveur des

communes pourrait se retourner contre un agriculteur qui a besoin d'un pâturage mais qui ne bénéficie pas du droit de préemption. «Il ne faut pas prêter aux communes l'intention d'être des accapareurs», lui rétorquera Charles-Henri Pochon.

Même si l'on accorde le droit de préemption aux communes, il faut fixer la priorité face aux syndicats jouissant du même droit, fera remarquer Charles-Henri Kaufmann.

Frédéric Blaser (pop) s'empresse alors de déposer un amendement allant dans ce sens. Le groupe socialiste retire alors le sien et on passe au vote. L'amendement popiste est repoussé par 58 voix contre 40 (soc, pop).

La nouvelle rédaction de la loi, telle que présentée par le Conseil d'Etat est acceptée par 87 voix sans opposition.

EN QUESTION

Une pluie d'interventions sur le bureau du Grand Conseil. Outre l'affaire Dubied, plusieurs députés demandent des explications sur les rentes complémentaires AVS-AI.

● Buanderie des hôpitaux au Val-de-Travers. Dans une motion, les députés du Val-de-Travers estiment que l'étude effectuée par quelques habitants du Vallon devrait être comparée à l'étude engagée par le Service cantonal de la santé publique. Une société mixte pourrait être créée. Les députés estiment que cette entreprise intéresse le Val-de-Travers et serait une manifestation de la politique de décentralisation.

● Alimentation en eau du Val-de-Ruz et des Montagnes neuchâteloises. Plusieurs études et variantes sont envisagées. Dans une motion interpartis et urgente, les députés estiment qu'il faut favoriser une solution cantonale permettant d'établir une interconnexion

des réseaux, en utilisant les tunnels sous La Vue-des-Alpes. Son coût, 5,6 millions, pourrait être intégré dans la demande de crédit complémentaire pour les travaux du carrefour du Reymond.

● Prestations complémentaires AVS-AI. Sous la forme d'interpellation Michèle Gobetti (po) d'une part et Frédéric Blaser (pop) d'autre part, ainsi que Charles Maurer (nud) par le biais d'une question, demandent au Conseil d'Etat ce qu'il pense de la diminution des prestations complémentaires voire leur suppression pour 1500 bénéficiaires. Les deux premiers députés vont plus loin et demandent au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du Conseil fédéral et de venir en aide aux personnes touchées.

● La Sagne. Le tronçon Sagne-Eglise - Sagne-Crêt est dangereux. Un crédit pour des trottoirs avait été voté il y a une dizaine d'années. Depuis, plus rien. A quand ces

améliorations? (Question Willy Willen, soc.)

● Liaison Neuchâtel - Val-de-Travers. Cette route est dangereuse. Combien d'années encore faudra-t-il attendre pour que soient supprimés les points noirs? (Question Gabriel Piaget, lib.)

● Absence remarquée. Pourquoi le Service de la protection de l'environnement était-il absent du procès de l'Affaire Cisa. Fuit-il ses responsabilités ou «des politiques» s'entendent-ils «pour faire payer les lampistes»? (Question J.-C. Leuba, soc.)

● Recettes fédérales sur les carburants (2 milliards). Elles dépassent les dépenses. Que prévoit-on d'en faire au niveau fédéral? (Question Eric Robert, rad.)

● Formation des adultes. Le socialiste Jacques Weiss demande la création d'un fonds pour la formation des adultes dans le cadre de la promotion économique.

GRAND CONSEIL MINUTE

- Les députés ont accepté par 101 voix sans opposition un crédit de 20,8 millions de francs en faveur des chemins de fer privés et des transports publics.
- L'octroi de principe d'une concession pour l'exploitation de gisements d'hydrocarbures est accepté par 87 voix contre 3.
- Le droit de préemption pour les pâturages de montagne est renforcé.

GRAND CONSEIL EN BREF

● Les députés ont accepté par 92 voix sans opposition un crédit de 320.000 francs en faveur de l'Aéroport régional des Eplatures S.A., destiné au financement partiel des installations nécessaires à la pratique du vol aux instruments.

● Le dépistage des troubles dyslexiques est satisfaisant dans le canton. Du moins, est-ce l'avis de la majorité du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Le député Alain Bringolf (pop) demandait par voie de motion que le premier test soit

gratuit et intégré dans le système scolaire, soit systématique. Pour le conseiller d'Etat Jean Cavadini, le système actuel donne pleine satisfaction et le premier test doit rester un acte volontaire.

La forteresse volante a plongé

Mais pas dans notre lac...

Un scoop, comme un pétard mouillé... Nous n'avons pas de forteresse volante dans le lac de Neuchâtel. Certains cherchent le monstre au Loch Ness, Serge Grandjean, hydrogéologue, poursuit les mythes dans notre lac. Et il ne craint pas de les tuer...

«Pas de forteresse volante B17 dans le lac de Neuchâtel», affirme Serge Grandjean. «C'est la fin d'une légende, mais aussi la fin de mes recherches en ce qui concerne une éventuelle épave de forteresse volante B17, tombée dans le lac de Neuchâtel lors de la dernière guerre mondiale». Après consultation du Département militaire et des archives américaines, Serge Grandjean est formel: aucun fait concret ne concerne le lac de Neuchâtel. Il développe tout de même sa «légende»...

PLONGEONS FORCÉS

En 1943, les Américains bombardèrent beaucoup des villes allemandes. Avec le B17, surnommé «la forteresse volante». Mais, à court de carburant ou touchés par les tirs de barrage de la DCA allemande, ces appareils étaient souvent forcés d'atterrir en catastrophe. Ils essayaient alors d'atteindre la Suisse, territoire neutre. Le Département militaire fédéral a décidé qu'à chaque violation de son espace aérien, la chasse suisse forcerait le contrevenant à atterrir sur un aéroport du pays. Tous les B17 n'y sont pas parvenus et plusieurs se sont lancés dans les lacs suisses.

Le 6 décembre 1943, un pilote a été tué, alors qu'il tentait de poser son bombardier sur le lac de Constance, près du Romanshorn. Le 16 mars 1944, un nouveau pilote meurt, mais l'équipage est sauvé lors d'un «alac-quissage» sur le lac de Zoug. Enfin, le 24 avril suivant, une manœuvre forcée sur le Greifensee a tué deux personnes, alors que 12 sont sauvées.

Les avions qui avaient atterri sur les aérodromes suisses ont été entretenus et rendus aux Américains après la guerre. Déjà remplacés par un nouveau modèle, les «forteresses volantes» ont été livrées à Francfort, peu après, pour être réduites en ferraille.

(comm-ao)

Nomination de membres du Conseil de l'Université

La chancellerie d'Etat communale:

Lors de sa séance du 20 janvier 1988, le Conseil d'Etat a nommé membres du Conseil de l'Université, pour la fin de la période administrative 1985-1989:

- Mme Marie-Pierre Walliser, directrice du Gymnase de Bienne, à Bienne.

- M. Joseph Flach, directeur général de Boillat S.A., à Reconvilier;

- M. Gilbert Jobin, directeur de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy;

- M. Jean Zwahlen, chef de la délégation auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), à Paris.

A la base du succès des Armourins

Le brillant succès remporté par les musiciens du Showband des Armourins, le week-end dernier au Temple du Bas, à Neuchâtel, ne doit rien au hasard. On y trouve en effet, à la clef, les talents des deux directeurs musicaux, Pierre-A. Grandola pour les flûtes et Marco Positano pour les tambours.

D'excellents musiciens qui ont l'art de faire partager leur enthousiasme aux jeunes éléments des Armourins. (Imp)

Y a-t-il un écran dans la classe?

Forum pédagogique: l'informatique, une question d'objectifs

En France, l'informatique s'est popularisée avec le Minitel. En Suisse, on s'y familiarisera à l'école. Celle-ci doit avoir les coudees franches pour un choix capital. A partir de ses tâtonnements, et d'une orientation pédagogique, ses responsables cesseront d'en faire un sujet tarte à la crème. Un allié déterminant dans l'intégration: les pouvoirs politiques diversément inspirés.

Pour un investissement optimal, un usage adapté, une formule douce et efficace, il faut absolument décider d'une option didactique: seul le corps enseignant y est habilité. Ce sont des délégués, des chargés de missions, des conseillers dûment mandatés qui l'ont dit au 2e Forum pédagogique. Cela implique une formation adéquate pour les enseignants, premiers utilisateurs d'informatique à l'école.

Le grand danger: laisser les fabricants et autres aigrefins commerciaux s'ingérer dans cette tâche strictement dévolue aux pédagogues. Il y a là un contrat confiance à conclure avec les pouvoirs publics. Enfin, l'introduction de l'informatique coïncide avec une nouvelle répartition des rôles éducatifs entre parents et enseignants. Parents que l'on forme déjà à Genève, en situation réelle, par le biais de leurs associations.

L'entretien qui suit a réuni trois conseillers cantonaux en informatique au niveau secondaire; dans le canton de Fribourg avec René Déneraud, dans le canton de Genève, avec Julien Fonjallaz et dans le canton de Vaud avec Alain Theilkaes. Tous les trois font partie du groupe no 3 «Informatique à l'école obligatoire» de la commission pédagogique du CDIP. De mésaventures en expériences positives, ils commentent les grandes disparités cantonales, en relèvent les erreurs à ne pas commettre.

- La Suisse alémanique fait des choix pédagogiques relativement différents par rapport à la Romandie.

J. Fonjallaz: son souci est de former en vue du monde du travail, du tertiaire grand utilisateur d'informatique. En classe les élèves se mettent à la place d'un agent de voyage. En bref, on ambitionne des résultats extra-scolaires, alors que les cantons romands veulent tirer de l'ordinateur des bénéfices intra-scolaires: autonomie, inventivité, logique interactive.

- Là où il y a des écrans, n'en fait-on pas déjà trop?

R. Déneraud: c'est comme le rétroprojecteur, le flanellographe et le poste TV. On les a trop utilisés au début. C'est une maladie d'enfance! **J. Fonjallaz:** mais je vous garantis que si des postes TV sont restés dans des placards, jamais on n'a pu répondre à la demande avec les ordinateurs. Ordinateurs qu'il faut introduire dans toutes les sections. **A. Theilkaes:** absolument, dans toutes les sections! Cela a été compris à Fribourg aussi. Mais pas encore à Neuchâtel. Suite à nos discussions, des participants neuchâtelois se montrent scandalisés du retard. Et j'insiste: pas de note! L'ordinateur est un outil à piloter. C'est tout.

- Que se passe-t-il dans les Gymnases suisses?

J. Fonjallaz: dans l'ensemble et selon la CDIP, les gymnases se tâtent encore. On songe à une option pour la maturité de type C et E.

UN ORDINATEUR DANS LA SALLE DES MAÎTRES

La résistance des maîtres face à l'informatique, est-ce un alibi des pouvoirs publics ou une réalité?

A. Theilkaes: lors de nos cours de formation pour enseignants, 50% des professeurs récalcitrants sont venus. Ils sont souvent âgés. Quand aux «jeunes» ils viennent à 85%. A chaque canton sa formule. A Zurich, on forme une semaine à plein temps. Fribourg ne s'est pas encore décidé. **R. Déneraud:** Il y a plus drôle. Alors qu'un crédit a été voté pour l'achat de matériel, le Conseil d'Etat accordera un ordinateur aux professeurs, mais pas un ordinateur dans la salle des maîtres. Il devra encore servir à d'autres fonctions. Où le verra-t-on cet ordinateur?

- Pour former des maîtres, quels aménagements adoptés semblent bons?

J. Fonjallaz: on le répète souvent former n'est pas un privilège. A partir de là toutes les solutions sont acceptables. A Genève, un enseignant sur 4 aura reçu 140 heures de formation poussée. **A. Theilkaes:** dans le canton de Vaud, on a dépensé de 85 à 87 400.000 frs pour la formation. Il y a un consensus politique réjouissant pour l'informatique à l'école. Et ce nous le devons à l'EPFL et au crédit accordé à ses avis.

Demain: matériel informatique, qui choisit et que choisir?

Propos recueillis par C. Ry

VAL-DE-TRAVERS

Centrale à béton

Elle se construira à côté du cimetière de Fleurier

Un entrepreneur désire construire une centrale à béton à Fleurier pour remplacer celle qui était provisoirement en activité sur le chantier de la centrale électrique de Saint-Sulpice. C'est à côté du cimetière, sur les anciennes gadoues, que le complexe se construira. Le législatif devra encore donner son aval.

L'entreprise Frey et Fils possède du terrain dans la zone industrielle, à côté de l'ancienne Tornos reprise par les Allemands de Handtmann. Dans un premier temps, c'est là qu'elle voulait ériger sa centrale. Craignant les nuisances

provoquées par ce voisinage, l'entreprise Handtmann s'est confiée au Conseil communal. Parmi ses objections, relevons l'augmentation du trafic poids lourds (vibrations) à côté de l'atelier d'alésage de précision qui constitue le pilier de l'usine. Sans parler des retombées de poussière et de la sécurité dans ce secteur.

CORDIALE DISCUSSION

Le Conseil communal a donc engagé des pourparlers avec les deux entreprises. Ils se sont déroulés cordialement, dans un esprit de collaboration. Résultat: l'entre-

prise Frey a accepté de transférer son dépôt et son projet depuis son terrain de la zone industrielle jusqu'au Clos Donzel, à l'est du cimetière. En outre, comme Handtmann désire agrandir son usine, la porte s'est ouverte pour des échanges-ventes dans cette zone.

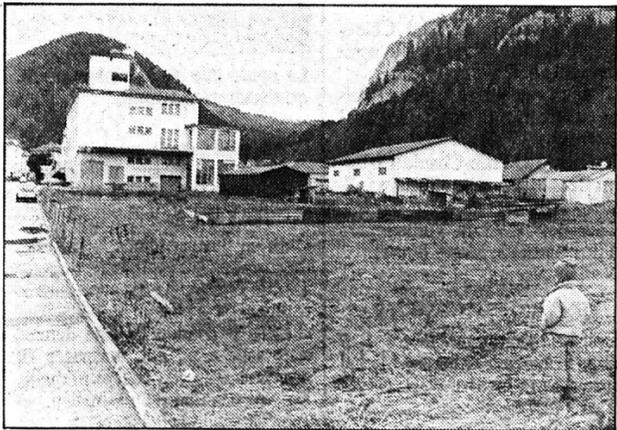
La commune (anciens abattoirs, usine à gaz et locaux des Travaux publics) est également propriétaire de surfaces et d'immeubles dans le secteur. Avec de la bonne volonté, quelques aménagements (et des investissements), il serait possible d'offrir une grande parcelle de terrain industriel pour une nouvelle entreprise et de remodeler l'entrée principale du village, plutôt sinistre actuellement.

À PROXIMITÉ DU CIMETIÈRE

L'entreprise Frey veut bien déménager si la commune lui vend 4300 m² de terrain au Clos-Donzel (anciennes gadoues). Prix du mètre: 15 francs. Elle construira sa centrale à béton dans les règles de l'art. Le législatif se prononcera mardi 2 février. Il peut donner son aval sans sourcilier. Il peut aussi mettre les pieds contre le mur. Si la vente de terrain est refusée, l'entreprise Frey se replie sur sa parcelle à côté de Handtmann dont les projets d'extension sont alors bloqués et les précieuses aléseuses secouées à chaque passage de camion...

Dernier scénario: le peuple lance un référendum contre cette vente de terrain. Le cas vient de se produire à Peseux où une entreprise voulait bâtir une même centrale à béton sur un terrain communal.

Le voisinage d'une telle centrale avec un cimetière ou une usine de mécanique de précision posera des problèmes dans les deux cas. A se demander si l'entrepreneur n'aurait pas dû envisager de la construire dans un lieu retiré. Mais à Fleurier, mis à part l'ancienne carrière du Signal, le terrain se fait rare. Le plus gros village du Val-de-Travers s'est développé sur la plus petite superficie communale. Hasard de l'histoire... JJC



La zone industrielle de Fleurier. L'entreprise Handtmann craint l'installation d'une centrale à béton. (Impar-Charrère)

Précision...

Déménagement de «L'Avenir» de Couvet

A Couvet, la fanfare «L'Avenir» qui répétait, rangeait ses lutrins et tenait ses archives dans le Café de l'Union «depuis toujours» a dû déménager au Café du Crêt-de-l'Eau pour échapper à la location mensuelle de 350 francs que lui réclamait le nouveau propriétaire.

Dans notre précédente édition, nous avons écrit que le gérant de

l'immeuble était à la base de cette décision.

L'agent immobilier nous prie de préciser qu'il ne s'est chargé que de la vente de l'immeuble pour le compte de l'ancien propriétaire. C'est le nouveau qui réclame une location à la société, contre toute logique et usage dans la région. (jic)

Les gendarmes se rebiffent

Audience du Tribunal de police du Val-de-Ruz

Une affaire juridiquement délicate mettant aux prises deux gendarmes et une famille a occupé largement l'audience du Tribunal du Val-de-Ruz hier matin. La Chambre d'accusation relevant le comportement «limité» des gendarmes lors de l'interrogatoire d'un jeune homme, ses parents sont allés plus loin en engageant une procédure qui a incité les deux représentants de l'ordre à déposer une plainte en diffamation contre A. B. et V. B.

Il y a déjà plus d'une année, les gendarmes Z. et D. ont été appelés à enquêter sur une affaire de vols de vélomoteur et sur un chantier, un de jeunes prévenus subissant un interrogatoire au cours duquel un gendarme s'était montré «grossier» selon la Chambre d'accusation; le même prévenu, hospitalisé à la suite d'un accident de la circulation, recevant peu après la visite des deux gendarmes dont l'un a fait preuve d'un manque de psychologie aigu, toujours selon la Chambre d'accusation.

En reconnaissant ainsi des lacunes dans le comportement de Z. et D. dans l'accomplissement de leur mission, la Chambre d'accusation ouvrait la porte à la famille du jeune homme, les époux A. B. et V. B. faisant mention de leur mécontentement par une lettre où les termes, qualifiés de disproportionnés par les gendarmes, de «torture» et «sadisme» ressortaient explicitement.

Face à ces accusations sans preuve dommageables pour leur activité professionnelle et leur personnalité, les deux gendarmes ont alors porté plainte contre les époux B. pour diffamation et calomnie. Leur représentant, à l'audience, parlant d'atteinte à l'honneur, les époux B. s'étant laissés emporter en voulant exprimer leur indignation sans analyser les conséquences.

Le président du Tribunal rendra son jugement mardi prochain, se laissant une semaine de réflexion dans une affaire où tout est question de «sensibilité»...

M. S.

DOUBLE FAUTE

L'histoire est classique. Une conductrice, P. P., s'apprête à bifurquer à gauche pour gagner son garage au moment où l'automobiliste qui la suit, R. E., tente un dépassement. En l'occurrence, le choc a complètement détruit la machine de P. P. et sérieusement endommagé celle de R. E. Celui-ci a prétendu que la conductrice qui précédait n'a pas manifesté son intention au moyen de l'indicateur de direction, ce que P. P. a contesté.

Les prix montent!

Elimination de bétail aux Hauts-Geneveys

Le marché d'élimination de bétail qui s'est déroulé hier matin aux Hauts-Geneveys a réservé une excellente surprise aux éleveurs de la région puisque le prix moyen au kilo a atteint des «sommets» qui n'avaient plus eu cours depuis plusieurs années.

Seulement 64 bêtes ont été prises en compte par l'Office cantonal du bétail que dirige M. Jean Gabus, portant le total de l'élimination dans le canton à 185 bêtes alors qu'il y en avait déjà 250 l'an passé à la même période.

Avec une offre de grande qualité et une demande plus élevée encore, les prix ont tiré vers le haut, la moyenne du kilo de poids vif se situant à 4 francs. Si ces prix devaient se maintenir

tout au long de l'année, les éleveurs parviendraient enfin à compenser quelque peu le manque à gagner de ces dernières années sur le marché de la viande.

Si l'offre est faible pour l'instant, précisait encore M. Gabus, c'est qu'il n'y a aucune raison d'éliminer maintenant. Les vaches ne donnent pas énormément de lait cet hiver en raison de la mauvaise qualité du fourrage; mais il est raisonnable de penser que l'on retrouvera des marchés fournis à la fin de l'année, les chiffres des années antérieures devraient être tenus avec la possibilité d'éliminer des génisses; une nouveauté qui a nécessité la mise sur pied de marchés supplémentaires. M. S.

Nouveaux buralistes postaux à Villiers

Les nouveaux buralistes postaux de Villiers sont entrés en fonction au début de ce mois.

Il s'agit de M. et Mme Jean-Louis et Annyse Guillaume qui habitent la commune depuis novembre dernier. M. Guillaume est entré en apprentissage à la poste de Neuchâtel à l'âge de 16 ans, où il a travaillé aux expéditions avant de se perfectionner au

travers de nombreux remplacements. A Villiers, son épouse le seconde désormais le matin. M. Guillaume devant également effectuer la tournée du facteur qui dessert Clémessin, Sorreyer et, en été Chuffort. Une tournée de 13 à 15 km. (Imp)

Crédits et fermeture de classe

Menu varié pour le législatif de Saint-Imier

Pour sa première séance de l'année, jeudi soir, le Conseil général se penchera notamment sur deux crédits, l'un consacré à l'achat de terrain pour l'extension de la zone industrielle, l'autre à l'acquisition d'un véhicule de déneigement. Le législatif communal procédera par ailleurs à diverses nominations, avant de se prononcer sur le nouveau règlement de la salle des spectacles et sur la fermeture d'une classe à l'école primaire.

Après les traditionnelles communications présidentielles et interventions municipales, le Conseil général procédera ce jeudi à diverses nominations. C'est ainsi qu'il devra désigner tout d'abord le successeur de Claude Ribeaud - qui a quitté la localité - au sein de la commission des abattoirs. A la commission de vérification des comptes, il devra pourvoir le poste laissé vacant par Ariane Aellig, démissionnaire pour des raisons professionnelles.

Par ailleurs, le mandat des membres du Conseil de fondation pour la colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune, est arrivé à son terme à la fin de l'année dernière. Le législatif devra donc nommer les membres de ce conseil pour la période courant jusqu'au 31 décembre 1990, soit quatre conseillers généraux et un conseiller municipal. A relever que l'exécutif communal a désigné René Lautenschlager, responsable du dicastère des œuvres

sociales, pour le représenter dans ledit conseil.

UNE CLASSE DE MOINS

Le Conseil général aura ensuite à se prononcer sur la fermeture d'une classe de 8e année primaire, décision préavisée - «bien à regret» - favorablement par le Municipal.

A relever que la fermeture de cette classe était prévue par la planification établie en 86 par Roger Fiechter, inspecteur scolaire. L'entrée en vigueur de cette mesure coïncidera avec l'arrivée à la retraite de Pierre Hennin, instituteur titulaire de la classe en question. Dès le 1er février prochain, les neuf élèves de cet enseignement seront incorporés à la classe de Thierry Périnat, qui en compte actuellement dix.

Plus avant, le Conseil général examinera la nouvelle mouture du règlement de la salle de spectacles, que le Municipal a prie d'approuver. Ledit règlement a subit une

cure de rajeunissement, qui a été remis au goût du jour sans grande modification. Datant de 1953, l'ancien texte a surtout été réactualisé en ce qui concerne la sécurité de la salle. Jusqu'ici, il prévoyait qu'un agent de la police municipale soit présent durant toute l'occupation des locaux; dorénavant, les sociétés ou groupements utilisant la salle seront tenues de désigner elles-mêmes une personne responsable de la sécurité, selon contrat et cahier des charges.

ZONE INDUSTRIELLE

Dans le cadre de l'extension de sa zone industrielle, on se souvient que la commune de Saint-Imier avait connu divers problèmes quant à l'achat, nécessaire, de la parcelle appartenant à l'hoirie Casagrande-Chiesa. Or, une promesse de vente ayant été finalement signée en décembre dernier, le Conseil municipal propose au législatif l'ouverture d'un crédit complémentaire de quelque 80.000 francs. Celui-ci servira à l'achat de cette parcelle de 3695 mètres carrés, au même prix que celui pratiqué pour le terrain de Mme Schabert.

L'achat de cette parcelle permettra de réaliser l'extension de la zone industrielle, selon le plan initial. On prévoit de le financer par prélèvement sur le fonds de chômage (intérêt équivalent à celui

pratiqué par les banques et remboursement sur 20 ans au maximum).

Au chapitre des finances toujours, le Conseil général devra se prononcer sur la libération d'un second crédit, inscrit celui-là au budget des investissements 88, et concernant l'achat d'un véhicule de déneigement. Il s'agit d'une somme de 86.000 francs, dont à déduire une subvention cantonale de quelque 4500 francs.

La commission des finances et le Conseil municipal proposent unanimement au législatif de préavis favorablement cet objet, à l'intention du corps électoral, ainsi que la conclusion de l'emprunt de 86.000 francs inhérent à cette acquisition.

ECHELLE DÉPASSÉE

Les conseillers généraux se pencheront enfin sur la proposition du Municipal, quant à une modification de l'échelle des traitements du personnel communal. Certains postes ne correspondent plus, en effet, à la classification de cette dernière.

Dans les faits, on propose de ranger certaines fonctions dans de nouvelles classes, ce qui permettra d'adapter comme il se doit, sans devoir recourir à aucun «artifice», les salaires de fonctionnaires confrontés à de nouvelles responsabilités, par exemple. (de)

Usine-relais: plusieurs propositions

Cinq communes du district de Courtelary déjà intéressées

En novembre de l'an dernier, la Commission intercommunale pour l'étude d'un concept économique régional - qui regroupe onze communes, soit celles situées entre Renan et Sonceboz, ainsi que Tramelan et La Ferrière - avait formé une sous-commission chargée d'étudier les possibilités d'implanter, dans la région, une usine-relais. Un tel bâtiment polyvalent, construit dans l'une des communes membres, permettrait d'accueillir des entreprises à la recherche de locaux - relevant de l'artisanat, de l'industrie légère; du secteur tertiaire - qui s'y installeraient de manière temporaire, voire définitive.

Le gros avantage d'un tel système: de jeunes entrepreneurs peuvent investir immédiatement dans l'équipement, dans le personnel, dans la recherche, sans avoir à consacrer des sommes importantes à l'immobilier. Voilà qui supprimerait donc un handicap considéré souvent comme trop important pour de nouvelles entreprises, et qui lutterait sans aucun doute efficacement contre leur exil parfois forcé.

TERRAIN GRATUIT À DISPOSITION

A l'époque de cette décision, la commission intercommunale susmentionnée, qui est présidée par John Buchs, maire de Saint-Imier, avait invité toutes les communes membres à manifester leur éventuel intérêt pour une implantation, sur leur territoire, d'une usine-relais.

La condition: mettre gratuitement à disposition le terrain néces-

saire. Or, avant même le délai imparti pour les propositions de cet ordre - délai qui cours jusqu'à la fin de ce mois de janvier - cinq communes se sont déclarées intéressées, qui sont Corgémont, Cormoret, Tramelan, Villeret et Cortébert.

Et d'autres offres pourraient parvenir encore à la commission ces tout prochains jours.

Une affaire à suivre, donc, et dont on reparlera très prochainement. Le groupe de travail qui étudie ce projet d'usine-relais va se pencher sur les offres susmentionnées, dès le délai échu, et parallèlement sur les possibilités de financement existantes.

Rappelons que cette sous-commission est formée d'Eric Opplinger, industriel de Renan et président, de Gilbert Leutwyler, ancien industriel de Corgémont et de Jean-François Beuret, jeune industriel de Cormoret.

(de)

TRAMELAN

Brillante saison au Cross-Club

L'avenir s'annonce sous les meilleurs auspices

Le fait de pouvoir disposer d'un entraîneur «hors pair» en la personne de Kurt Wyss, et avec la venue d'un nouveau président, des finances saines et un esprit sportif remarquable, tout est réuni au Cross-Club pour préparer une nouvelle saison qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

L'ordre du jour fut rapidement épuisé et le président sortant Michel Bourqui pouvait donner connaissance d'un rapport élogieux. Après avoir relevé l'excellente saison 1987 des coureurs du club, et le succès obtenu par la cinquième édition du Cross de Tramelan, qui vit un record de partici-

pation, le président donna les raisons qui ont incité le comité à ne pas organiser une manifestation importante telle qu'un biathlon: c'est afin de sauvegarder l'idée première des membres fondateurs, qui désiraient que les membres donnent la priorité à l'activité sportive et la camaraderie et non aux grandes organisations.

NOMINATIONS

Michel Bourqui ayant exprimé le désir de quitter la présidence, il a été fait appel à Alfred Wyss pour le remplacer. Tous les autres membres du comité ont été réélus en bloc. Le comité se présente comme

suit pour le prochain exercice: président, Alfred Wyss; vice-président, Pierre Romang; secrétaire, Marlyse Erb; caissière, Marguerite Tschan; membres, Michel Hirschi, Jean-Pierre Châtelain, Fred Riard, Kurt Wyss, Alain Vuilleumier; vérificateurs des comptes, Marie-Claude Châtelain, Francis Hasler; suppléant, Peter Pelling.

ACTIVITÉ

Le programme d'activité est le suivant: reprise des entraînements pour les juniors et seniors, chaque jeudi; sortie à ski les 20 et 21 février; championnat jurassien de cross, 26 mars à Malleray; Grand Prix jeunesse, 25 juin à Moutier; cross interne, 1er septembre; sixième Cross de Tramelan, 11 septembre; ; 22 septembre, entraînement spécial pour Morat - Fribourg, qui se disputera le 2 octobre. - Les membres participeront bien entendu à de nombreuses courses régionales et nationales à titre individuel.

Membre du club et conseiller municipal, M. Lucien Bühler apporta le salut des autorités et donna quelques informations quant à l'avenir du parcours Vita, qui a fait l'objet d'un sondage auprès de la population tramelote.

LE PALMARÈS

Dans un exposé intéressant avec pièces à l'appui et un montage extraordinaire, l'entraîneur Kurt Wiss donna connaissance des résultats, accompagnés de com-

mentaires pour tous les coureurs. L'entraîneur a fait un travail qui pourrait bien servir d'exemple aux échelons supérieurs.

Dans son importante documentation, nous retiendrons les résultats suivants:

LES CHALLENGES

Juniors filles: Isabelle Strahm et Cédrine Châtelain. - Juniors garçons: Xavier Wyss. - Actifs: Marie-Claude Châtelain, Alain Vuilleumier.

ASSIDUITÉ

Pas d'absence, Kurt Wyss; une absence, Mario Beuret, Cédric Boss, Cédrine Châtelain; deux absences, Isabelle Strahm; trois absences, Natacha Bernard et Marie-Claude Châtelain.

TESTS 1987

Juniors filles: 1. Cédrine Châtelain; 2. Isabelle Strahm, Natacha Bernard.

Juniors garçons: 1. Michael Pelling et Cédric Boss; 3. Michael Schafroth.

Dames: 1. Marie-Claude Châtelain; 2. Marguerite Tschan; 3. Marika Zahnd.

Hommes: 1. Alain Vuilleumier; 2. Fred Riard; 3. Mario Beuret.

MÉRITE

ET ENCOUREGEMENT

Nicolas Ducommun, Pierre Romang, Francesco Arétano, Michel Bourqui, Mario Beuret, Georges Berger. (vu)



A gauche, l'entraîneur Kurt Wyss et le nouvel entraîneur (à droite), son frère Alfred. Une affaire de famille au Cross-Club Tramelan. (Photo vu)

VIE POLITIQUE

Expulsion choquante

Le parti socialiste, section Tramelan communique:

Réunis en assemblée générale ordinaire, les membres du ps ont eu l'occasion de s'exprimer sur «l'affaire» Musey.

Le ps se déclare choqué par les méthodes employées pour l'expulsion de cette famille zairoise, établie en Suisse depuis près de 17 ans. Certes, la famille Musey, vivant dans la clandestinité depuis plusieurs mois, connaissait les risques découlant de cette situation et avait eu tout loisir de choisir

une autre terre d'asile. Mais était-il raisonnable, dans un pays d'accueil comme le nôtre, en plus devant les enfants, d'utiliser de tels procédés? Le ps local répond non. Et que dire de l'utilisation abusive des deniers publics sachant que cette opération a coûté la bagatelle de 200.000 frs. N'y a-t-il pas chez nous des familles dans le besoin et à qui toute aide, même minime, serait la bienvenue. Le ps espère que de tels cas ne se reproduiront plus à l'avenir chez nous.

(comm).

CELA VA SE PASSER

Jeudi musical à Saint-Imier

Dans le cadre de ses «Après-midi musicaux», la communauté culturelle Espace Noir propose, jeudi 28 janvier, un concert donné par l'ensemble «La Chanterelle». Ce quintet est formé de Louis Pantillon (violon), Bettina

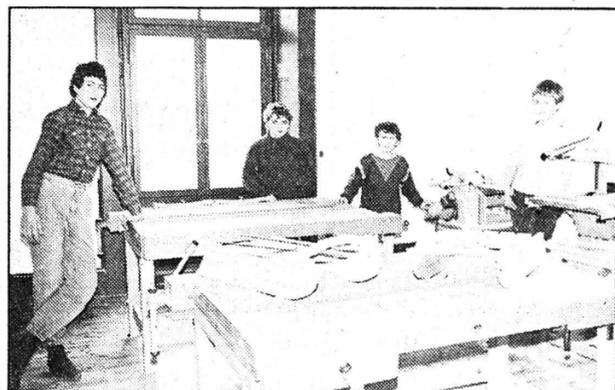
Seiffert (violin), Sandrine Schaefer (alto), Christophe Pantillon (violoncelle) et Francisca Obieta (contrebasse). Dès 19 h 30 ce jeudi, il interprétera une œuvre de Mozart, «Une petite musique de nuit», et une autre signée Bottesini, consistant en un quintet à cordes en do majeur.

(de-comm)

En toute saison, **L'Impartial** votre source d'informations

Déménagement bienvenu à Villeret

La salle des travaux manuels au collège primaire



La seule fille de la classe de M. Elsig, Maya Burkhard, entourée de quelques camarades.

Depuis plus de trois ans déjà, l'enseignement des travaux manuels fait partie du programme de l'école primaire de Villeret.

Dans un premier temps, la salle des travaux manuels avait, faute de place dans le collège, été installée dans le bâtiment de la poste.

Dans le courant de l'été dernier, cette salle a pu être aménagée au deuxième étage du collège primaire. Un déménagement bienvenu et apprécié tant du côté du corps enseignant que des élèves, qui a ainsi permis à chacun de bénéficier d'une installation définitive spacieuse et fonctionnelle.

Une initiative qui n'aurait toutefois pas pu avoir lieu sans la collaboration efficace des enseignants et des élèves qui, dans un premier temps, ont mis la main à la pâte pour redonner aux locaux une seconde jeunesse. Spatule et pinceau, peinture et mastic... un moyen comme un autre de tester ses aptitudes... au travail manuel.

TRAVAUX MANUELS... AU FÉMININ

Faut-il le rappeler... les travaux manuels sont ouverts aux filles comme aux garçons. Et si l'on trouve parfois un garçon qui suit sans gêne l'enseignement des travaux à

l'aiguille... on trouve aussi des filles qui préfèrent utiliser scie et perceuse dans la confection d'une luge, d'une caisse ou autre porte-journaux.

Actuellement, une fille de la classe de M. Elsig et une des élèves de M. Raetz suivent l'enseignement des travaux manuels.

Disposant d'une belle gamme d'outillage et de machines, l'atelier des TM de l'école primaire de Villeret s'est doté tout récemment d'un tour à bois.

Une installation complémentaire qui ne manquera sans doute pas de permettre la réalisation de bien des objets. Dispensées à raison de trois heures par semaines pour les classes 7, 8 et 9 et de deux heures par semaine pour les élèves de 5 et 6e, ces leçons sont par ailleurs très appréciées... par les filles également, même si leur nombre reste inférieur à leurs camarades masculins.

De toutes façons... avec scie, marteau et perceuse, les filles ne sont pas forcément moins habiles.

(textet et photo mw)

Police secours: 117

Cour criminelle et Scotland Yard

Les juges jurassiens en voyage d'étude à Londres

L'Ordre des magistrats jurassiens, emmené par le juge cantonal Arthur Hublard faisant office de G.O., a visité en fin de semaine passée le centre de New Scotland Yard, ainsi que la Cour criminelle de Old Bailey, dans un quartier de Londres.

Ce voyage d'études fait suite à d'autres voyages qui, ces dernières années, avaient conduit les magistrats jurassiens aussi bien au Parquet et à la maison d'arrêt de Mulhouse qu'à visiter le Bundeskriminalamt de la République fédérale allemande à Wiesbaden et la célèbre prison de Stammheim. Dans notre pays, l'Ordre des magistrats avait visité dans le passé le centre de la police scientifique de Zurich.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Constitué en 1982, l'Ordre des magistrats jurassiens groupe non seulement les juges cantonaux et de district, mais encore les greffiers et il associe la police de sûreté à ses activités. Selon ses statuts, cet ordre a pour objectifs la défense des intérêts professionnels des magistrats, la défense de la magistrature judiciaire et de son indépendance morale et professionnelle, l'étude du développement de la législation judiciaire, ainsi que de favoriser les échanges intellectuels en relation avec la magistrature, une forme concrète de perfectionnement professionnel et de recyclage.

A ce titre, l'ordre a mis sur pied, en février prochain, un cours de pilotage et de dérapage qui se tiendra à Lignières et au cours duquel

les juges auront l'occasion de se familiariser avec les problèmes techniques de la conduite automobile, vérifiant des notions qui leur sont d'une grande utilité dans les procès liés à la circulation routière.

C'est dans ce même souci de perfectionnement et d'ouverture aux pratiques à l'étranger que le voyage de Londres a été mis sur pied. Il a réuni 24 personnes, en majorité des juges cantonaux et de district, des avocats, un représentant de la police, des greffiers, ainsi que quelques épouses. Le gouvernement avait certes refusé d'octroyer aussi bien des indemnités journalières que l'usage des bons Suissair à l'Ordre des magistrats qui l'avait sollicité, de sorte que tous les frais de ce voyage d'études sont restés à la charge des participants.

DU FLEGME À L'INFORMATIQUE

Le voyage à Londres des magistrats jurassiens a été organisé par le British Council, un organisme placé sous la haute autorité de la reine et qui soigne les liens entre le Royaume-Uni et ses hôtes étrangers.

Pour le juge Hublard, multiples sont les enseignements à tirer d'un tel voyage. Outre le gigantisme londonien et le flegme très britan-

nique, le caractère désuet et lent de la procédure britannique devant la Cour criminelle est frappant. Le juge unique n'y joue qu'un rôle mineur, le jury de profanes étant grandement indépendant dans sa manière de juger. Etonnant aussi le rôle du prévenu qui devient témoin astreint à dire la vérité, s'il intervient dans sa propre cause.

Ce qui frappe le plus, entre ce que nous décrivons de la Cour criminelle d'Old Bailey - les juges ont assisté au procès d'un assassin accusé de trois meurtres et de huit viols - c'est le fossé séparant cette procédure lente et archaïque et les moyens ultra-modernes découverts dans la visite de New Scotland Yard: un bâtiment immense, employant 4000 personnes, où sont reçus plus de 4000 appels par jour qui sont enregistrés sur ordinateurs, triés, ventilés, puis acheminés vers des patrouilles de police intervenant promptement sur place.

Une mémorisation de tous les appels, un tri de tous les cas par l'ordinateur, une analyse des communications, au point qu'on trouve dans le centre de New Scotland Yard plus d'ordinateurs et d'écrans que de membres du personnel.

Le New Scotland Yard règle électroniquement le trafic automobile et sa fluidité par un système fort sophistiqué. Il enregistre de même les voitures volées, les personnes disparues ou recherchées, les renseignements divers, les recherches criminelles, son organisation ultramoderne apparaissant comme la seule adaptée à

une agglomération aussi peuplée que celle de Londres.

LE RÔLE DE LA POLICE

Devant la Cour criminelle, les juges jurassiens ont suivi aussi avec intérêt les explications montrant le rôle très large joué par la police qui, faute de juge d'instruction, ouvre les enquêtes, arrête ou libère les prévenus, mène l'enquête avant de la transmettre aux autorités judiciaires ou décide d'abandonner la procédure. Ce système dépourvu de moyens de contrôle de l'activité policière n'a pas manqué de surprendre les magistrats jurassiens habitués à reprendre les dossiers ouverts par la police et à les confier à un juge d'instruction avant qu'ils débouchent devant un tribunal.

Interrogé sur les rapprochements possibles entre les éléments découverts par les magistrats jurassiens à Londres et leur application dans le système judiciaire jurassien, le juge Hublard admet que toute transposition est aléatoire. Rien à retirer non plus qui pourrait être introduit dans la révision en cours du Code de procédure pénale jurassien.

Il faut donc considérer ce voyage d'études comme une ouverture certes utile vers des horizons différents mais ne pouvant guère prendre les allures d'une forme de perfectionnement et de recyclage. De la sorte, le refus du gouvernement d'allouer quelque indemnité aux magistrats jurassiens qui se sont rendus à Londres apparaît ainsi tout à fait compréhensible... V. G.

Participation aux Fêtes de Genève

Assemblée de la Fanfare du Noirmont

La 136e assemblée générale de la fanfare s'est tenue samedi à l'Hôtel du Soleil. Belle rencontre annuelle présidée par M. Marcel Boillat et qui devait honorer vingt-quatre membres assidus et le nouveau vétéran fédéral M. Michel Donzé. A relever que le concert annuel aura lieu le 9 avril prochain.

Les salutations de bienvenue ont été adressées par le président M. Marcel Boillat. En 1987, l'activité de la fanfare a été enrichissante comme en témoigne la rédaction protocolaire du secrétaire M. Jean-Pierre Froidevaux. Outre les prestations habituelles en cours d'année le concert de printemps, le concours jurassien à Courrendlin, le 1er Août à Sion avec la retransmission nationale par la TV, le 12e Giron, le 135e anniversaire de la société et le Kiosque à musique ont été les temps forts de la vie de la fanfare.

AUGMENTATION

Comme le relèvent les comptes présentés par M. Michel Donzé, ceux-ci ont un roulement de l'ordre de 121.000 francs. Les dépenses sont équilibrées face aux rentrées des finances. Au bilan, il y a une petite augmentation de fortune de 1089 francs 50. L'assemblée a applaudi les nouveaux musiciens: Christelle Hintzy, Marie-Hélène Frésard, Claudia Armati, Janis Vuilleumier et Roland Gogniat.

Avec la délicatesse qu'on lui connaît, M. Marcel Boillat a rappelé les souvenirs des disparus et membre fidèle: Georges Jeanbourquin n'est plus. Tristesse aussi pour la fanfare, le décès de son directeur d'honneur René Bilat.

DISCIPLINE

Dans son rapport, le président a parlé de l'économie, du marché actuel, de l'avenir des jeunes et des incidences du moment sur toute société. Il en a appelé à la discipline de tous les musiciens pour les répétitions. «Cela dit, il s'agit pour notre comité, notre commission de musique et de chacun de nous en particulier d'être encore plus responsable et d'entreprendre tout ce qui est nécessaire pour que l'effectif se maintienne ainsi que le niveau musical.» La reconnaissance du président s'en est allée à tous les musiciens qui œuvrent pour la fanfare, les jeunes en étude ou en apprentissage, les membres de l'extérieur qui font preuve d'une remarquable assiduité.

Le comité pour 1988: Marcel Boillat, président; Denys Barth, vice-président; Bernard Lab, secrétaire général; Michel Donzé, caissier général; Jean-Pierre Froidevaux, secrétaire des protocoles; Jean-Marie Paratte, second caissier; Jean-Luc Perriard, chef du matériel; Daniel Boillat, président des festivités; Pierre Froidevaux, président de l'Amicale.

Les succès ne doivent pas cacher la réalité, a dit le dynamique directeur Marcel Gigandet. Son prédécesseur René Bilat lui a remis une bonne fanfare. Il en a appelé à la responsabilité, à la motivation, au travail de tous, il faut jouer et jouer à domicile. «J'ai besoin de tous», s'est encore exclamé le directeur qui a reçu les vifs applaudissements de ses musiciens.

Il revint au président des Cadets M. Guy Martinoly de présenter un rapport circonstancié, tandis que M. Jean-Louis Dubail rapporte sur l'assemblée des délégués qui vient d'avoir lieu à Bévillard. Pour l'autorité communale, Mlle Marie-Josée Frésard a présenté ses compliments et ses félicitations à la fanfare. Pour la Paroisse, c'est M. Jean-Marie Paratte qui a apporté le merci sincère à la société pour ses services tout au cours de l'année.

JUBILAIRES

Le soir, tout le monde s'est retrouvé au caveau de l'hôtel pour la ronde de la reconnaissance.

Hommage a été rendu aux jubilaires: 5 ans: Claude Bassang, Paul Frésard, jun., Alain Girardin; 15 ans: Jean-Claude Droz, Christophe Froidevaux, Walter Gerber; 20 ans: Denys Barth, membre d'honneur; 30 ans: Louis Froidevaux, banneret; 35 ans: Michel Donzé, vétéran fédéral; 40 ans: Willy Froidevaux; 50 ans: Marcel Boillat.

Dans sa reconnaissance à tous les vétérans de la fanfare, le président a exprimé toute sa gratitude pour tant de fidélité offerte.

PERSPECTIVES

Belle perspective pour la fanfare du Noirmont qui s'en ira cette année à Vétroz au Valais, pour l'inauguration d'uniformes; au Kiosque à musique pour la fête de l'UCJ ainsi que pour les Fêtes de Genève. Dès août 1988, le nouveau sous-directeur sera M. Pierre-André Pelletier, président de la Commission de musique, il succède à M. Bernard Lab. (z)

CARNET DE DEUIL

SAINTELÉGIER. - Mme Dora Boillat-Wüthrich s'est éteinte à l'âge de 78 ans. Née le 18 avril 1910, la défunte a passé toute sa jeunesse à Reconvilier, où ses parents exploitaient le restaurant du Bœuf. A la suite du décès de son père, alors qu'elle n'avait que 18 ans, la disparue seconda sa mère jusqu'en 1960 où toutes deux vinrent reprendre le restaurant de la Couronne et le cinéma Royal, à Saignelégier.

Entretiens, Mlle Dora Wüthrich avait épousé M. Philippe

Boillat et elle lui avait donné une fille. M. Boillat devait décéder trois ans plus tard.

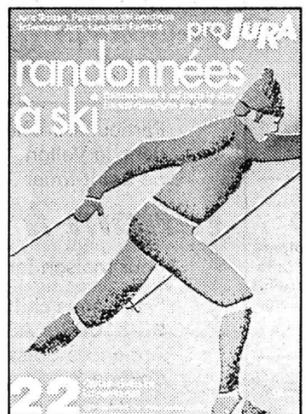
Bientôt secondée par sa fille et son beau-fils, M. Ronald Zuccoli, Mme Boillat demeura l'âme de la Couronne jusqu'en 1987, année où la famille remit son commerce. Mme Boillat, qui fut la dernière exploitante du défunt cinéma Royal du chef-lieu, était une personne très agréable, appréciée de sa clientèle pour son sens de l'accueil. (y)

Pro Jura édite de nouvelles cartes-itinéraires

Afin de remettre en honneur la marche à ski dans le Haut-Jura et dans le but de permettre à chacun de bénéficier des nombreux bienfaits que procure le ski de tourisme, Pro Jura a entrepris, depuis quelques années, en collaboration avec les organismes jurassiens du tourisme et de sport, une vaste action de mise en valeur du tourisme hivernal en pays jurassien.

Après l'organisation d'une manifestation permanente «Randonnée à ski dans le Jura», la création et la diffusion d'affiches et de prospectus de ski nordique, Pro Jura a mis à jour sa pochette de cartes-itinéraires. Six nouvelles cartes, qui étaient épuisées, ont été rééditées: il s'agit des pistes La Ferrière - Les Breuleux (LI), le circuit de Saignelégier (4), le circuit de Raimeux (8), le circuit des Pontins (13) et la piste du Haut-Plateau des Franches-Montagnes (24 b)

Ce sont donc 22 cartes-itinéraires en couleur qui sont désormais à disposition des skieurs. Le verso des cartes contient de nombreux renseignements utiles comme la description du parcours, les possibilités d'hébergement, de restaura-



tion, les curiosités à visiter, les écoles de ski nordique et autres indications pratiques. Les cartes-itinéraires seront utilisées, cet hiver, comme fiches de contrôle pour l'obtention de la médaille «Randonnées à ski à travers le Jura». Il suffit pour cela de faire timbrer, au choix, 6 des 22 cartes, aux postes de contrôle situés sur chaque piste et de les retourner à Pro Jura qui fera parvenir au bénéficiaire un magnifique insigne en bronze, avec lanière en cuir blanc. (comm)

VIE POLITIQUE

Arrêter José Happart?

Le Rassemblement jurassien communiqué:

M. José Happart, bourgmestre des frouns et ami des Jurassiens, sera présent à Moutier mercredi 10 février prochain. Voir à ce sujet le communiqué de la Fédération unité jurassienne et de la commune libre de Vellerat. Lors du cinquième anniversaire de Celleci, M. Happart avait déclenché une tempête d'applaudissements lorsqu'il avait déclaré: «Vos Allemands, nos Flamands sont les mêmes occupants, usant de la même théorie de l'indifférence, mais nous gagnerons, parce que notre combat, comme le vôtre, est juste.»

Il n'en a pas fallu davantage pour que le député «sanglier» Guillaume interpelle le gouvernement bernois. Il réclame des mesures énergiques. La réponse, prudente, se borne à relever que «les ressortissants étrangers qui ne sont pas en possession d'un permis d'établissement ne peuvent s'exprimer sur ces questions politiques dans des assemblées publiques ou privées que si une autorisation spéciale leur a été accordée».

Cette contrainte est aussi abusive, anachronique et inapplicable que tant d'autres interdits qui visent à museler les gens. Dans la nouvelle Europe qui, bientôt, établira la libre circulation des biens et des individus, la Suisse pense-t-elle pouvoir dicter encore ce que l'on peut dire ou ne pas dire? Au cours des quarante dernières années, le Rassemblement jurassien a accueilli bien souvent des orateurs d'autres pays, mais il a toujours refusé de se soumettre à la disposition rappelée par le gouvernement bernois. Et les discours ont été tenus.

En ce qui concerne José Happart, le quotidien de Bienne, sous la plume de M. Dupertuis (un Vaudois), réclame «une mesure concrète» et même l'intervention de la police. Ce petit fascisme est merveilleux. Après l'affaire Musey, qui a semé un vent de révolte en Romandie et bien au-delà, il ferait bon voir que l'on veuille toucher à un député européen invité chez nous. Nul doute que devant cette menace ridicule, nombreux sont les Jurassiens qui voudront se rendre à Moutier mercredi 10 février. (comm)

CELA VA SE PASSER

Musique aux Franches-Montagnes accueille «City-6-tett»

Nouveau moment fort de musique aux Franches-Montagnes! Les mélomanes pourront écouter le «City-6-tett», un des groupes les plus représentatifs des courants du jazz contemporain, mais aussi les plus inventifs, les plus novateurs. Composition de cette formation: Joseph Poffet, saxophone alto et clarinette basse; Stephan Hugue, saxophone soprano et ténor; Markus Strauss, saxophone alto et baryton, flûte; à la rythmique, Christian Knobel; claviers, Michael Peuti, contrebasse; Matthias Pulver, batterie.

Samedi 30 janvier à 21 heures, au Café du Soleil à Saignelégier. (GyBi)

On vous prépare une «Bonne planque»

Soirées théâtrales 1988 de l'US Montfaucon

Amateurs de théâtre, réjouissez-vous! Le groupe théâtral de l'US Montfaucon monte à nouveau sur les planches les 5, 6, 12 et 13 février. Cette année, il a décidé de convier ses fans à une soirée humanitaire. Eh oui! Ce n'est pas une blague.

Madame, vous qui ne supportez plus les aboiements du chien de votre voisin et qui êtes au bord de la crise de nerfs; Mademoiselle, vous qui venez d'être anéantie par une nouvelle déception sentimentale; Monsieur, vous qui avez constaté une fuite à votre porte-monnaie après ces dernières fêtes de fin d'année, oubliez les tracasseries du train-train quotidien!

Pour cela un seul remède: venez à Montfaucon car on vous a pré-

SALLE DE SPECTACLES
Montfaucon



se recommande: US-MONTFAUCON

paré une bonne planque. Vous semblez sceptique! Aucune raison de l'être. La comédie en trois actes que vous pourrez apprécier dans

moins de deux semaines n'est autre que la célèbre «Bonne planque» de Michel André créée en 1962 et dans laquelle le regretté Bourvil fit un tabac. Qu'on se le dise: tous au festival du rire à Montfaucon les deux premiers week-ends de février! Y'aura une planque pour chacun. (comm)

● Les réservations se font comme chaque année à la Boulangerie Farine à Montfaucon, ☎ (039) 55 11 17.

Rédaction jurassienne:
Gladys Bigler
☎ 032/97.49.13

DELEMONT

Troisième «round»

L'élimination des ordures au législatif

Après deux échecs devant le corps électoral, le Conseil de ville (législatif) de Delémont a accepté lundi soir une troisième version du règlement communal concernant l'élimination des ordures ménagères et autres déchets.

Fondé sur le principe d'une taxe forfaitaire, ce nouveau règlement sera soumis aux citoyens delémont-

ains le 10 avril prochain. Un seul conseiller de ville s'est opposé à ce troisième projet.

Mais les représentants du parti chrétien-social indépendant, du parti ouvrier populaire et de Combat socialiste se sont abstenus.

Le scrutin du 10 avril prochain est donc loin d'être joué. (ats)

CANTON DE NEUCHÂTEL

La Société Technique à Cornaux

Regroupement sous la houlette de Pizzera S.A.

La Société Technique S.A. dépend du holding Pizzera S.A. Cette entreprise, qui occupe une cinquantaine de personnes possède des bureaux rue Jaquet-Droz à Neuchâtel, et des locaux techniques à l'Evoles. Un regroupement va avoir lieu par le transfert de toute la société dans une nouvelle usine, à Cornaux. La Société Technique est active dans le domaine des fenêtres, de la menuiserie et de la charpente.

A.O.

Haroun Tazieff à Neuchâtel

Film, conférence-débat sur les volcans

Haroun Tazieff. Un nom synonyme d'amour de la nature, qui s'écrit en rouge-éruption volcanique au sein du Gouvernement français. Au secrétariat d'Etat de la prévention des risques majeurs, il pose son stéthoscope sur la terre pour écouter sa respiration, ses menaces intérieures. Qui grondent toujours, qui n'épargnent aucune région.

La catastrophe est toujours à notre porte. Mais nous sommes peut-être mieux à même de la maîtriser. Du moins est-ce l'avis du célèbre vulcanologue qui l'a affirmé récemment dans le canton

de Vaud, relevant la bonne préparation de notre protection civile.

Il aura certainement l'occasion n'en reparler vendredi prochain, puisque le 29 janvier à 20 h 15, il présentera son film sur l'expédition du volcan Niracongo (Afrique), lors d'un débat-conférence, à la nouvelle aula de l'Université, sur les Jeunes Rives. L'entrée est payante et les places peuvent être réservées en téléphonant au (038) 45 11 49.

Cette manifestation est organisée par le Badminton-Club Télébam, qui fête son 20^e anniversaire.

A.O.

Les accords d'Leon à Boudry

Soirée du «Rossignol des Gorges»

Présidée par M. Léon Camporelli, la société des accordéonistes «Le Rossignol des Gorges» a présenté sa soirée annuelle à Boudry, dans une salle de spectacle bondée.

Née en 1951, la société compte une cinquantaine de membres actifs dont une dizaine de chanteurs adultes, un chœur de 14 enfants et 20 élèves accordéonistes du «Petit Club» qui ont exécuté deux morceaux après les sept interprétations de leurs aînés, accompagnés d'une batterie.

En seconde partie, de style «music-hall», dans des costumes confectionnés par les dames du club, onze morceaux dansants ont été proposés avec des saynètes mimées en compagnie d'un orchestre de sept musiciens. Avec «Le

Printemps» de Michel Fugain ou «Robin des Bois», il y en a eu autant pour les yeux que pour l'ouïe.

M. Rémy Barrière de la Fédération cantonale, lors de la partie officielle, a eu l'occasion de remettre des diplômes à 9 membres, dont 3 pour 20 ans de sociétariat. MM. Pierre Bridel, président d'honneur, ainsi que le président des sociétés locales de Boudry ont eu également la bonne idée d'assister à ce spectacle qui sera partiellement diffusé sur la chaîne de TV locale «Canal Alpha +» les mercredis 9 et 16 mars, dès 20 heures.

C'est l'excellent orchestre «Les Dutchies» qui a joué les prolongations dansantes grâce au joyeux bal qui s'est terminé bien trop tôt dans la nuit. (cg)

CELA VA SE PASSER

«83e Heure musicale» de Cortailod sur les ondes

Nul doute que les 225 places du temple de Cortailod seront occupées dimanche 31 janvier, dès 17 heures.

Mme May Deroche et le comité des «Heures musicales» proposent leur 83e concert organisé au temple.

Le spectacle sera retransmis en direct sur les ondes de RSR 2. Il est organisé en coproduction avec Radio suisse romande - Espace 2. L'entrée est gratuite. (cg)

CORCELLES

Passagère blessée

Un accident de la circulation est survenu hier vers 15 h 30 sur le tronçon de route Corcelles - Rochefort, mettant une voiture seule en cause, dans des circonstances à clarifier par enquête. La passagère avant du véhicule endommagé, Mme Yvette Funk, née en 1924, de Nancy (F), ressentant des douleurs à la nuque, a été transportée par ambulance à l'hôpital.

DÉCÈS

NEUCHÂTEL

M. Abel Droz, 1899.

REMERCIEMENT

Profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie, d'affection et d'amitié et par les hommages rendus à

MONSIEUR PAUL MATTHEY

ses enfants, sa famille expriment leur gratitude et remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

Les présences, les messages, les envois de fleurs ou les dons, leur ont été un précieux réconfort.

Pompes funèbres Arnold Wälti
Eparagne 20 Tél. (039) 28.22.64
Jour et nuit - Cercueils - Transports
Formalités - Prix modérés

Réception
des avis mortuaires
jusqu'à 22 heures

AVIS MORTUAIRES

CHÂTILLON



Avec tous ceux qui l'ont connu et aimé, nous prions le Seigneur pour

Monsieur
Marius MISEREZ

notre cher papa, beau-père, grand-papa, arrière-grand-papa, frère, beau-frère, oncle, cousin, parent et ami, qui nous a quittés aujourd'hui, dans sa 82^e année, muni des sacrements de l'Eglise.

Madame et Monsieur Lucienne et Michel Boillat-Miserez, à La Chaux-de-Fonds;

Madame et Monsieur Dominique et Bruno Petit-Boillat et leurs enfants, Romain et Maude, à Sierre;

Madame et Monsieur Chantal et Jean-Bernard Comte-Boillat et leurs enfants, Chrystelle et Sébastien, à Châtillon,

ainsi que les familles parentes et alliées.

CHÂTILLON, le 25 janvier 1988.

La cérémonie eucharistique et le dernier adieu auront lieu, le mercredi 27 janvier 1988, à 14 heures en l'église de Courrendlin, suivie de l'incinération.

Domicile mortuaire: funérarium de Delémont.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur Claude Ditisheim;

Madame Jacques Baschwitz-Ditisheim, ses enfants, petits-enfants et son arrière-petite-fille, à Paris;

Madame Marie Jeanneret,

ainsi que les familles Ditisheim, Adler, Florant, et Floersheim, ont la grande peine de faire part du décès, dans sa centième année de

Madame
Henri DITISHEIM
née ADLER

qui s'est éteinte paisiblement ce 26 janvier.

L'enterrement aura lieu au cimetière israélite des Eplatures, le jeudi 28 janvier à 11 heures.

La Chaux-de-Fonds, 25, rue de la Ruhe.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

LA SAGNE

Maintenant, l'Eternel, mon Dieu m'a donné le repos.

1 Rois 5:4

Repose en paix cher frère.

Madame et Monsieur Paul Weber-Leuenberger, à Dombresson, et leurs enfants et petits-enfants;

Monsieur et Madame André Leuenberger-Vuilleumier, leurs enfants, petits-enfants, et arrière-petite-fille, La Chaux-de-Fonds;

Monsieur et Madame Luc Leuenberger-Imhof, à Péry, leurs enfants et petits-enfants;

Madame Madeleine Leuenberger-Itten, ses enfants et petits-enfants, La Chaux-de-Fonds;

Madame Alice Borel-Dubois, à Bôle,

ainsi que les familles parentes et alliées ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur
Georges LEUENBERGER

enlevé à leur tendre affection samedi, dans sa 82^e année, après une longue maladie.

LA SAGNE, le 23 janvier 1988.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Domicile de la famille: M. et Mme
André Leuenberger-Vuilleumier
D.-P.-Bourquin 38
2300 La Chaux-de-Fonds

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

LE LOCLE

Très sensible aux nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus, la famille de

MONSIEUR CHARLES JEANMAIRE

remercie toutes les personnes qui ont pris part à son deuil par leur présence, leur message ou leur don.

Elle leur exprime sa gratitude et sa profonde reconnaissance.

LA CHAUX-DU-MILIEU

Repose en paix chère maman et grand-maman.

Monsieur et Madame Denis Sauser-Haldimann;

Michèle Sauser et son ami Raymond;

Jean-Denis Sauser et son amie Martine;

Monsieur et Madame Germain Sauser-Baehler;

Anne-Claude Sauser et son ami Pierre-Alain;

Martine Sauser et son ami Claude-André;

Pascale Sauser;

Les descendants de feu Fritz Sauser-Kohler;

Les descendants de feu Emile Sauser,

ainsi que les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part du décès de

Madame
Berthe SAUSER

leur très chère maman, belle-maman, grand-maman, tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection, dans sa 87^e année.

LA CROIX, LA CHAUX-DU-MILIEU, le 26 janvier 1988.

Le culte sera célébré jeudi 28 janvier, à 14 heures au Temple de La Chaux-du-Milieu.

Il n'y aura pas de cérémonie au Centre funéraire.

Le corps repose à la chambre mortuaire du Home «Le Martagon», Les Ponts-de-Martel.

Domicile de la famille: La Croix
2405 La Chaux-du-Milieu.

Les personnes désirant honorer la mémoire de la défunte, peuvent penser au Home «Le Martagon», ccp 23-808-7.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

Et les heures glissaient, tissaient les lourdes toiles.
Chantant: «Il est bien plus tard que vous ne croyez!»

Ph. M.

Madame Willy Perrenoud-Knecht;

Madame et Monsieur Lucien Othenin-Girard-Perrenoud et leurs enfants, à Lucerne;

Monsieur Jean-Jacques Dufaux-Perrenoud, à Genève;

Monsieur Walter Knecht, à Niederweningen;

Monsieur Peter Knecht, au Japon,

Madame et Monsieur Norbert Meier-Knecht et leurs enfants, à Niederweningen,

Monsieur et Madame Lorenz Heinzelmann et leurs enfants, en Allemagne,

ainsi que les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur
Willy PERRENOUD

leur cher et regretté époux, parent et ami que Dieu a rappelé à Lui, subitement lundi à l'âge de 63 ans.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 25 janvier 1988.

Le culte sera célébré au Centre funéraire jeudi 28 janvier à 14 heures.

Le corps repose au pavillon du cimetière.

Domicile de la famille: boulevard de la Liberté 6.

Les personnes désirant honorer la mémoire du défunt peuvent penser à l'EREN, paroisses de La Chaux-de-Fonds, ccp 23-2266-0.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

LE CHŒUR MIXTE DES PAROISSES RÉFORMÉES

a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur
Willy PERRENOUD

Nous conserverons un bon souvenir de ce membre actif et dévoué.

Les choristes sont convoqués, par devoir, jeudi à 13 h 30 au Crématoire.

LA SECTION CROIX-ROUGE
DE LA CHAUX-DE-FONDS

a le regret d'annoncer le décès de

Monsieur
Willy PERRENOUD

Epoux de Madame Anne Perrenoud membre de son comité et infirmière de la consultation pour nourrissons.

L'UBS PRÉSENTE LA CHORALE FALLER

La Chaux-de-Fonds
Salle de musique
samedi 30 janvier 1988 à 20 heures

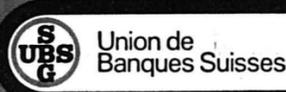
MACBETH

Opéra de Giuseppe Verdi en version de concert
Avec l'orchestre Collegium Academicum de Genève
Sous la direction de John Mortimer

Evelyn Brunner soprano
Verena Ehrler soprano
Gaston Passet baryton
Ian Christopher ténor
Karel Salaba basse

Vente des billets aux guichets de l'UBS
La Chaux-de-Fonds et Le Locle
à partir du lundi 18 janvier
Prix de **FS 19.-** à **FS 25.-**
Titulaires de la carte jeunesse UBS
FS 5.- sur présentation de la carte
aux guichets de la banque.

Location à la Salle
de musique une heure
avant le concert.



Garage Sporoto SA
Giovanni Avanzi
Fiaz 40
La Chaux-de-Fonds
☎ 039/26 08 08

Occasions

Fiat Panda 4x4
1984, 60 000 km,
Fr. 7 200.-

Fiat 127 Sport 75
1982, 64 000 km,
Fr. 4 900.-

Ford Escort XR 3 i
jantes aluminium,
toit ouvrant, 1983,
52 000 km,
Fr. 12 900.-

Peugeot 305 SR
1979,
moteur 5 000 km,
Fr. 3 800.-

Expertisées,
garanties, crédit.
Reprise éventuelle.

A vendre

VW Jetta GL 1300

Modèle 1981,
113 000 km,
4 portes, très
belle occasion
avec garantie.
Fr. 4 900.-
S'adresser au
Garage du Jura
W. Geiser
La Ferrière
☎ 039/61 12 14

A vendre

Audi 80 L 1300

Modèle 1977,
4 portes, 99 000 km,
expertisée.
Fr. 2 950.-
S'adresser au
Garage du Jura
W. Geiser
La Ferrière
☎ 039/61 12 14

A vendre

VW Jetta GLE

Modèle 1983,
118 000 km, avec
équipement sport
complet. Superbe
voiture avec
garantie. Seulement
Fr. 7 800.-.
S'adresser au
Garage du Jura,
W. Geiser
La Ferrière
☎ 039/61 12 14

Vendez-nous votre

or

bagues, bijoux,
or dentaire, même
défectueux, à des
prix maximaux. Met-
tre dans une enve-
loppe recommandée
à notre adresse.
Vous recevrez notre
versement postal
dans les 3 jours.

Darlehens AG
Bifangplatz 73
4600 Olten
☎ 062/26 54 26

A vendre à

Damprichard, France

maison d'habitation

5 chambres, cuisine,
tout confort,
excavée, garage,
construction 1981,
Sfr. 85 000.-
Téléphone
0033/81 44 26 65
heures des repas.



Du fair-play, s.v.p.

Association Suisse de Sport
Membres pour le Valais

Le mot mystère

Définition: contestation: un mot de 6 lettres
Biffez dans la grille les mots que vous repérez et qui figurent dans la liste ci-dessous. Une fois tous les mots trouvés, il ne vous restera que le mot mystère, que vous lirez de gauche à droite et de haut en bas.
Solution: page 16

P	L	R	T	I	O	T	E	M	R	E	G	N	O	R
E	A	I	T	O	G	T	A	I	C	O	M	M	E	A
T	M	T	R	N	N	I	E	R	D	E	C	L	I	C
O	E	E	I	T	E	E	H	D	D	O	L	E	A	E
G	R	V	M	N	D	U	R	A	U	I	I	S	M	C
R	I	T	E	A	M	I	L	A	A	A	E	S	E	E
E	L	E	R	E	R	T	R	F	H	A	B	I	T	N
R	E	G	A	N	O	D	I	B	N	T	C	U	T	T
U	E	A	U	N	I	T	E	U	T	O	A	C	R	P
E	R	V	I	S	S	A	I	B	R	N	C	C	E	R
L	S	E	E	U	E	T	B	R	O	D	E	R	R	O
P	N	R	O	R	A	E	I	M	N	R	L	E	R	P
E	R	B	A	S	U	D	S	O	C	E	D	D	R	R
E	T	S	E	T	A	O	R	C	G	O	R	E	E	E
E	B	R	U	O	C	N	O	M	R	E	S	T	E	R

- | | | | |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| B Baudet | Cuisse | Nuit | Rond |
| Bidon | D Daltonien | O Oiseau | Ronger |
| Boustifaille | Débordé | Ordre | S Sabre |
| Brevage | Déclit | P Patin | Sermon |
| Broder | Drame | Perle | T Tard |
| C Case | E Ergot | Pleurer | Tarse |
| Cathare | Etat | Près | Testé |
| Cent | G Germe | Propre | Toit |
| Comme | Grade | R Race | Ton |
| Confluent | H Habit | Réélire | Trimer |
| Corrida | Haie | Rein | Tronc |
| Cosmonaute | M Même | Rester | U Unité |
| Couardise | Mettre | Rêver | V Vêtir |
| Courbe | N Nager | Rhume | Vingt |
| Croate | Néant | Roder | |

IMPAR SERVICE

Service du feu ☎ 118 Police secours ☎ 117

La Chaux-de-Fonds

Pharmacie d'office: Versoix, Industrie 1, jusqu'à 20 h. Ensuite, Police locale, ☎ 23 10 17, renseignera. **Urgence médicale et dentaire:** ☎ 23 10 17 renseignera. **Hôpital:** ☎ 21 11 91.

Cinéma

Corso: 21 h, Noyade interdite; 18 h 45, Hope and glory.
Eden: 18 h 30, Déchainements intimes; 15 h, 20 h 45, Big foot et les Henderson.
Plaza: 15 h, 20 h 30, Le dernier empereur; 18 h 15, Le facteur sonne toujours deux fois.
Scala: 16 h 30, 21 h, Dirty dancing; 18 h 30, Salo ou les 120 jours de Sodome; 14 h 30, Fievel et le Nouveau Monde.

Le Locle

Cinéma Casino: 16 h 15, 20 h 30, Les incorruptibles; 18 h 30, La petite boutique des horreurs; 14 h 30, Bernard et Bianca.
Pharmacie d'office: Breguet, jusqu'à 20 h. En dehors de ces heures ☎ 31 10 17 renseignera. **Permanence médicale:** ☎ 31 10 17 ou service d'urgence de l'Hôpital, ☎ 34 11 44. **Permanence dentaire:** ☎ 31 10 17.

Neuchâtel

Aula de l'Université: 20 h 15, conf. E. Lazzlo: Systémique et évolution: une nouvelle vision de l'univers. Quels objectifs pour l'humanité?
Plateau libre: 22 h, Hugo Spencer & The night shift.
Pharmacie d'office: Kreis, Place Pury, jusqu'à 21 h. Ensuite ☎ 25 10 17.

Cinéma

Apollo 1-2-3: programme non reçu.
Arcades: Connaissance du monde.
Bio: 15 h, 18 h, 20 h 45, Maurice.
Palace: 14 h 30, Who's that girl; 18 h 30, 20 h 45, Génération perdue.
Rex: 15 h, 21 h, Les dents de la mer 4.
Studio: 15 h, 20 h 45, Renegade; 18 h 30, Jardins de pierre.

Val-de-Ruz

Service de garde pharmacies et médecins: en cas d'urgence, ☎ 111 ou gendarmerie ☎ 24 24 24. **Hôpital et maternité, Landeyeux:** ☎ 53 34 44. **Ambulance:** ☎ 117.

Val-de-Travers

Couvét, cinéma Colisée: relâche.
Hôpital de Fleurier, ☎ 61 10 81. **Hôpital de Couvét, maternité et urgences:** ☎ 63 25 25. **Ambulance:** ☎ 117.

Jura bernois

Saint-Imier, Espace Noir: relâche.
Médecin de service (St-Imier et Haut-Vallon): ☎ 111, jour et nuit. **Pharmacie de service:** Voirol, ☎ 41 20 72. Ensuite, ☎ 111. **Hôpital et ambulance:** ☎ 42 11 22. **Médecins:** Dr Chopov, ☎ 039/44 11 42 à Courtelary - Dr Ennio Salomoni, ☎ 032/97 17 66 à Corgémont - Dr Ivano Salomoni, ☎ 032/97 24 24 à Sonceboz et Dr de Watteville, ☎ 032/97 11 67 à Corgémont.
Tramelan, cinéma Cosmos: relâche.
Médecins: Dr Graden ☎ 032/97 51 51. Dr Meyer ☎ 032/97 40 28. Dr Geering ☎ 032/97 45 97. **Pharmacies:** H. Schneeberger ☎ 032/97 42 48; J. von der Weid, ☎ 032/97 40 30.
Bévilard, cinéma Palace: relâche.

Canton du Jura

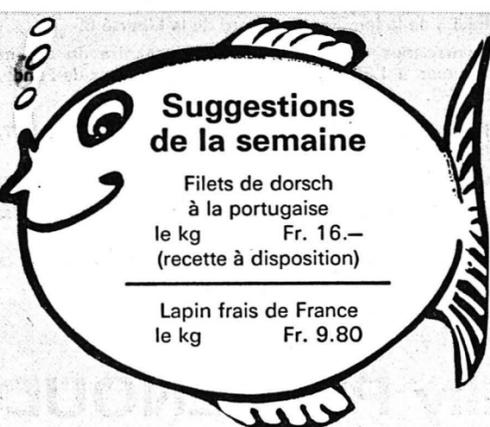
Le Noirmont, cinéma: relâche.
Les Breuleux, cinéma Lux: relâche.
Saignelégier: **Hôpital, maternité:** ☎ 51 13 01. **Service ambulance:** ☎ 51 22 44. **Médecins:** Dr Boegli, ☎ 51 22 88; Dr Bloudanis, ☎ 51 12 84; Dr Meyrat, ☎ 51 22 33 à Saignelégier; Dr Baumeler, ☎ 53 11 65; Dr Bosson, ☎ 53 15 15, Le Noirmont; Dr Tettamanti, Les Breuleux, ☎ 54 17 54. **Pharmacie des Franches-Montagnes:** ☎ 039/51 12 03.



AU COQ D'OR

Comestibles von Kaenel

La Chaux-de-Fonds - Saint-Imier



Suggestions de la semaine

Filets de dorsch à la portugaise
le kg Fr. 16.-
(recette à disposition)

Lapin frais de France
le kg Fr. 9.80

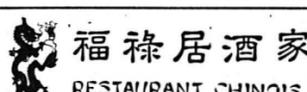
gastronomie

Restaurant Le Monument

Nous vous proposons toujours nos pâtes maison

Hôtel-de-Ville 1, La Chaux-de-Fonds
☎ 039/28 32 18

AU MANDARIN



sa nouvelle carte ses nouvelles spécialités et toujours son menu du jour

Léopold-Robert 61, ☎ 039/23 32 50
(1er étage du Terminus)



Hôtel de la Couronne

Famille Guerrino de Pretto
2325 Les Planchettes
☎ 039/23 41 07

Vacances annuelles
du 26 janvier au 18 février.

Armée du Salut, Numa-Droz 102

Du jeudi 28 au dimanche 31 janvier, chaque soir à 20 heures, **Fernand Legrand** abordera le sujet:

vivre vraiment

Invitation cordiale.

LE LEADER ABSOLU LUMIERE NOIRE

Samedi 30 janvier, dès 20 h 30

Super bal disco et vidéo show

Halle Polyexpo, La Chaux-de-Fonds

Lumière Noire SA - Grand-Rue 60 1700 Fribourg
Tél. 037/22 67 67 Fax: 037/23 10 00

Suisse romande

- 10.55 Demandez le programme!
- 11.05 Petites annonces
- 11.10 Bas les masques!
Avec A. Chamfort.
- 12.00 Petites annonces
- 12.05 Stalag 13 (série)
27^e épisode.
- 12.30 1000 fr. par semaine
- 12.45 TJ-midi
- 13.10 Cœur de diamant (série)
52^e épisode.
- 13.40 Mystère, aventure
et Bouldegom
- 16.05 La croisière s'amuse (série)
Farces et attrapes.
- 17.15 Vert pomme
- 17.40 Zap hits
- 18.00 Petite merveille (série)
4^e épisode.
- 18.35 Top models (série)
18^e épisode.
- 19.00 Journal romand
- 19.20 24 paquets
- 19.30 TJ-soir
- 20.05 A bon entendeur
- 20.20 Inspecteur Derrick (série)
Mort pour rien.
Que se passe-t-il avec Walter Kramer? Depuis trois jours, en effet, il ne s'est plus présenté à son travail dans une entreprise muniçoise.
- 21.30 Télioscope
Ponts et tunnels: le béton sens dessus dessous.
- 22.00 TJ-nuit
- 22.20 L'ami Brel



A 23 h 25
Ballerina
La relève.
Dans le monde du ballet, le savoir se transmet de génération en génération. La tradition le veut ainsi: les danseurs chevronnés confient leurs petits et grands secrets aux plus jeunes qui leur succéderont.
Photo: Mette Bodtcher, future grande danseuse. (tsr)

0.15 Bulletin du télétexte

France 1

- 6.45 Bonjour la France
- 9.30 Dorothée matin
- 11.30 On ne vit
qu'une fois (feuilleton)
Bo a bien des problèmes sur son tournage avec sa vedette féminine.
- 12.00 Midi flash
- 12.02 Tournez... manège
- 12.30 Midi flash
- 12.55 Météo
- 13.00 Journal
- 13.30 La Bourse
Les pronostics du tiercé.
- 13.35 Haine et passions (série)
Mark est persuadé que Bryan est l'assassin de Peter Enright.
- 14.20 C'est déjà demain (série)
Kathy se prépare pour le procès.
- 14.45 Club Dorothée
- 17.30 Jacky show
- 17.58 Flash info
- 18.00 Mannix (série)
Balade pour nulle part.
- 19.00 Santa Barbara (série)
Ted essaie à nouveau de revoir Christie.
- 19.30 La roue de la fortune
- 19.55 Tirage du tac-o-tac
- 20.00 Journal
- 20.30 Météo
- 20.35 Tapis vert
- 20.40 Tirage du loto



A 20 h 45
Sacrée soirée
Présentée par Jean-Pierre Foucault, avec les invités Patrick Dupont, Eddy Mitchell, Roger Vadim.
Variétés avec Eddy Mitchell, Kamille, Caroline Loeb, Karel Fialka, Touré Kunda, Paolo Conte, Didier Marouani, Françoise Boulain, le ballet Dupont.
Photo: Jean-Pierre Foucault. (a2)

- 22.40 Football
Israël-France, match amical, en direct de Tel-Aviv.
- 0.10 Journal
- 0.42 La Bourse
Avec P. Bauchard.
- 0.45 Panique sur le 16

a2 France 2

- 6.45 Télématin
- 9.00 Récré A2 matin
- 11.25 La vallée
des peupliers (série)
18^e épisode.
- 11.55 Météo - Flash info
- 12.05 Kazcado
- 12.30 Midi flash
- 12.35 Les mariés de l'A2
- 13.00 Journal
- 13.45 La fureur
des anges (feuilleton)
3^e épisode.
- 14.35 Le monde magique
de Chantal Goya
- 15.05 Récré A2 après-midi
- 17.20 Au fil des jours (série)
La fuite (3^e partie).
- 17.50 Flash info
- 17.55 Magnum (série)
Ces dames de Fontainebleau.
- 18.45 13^e Coupe des champions
des chiffres et des lettres
- 19.05 INC
- 19.10 Actualités régionales
de FR3
- 19.35 Maguy (série)
Hip, hip, hip, Oural!
- 20.00 Journal
- 20.30 L'heure de vérité
Avec J.-M. Le Pen, président du Front national depuis 1972.



A 22 h 10
Arletty raconte Arletty
Emballée d'images inédites de l'INA et d'extraits de seize de ses principaux films; une interview d'Arletty par son ami Moïse Maatouk, où la comédienne raconte son enfance, ses amis, le cinéma, l'Occupation, sa vie.
Photo: Arletty. (a2)

- 23.05 Histoires courtes
Présence féminine.
- 23.30 Journal
- 24.00 Entrez sans frapper

France 3

- 11.56 Flash 3
- 12.00 En direct des régions
- 13.00 Astromatch
- 13.30 La vie à plein temps
- 14.00 Décibels
- 14.30 L'île du bout
du monde (feuilleton)
7^e épisode.
- 15.03 On va gagner
- 17.03 Studio folies (feuilleton)
Les affaires reprennent.
- 17.30 Amuse 3
- 18.30 Arthur
roi des Celtes (feuilleton)
La rançon.
- 19.00 Le 19-20 de l'information
- 19.10 Actualités régionales
- 19.52 Il était une fois la vie
- 20.03 La classe



A 20 h 30
Cendrillon
Ballet de Serge Prokofiev, avec Sylvie Guillem, Charles Jude, Isabelle Guerin, etc.
Il était une fois Cendrillon, une jeune fille très malheureuse. Son père, un gentilhomme, a épousé, en secondes noces, une femme hautaine et prétentieuse, mère de deux filles aussi laides que haïssables.
Photo: extrait de Roméo et Juliette, ballet de Serge Prokofiev. (tsr)

- 22.45 Soir 3
- 23.05 Océaniques
S. Guillem au travail.
- 24.00 1988: l'année de la danse
Le cirque.
- Demain à la TVR**
- 11.30 Demandez le programme!
- 11.45 A bon entendeur
- 12.05 Stalag 13
- 12.30 1000 fr. par semaine
- 12.45 TJ-midi
- 13.10 Cœur de diamant
- 13.50 Le Virginien

Suisse alémanique

- 12.00 Züschtigs-Club
- 14.00 Les reprises
- 15.35 Pause
- 16.10 Le conseiller de la DRS
- 16.55 1, 2 ou 3
- 17.40 Gutenacht-Geschichte
- 17.50 Fest im Sattel
- 18.15 Karussell
- 18.55 Actualités régionales
- 19.30 Téléjournal - Sport
- 20.05 Miroir du temps
- 21.00 Concerto grosso
- 21.20 Abracatastrophe
- 22.10 Téléjournal
- 22.25 Sport
- 22.35 Der schöne Augenblick
Film de F. Kappeler.
- 24.00 Nachtigall

Allemagne 1

- 15.30 La fin d'une époque
- 16.15 Die Oma, Opa,
Mama, Papa
- 16.45 A gauche et à droite
de l'Equateur
- 17.15 Téléjournal
- 17.25 Programmes régionaux
- 20.00 Téléjournal
- 20.15 Ein ungleiches Paar
Téléfilm de P. Keglevic.
- 21.40 Point chaud
- 22.30 Le fait du jour
- 23.00 Chicago story

Allemagne 2

- 14.20 Théâtre: Woyzeck
- 15.55 Informations
- 16.00 Heidi
- 16.25 Hals über Kopf
- 16.55 Informations régionales
- 17.10 L'illustré-télé
- 17.40 Die Wicherts von nebenan
- 19.00 Informations
- 19.30 Na, siehste!
- 20.15 Sigles D et DDR
- 21.00 Dynasty
- 21.45 Journal du soir
- 22.10 Kontext
- 22.40 Der Vater eines Mörders

Allemagne 3

- 17.00 Cours d'italien
- 17.30 Telekolleg
- 18.00 Rue Sésame
- 18.30 Immer Kathi
- 19.00 Journal du soir
- 19.30 Schlaglicht
- 20.05 Die Wiederkehr
von Sherlock Holmes
- 21.00 Actualités
- 21.15 Forum Südwest
- 22.15 Schmuggler am Werk

Suisse italienne

- 12.15 Sport ieri e oggi
- 15.45 Victor
- 16.05 Rivediamoli insieme
- 17.30 Per i ragazzi
- 18.45 Telegiornale
- 19.00 Il quotidiano
- 20.00 Telegiornale
- 20.30 Il commissario Kress
- 21.25 TTT
- 22.25 Telegiornale
- 22.35 Voglia di ridere

RAI Italie 1

- 9.35 Favole europee
- 10.00 Sci
- 11.00 Intorno a noi
- 11.30 La tata e il professore
- 12.05 Pronto... è la RAI?
- 13.30 Telegiornale
- 14.15 Il mondo di quark
- 15.00 Scuola aperta
- 16.00 Big!
- 18.05 Teri, oggi, domani
- 20.00 Telegiornale
- 20.30 Sei delitti per Padre Brown
- 21.35 Biberon
- 22.20 Telegiornale
- 22.35 Mercoledì sport

SKY CHANNEL

- 14.00 Ask Dr. Ruth
- 14.30 Bondstec movie time
- 15.00 Transformers
- 15.30 Bailey's bird
- 16.00 Pop formule
- 17.00 The DJ Kat show
- 18.00 The monkeys
- 18.30 I dream of Jeannie
- 19.00 My favourite martian
- 19.30 Time tunnel
- 20.25 A country practice
- 21.30 Police story
- 22.25 Ford snow report
- 22.30 Motor sports 1988
- 23.25 Roving report

RTN-2001

Radio neuchâteloise
Littoral FM 90.4 — Val-de-Ruz FM 97.6 — Vidéo 2000 103.2 — Basse-Areuse 91.7 — Coditel 100.6 — Montagnes neuchâteloises 97.5.

- 5.55 Café complet
- 6.00 Flash-Infos neuchâtelois
- 6.45 Infos neuchâteloises
- 7.00 Infos SSR
- 7.15 Météo
- 7.30 Flash-Infos neuchâtelois
- 8.00 Flash-Infos SSR
- 8.15 Revue de presse
- 8.45 Naissances
- 9.00 Ouvert le matin
- 10.00 Claire à tout faire
- 11.00 Flash-Infos SSR
- 11.30 Déjeuner-show
- 12.15 Infos neuchâteloises
- 12.30 Dédicaces
- 14.00 Flash-Infos SSR
- 14.30 Micro-passion
- 15.30 Jeunesse-loisirs
- 16.00 Flash-Infos neuchâtelois
- 17.00 Flash SSR
- 17.05 Memento cinéma
- 17.10 Hit parade
- 18.05 Météo
- 18.20 Régional news and events
- 18.30 Journal du soir
- 19.15 Magazine culturel
- 19.50 Coup d'envoi
- 22.30 Infos SSR
- 23.00 Musique de nuit

La Première

Informations toutes les heures.
9.05 Petit déjeuner. 10.05 5 sur 5.
12.30 Midi première. 13.00 Interactif. 14.30 Melody en studio.
15.15 Histoires à frémir debout.
16.10 Les histoires de l'Histoire.
16.40 Lyrique à la une. 17.05 Première édition avec P. Perez.
17.50 Portrait réflexe. 19.05 L'espadrille vernie. 20.05 Atmosphères. 22.40 Noctuelle. 0.05 Couleur 3.

Espace 2

9.05 Quadrillage. 10.00 Les mémoires de la musique. 11.30 Entrée public. 12.00 Billet de faveur. 13.00 Musimag. 14.05 Cadenza; F. Mendelssohn, ouvertures et symphonies. 15.00 L. Casella, chef d'orchestre. 16.05 A suivre. 16.30 Appoggiature. 18.05 Magazine 88. 19.00 JazzZ. 19.20 Novitads. 19.30 Per i lavoratori italiani. 20.05 Le concert du mercredi. 22.40 Démarge. 0.05 Notturmo.

Suisse alémanique

9.00 Palette. 11.30 Le club des enfants. 12.00 Rendez-vous. 12.30 Journal de midi. 13.15 Revue de presse. 14.00 Mosaïque; la séparation avec nos enfants. 14.30 Le coin musical. 15.00 Moderato. 16.30 Le club des jeunes. 17.00 Welle eins. 18.30 Journal du soir. 19.15 Sport-télégramme; le forum du mercredi. 20.00 Spasspartout. 22.00 Music box. 24.00 Club de nuit.

fjm France musique

6.00 Musique légère. 6.30 Prélude. 7.07 Demain la veille. 9.08 Le matin des musiciens. 11.15 Cours d'interprétation. 12.07 Jazz d'aujourd'hui. 12.30 Concert. 14.00 Acousmathèque; l'Opéra de Paris. 14.30 Rosace. 15.00 Portraits en concert. 17.30 Le temps du jazz. 18.00 De vous à moi. 18.30 Concert. 19.37 De vous à moi. 20.30 Concert, en direct du Midem à Cannes. 23.07 Jazz club.

Fréquence Jura

6.30 L'info en bref. 7.00 Journal. 7.30 L'info en bref. 7.45 Revue de presse. 8.00 Journal. 8.10 D'une heure à l'autre. 9.00 L'info en bref. 9.10 D'une heure à l'autre. 11.00 Info en bref. 11.05 L'apéro. 12.15 Info JU. 12.30 RSR 1. 17.05 Zéro de conduite. 18.00 Info RSR 1. 18.30 Info JU. 18.45 Mille-feuilles. 19.00 Fréquence jazz. 20.00 Couleur 3. 22.30 Radio suisse romande 1.

Radio Jura bernois

9.00 Musique aux 4 vents. 10.00 Mercredi magazine. 12.15 Le coup de fil du Journal du Jura. Activités villageoises. 12.30 Midi première. 12.45 La bon'occace. 13.15 Interactif. 15.05 Musique aux 4 vents. 16.00 Gado-manie. Gado-maniac. 17.30 Parlons de tout et de rien. 18.00 Journal RSR 1. 18.30 Bon'occace auto/moto. 18.35 Fréquence Jonathan. 20.00 Rétro parade.

À PROPOS

Le rapport du gendarme

En attendant «Viva», ai passé quelques minutes avec «Bas les masques», nouveau jeu mensuel de la TV romande.

Un jeu composé de plusieurs jeux bien compliqués, que le téléspectateur n'a pas le temps de comprendre, si bien qu'il regarde trois couples masqués jouer sans y prendre son propre (petit) plaisir. Et viennent nous distraire des chanteurs et des chanteuses, dont celle qui déjà ailleurs récemment chanta «Déshabillez-moi», ce que pour ma part, je n'eus point envie de faire, même si elle avait commencé geste coquin sur jupette soulevée. Personnellement, ces intermèdes m'ennuient profondément, s'il surviennent au

détriment des jeux que l'on pourrait se donner la peine de nous faire comprendre un peu mieux pour qu'on puisse y jouer aussi...

Et vint enfin «Viva» dont je me réjouissais, car j'aime bien ce que font pour la télévision Viviane Mermoud-Gasser et Peter Ammann. D'autant que l'affiche était alléchante, Eva Ceccaroli sachant nous faire monter l'eau à la bouche: les nouveaux conteurs sont arrivés. Et, en effet, en voici, qui se nomment Cretaz, la mère du sociologue qui parle bien d'elle, Edith Montelle, d'ici, Bruno de la Sale, Yvan Audouard, et d'autres, maintenant plus d'une centaine devenus professionnels de France.

Et qu'ont-ils fait, ces conteurs? Telle la petite fille du début et de la fin, ils ont raconté, alors que les adolescents ne savent plus le faire, sinon pour évoquer le dernier film passé sur le petit écran.

Non, ce n'est pas vrai, ils n'ont pas raconté. Ils ont commencé de raconter, devant un vieux mur de pierre, sur un faux chameau, à la lueur des torches, au coin du feu. Et un commentaire s'est superposé à eux, pour nous proposer une théorie significative bien scientifique sur l'art de raconter.

Alors, les nouveaux conteurs ne sont pas arrivés, mais des théories sur eux... Mais oui.

D'Yvan Audouard, notre conclusion de tristesse et de déception: «La télévision n'est pas un conte. La télévision n'est pas un rêve. C'est le rapport du gendarme.» A tant parler de l'art du conte, à trop couper les amorces de récit, et bien, Peter Ammann a dressé le rapport du gendarme et Eva Ceccaroli est restée dans l'ombre derrière une bougie géante, avec quelques effets sans lumière...

Et me prend la nostalgie, de ces «conteurs» des années soixante qu'André Voissin savait découvrir, faire parler et laisser parler... du temps où le gendarme ne savait pas rédiger son rapport.

Freddy Landry, gendarme...

À VOIR

Cendrillon: Perrault à Hollywood

C'est à partir de 1940 que Prokofiev commence à travailler sur «Cendrillon», le conte de Perrault, pour en faire une musique de ballet. Monté par le Bolchoï en novembre 1945, l'œuvre remporta un grand succès. Depuis, bien des chorégraphes se sont inspirés de la musique de Prokofiev: Frederick Ashton pour le Royal Ballet et Margot Fonteyn, Maguy Marin pour le ballet de Lyon... jusqu'à Rudolf Noureev qui a largement contribué au dépoussiérage de l'œuvre en transposant l'action du conte de Perrault dans

«les usines à rêves» de l'Hollywood des années 30.

Cendrillon est donc devenue une gentille petite Californienne qui dévore les revues de cinéma tandis que ses deux sœurs, starlettes en quête du moindre rôle, passent leurs journées à auditionner en compagnie de leur mère un peu folle et de leur père alcoolique...

Dès qu'elle est seule, Cendrillon esquisse quelques pas de danse avec une canne, un porte-manteau, s'efforçant de faire revivre, pour un temps, Charlie Chaplin et Fred

Astaire. Un producteur, qui ressemble trait pour trait à Groucho Marx surgit alors et l'emmène dans sa limousine-citrouille vers les studios...

Certes, l'intrigue suit fidèlement la progression du conte. Mais le fait de la transposer en d'autres temps et lieu a permis à Noureev d'y introduire de nouveaux personnages, symbolisant Hollywood.

On aurait pu être choqué par une telle liberté. Au contraire, ce spectacle, recréé à Bry-sur-Marné qui bénéficie de superbes décors de

Petrika Ionesco et de costumes griffés Hanae Mori, est un perpétuel enchantement. Sylvie Guillem (Cendrillon) est époustouflante de grâce et de technique, Charles Jude (le prince) plus brillant que jamais dans les grandes variations des deuxième et troisième actes. Quant à Monique Loudières et Isabelle Guérin (les sœurs), elles allient la virtuosité à un sens inouï de la drôlerie. Un régal.

(FR3, 20 h 30 - ap)

L'Impartial ouvert sur...

LE DROIT

Choisir sa mort

Remous autour du testament biologique

«Pourvu qu'on devienne pas des années invalide, à perdre la raison, ou bien à rester dans ces hôpitaux... ça on pense assez souvent». Ce témoignage d'une personne âgée illustre bien la crainte, aujourd'hui répandue, de la (mauvaise mort), lente, anonyme, une crainte que la sophistication formidable de la médecine moderne est venue exacerber. On s'inquiète de mourir dans le lit impersonnel d'une chambre aseptisée au décor lisse et blanc d'un hôpital anonyme plutôt que chez soi, entouré de ses objets familiers. On s'inquiète de mourir à petit feu, bardé de tuyaux, branchés sur des machines, amoindri physiquement et mentalement. En un mot, on s'inquiète de ne pas pouvoir mourir quand le moment nous semblera venu.

DROIT DE CHOISIR

A cette crainte se mêle la conviction que, parfois, les médecins prolongent artificiellement la vie du patient, contre sa volonté et sans bénéfice réel pour lui. Et puis, qui n'a pas éprouvé le sentiment, une fois ou l'autre, lors d'un traitement peut-être banal, que le médecin ne l'écoutait pas et n'en faisait qu'à sa guise?

La prise de conscience de leurs droits par les patients est une révolution tranquille entamée récemment. Déjà, plus personne ne remet sérieusement en doute le droit du patient adulte et conscient d'être informé et d'accepter ou de refuser un traitement médical, même s'il est vital. (Mais le respect de ce droit n'est pas encore l'attitude spontanée de tous les médecins). Assez logiquement, on a cherché les moyens juridiques qui permettraient à un patient de faire respecter son choix dans l'hypothèse

où il ne serait plus en mesure de le communiquer oralement au médecin parce qu'il se trouverait, par exemple, dans le coma. C'est ainsi que l'idée du testament biologique a germé, diffusée par des associations connues sous le nom d'Exit, qui se sont créées à Genève et Zurich en 1982.

IDÉE DU TESTAMENT BIOLOGIQUE

L'idée est simple. A la manière du testament ordinaire qui permet à un individu de décider par avance du sort de ses biens après sa mort, le testament biologique doit permettre à l'individu de décider par avance du sort de son corps (et non pas de ses biens) dans l'hypothèse d'une incapacité (et non pas de la mort). Dans la norme préconisée par Exit (Genève), l'individu, par un document signé, refuse par avance tout acharnement thérapeutique et demande une médi-

cation exclusivement antalgique (pour calmer la douleur) dans l'hypothèse où il se trouverait plongé dans un coma irréversible ou serait atteint de maladie incurable et ne serait plus en mesure de prendre une décision.

VALEUR JURIDIQUE DU TESTAMENT BIOLOGIQUE

Une controverse s'est bien vite développée sur la force obligatoire du testament biologique. Pour les uns, il n'est qu'un indice parmi d'autres que le médecin apprécie quand il cherche à savoir ce que le patient aurait voulu faire s'il avait été conscient. C'était l'opinion traditionnelle des juristes, discutable parce qu'elle était davantage une description de la pratique médicale que le résultat d'une analyse de la situation juridique. L'Académie suisse des sciences médicales reprend cet avis dans les «Commentaires» accompagnant ses Directives concernant l'euthanasie. On y lisait, parmi les «Considérations juridiques», point 3, «une déclaration écrite antérieure du patient, par laquelle il renonce à toute prolongation artificielle de sa vie, peut être un indice important pour établir quelle est sa volonté».

Pour les autres, les soignants doivent respecter la volonté du patient

exprimée dans le testament biologique, à moins qu'ils ne prouvent que le patient a en réalité changé ultérieurement d'avis (une preuve pratiquement impossible) ou qu'ils ne démontrent que la situation concrète ne correspond pas à l'une de celles envisagées dans le testament biologique. C'est l'avis partagé aujourd'hui par la majorité des juristes qui ont examiné la question de façon approfondie. L'Académie en est du reste venue à modifier le point 3 des «Considérations juridiques» qui précise désormais:

par Didier Berberat, Philippe Bois et Olivier Guillo de l'Université de Neuchâtel

«s'il est hors de doute que ces conditions (celles posées par le testament biologique) sont réalisées, le médecin doit agir selon la volonté exprimée par ladite déclaration».

Les Directives elles-mêmes (contrairement à leurs Commentaires) sont restées inchangées et disent toujours que «juridiquement, la décision dernière appartient au médecin». La formule est maladroite. Elle est exacte dans la mesure où le médecin doit vérifier qu'il est confronté à une des situations prévues dans le testament biologique. Elle est inexacte au-delà: le médecin qui reconnaît se trouver dans une situation envisagée par le testament biologique doit respecter la volonté du patient. Mais le point n'est finalement pas capital dans la mesure où les Directives ne sont que des recommandations éthiques adressées aux médecins et n'ont pas force de



loi. Qu'elles changent ou non, le droit reste le même. On regrettera néanmoins qu'elles confortent les médecins dans l'idée, juridiquement erronée, que c'est toujours à eux de décider.

RESPONSABILISATION NÉCESSAIRE DU PATIENT ET DU MÉDECIN

Modifier un texte n'assure évidemment pas de changer les mentalités, mais peut y contribuer. Il faut aussi que, par une attitude moins soumise, chaque patient qui le désire contribue

à cette évolution. Enfin, cela demande de la part des médecins un immense effort: savoir accepter la décision mûrement réfléchie du patient de mourir plutôt que de se rassurer en usant de tout l'arsenal de la médecine moderne pour retarder l'échéance inéluctable et pouvoir dire «j'ai fait tout ce qui était possible». Notre société de technologie et de consommation ne les y aide certes pas, elle qui considère la mort comme un échec, alors qu'elle est un aboutissement, et peut-être un passage.

O. G.

Un pas vers la libéralisation

Projet de loi sur les télécommunications

En décembre dernier, le Conseil fédéral a rendu public son projet de loi fédérale sur les télécommunications qui paraîtra prochainement dans la Feuille fédérale. Ce projet qui prévoit une certaine libéralisation du marché des télécommunications est appelé à remplacer la vieille loi fédérale sur la correspondance télégraphique et téléphonique (LTT), qui date de 1922.

REFONTE NÉCESSAIRE

Cette refonte complète de la loi s'est avérée absolument nécessaire car la LTT était devenue complètement désuète depuis fort longtemps. Celle-ci ne mentionnait en effet ni la radio, ni la télévision, encore moins les récents développements des télécommunications. Comme il était difficile de maîtriser cette évolution au niveau de la loi, le Conseil fédéral créa les bases légales nécessaires en élargissant et en adaptant les ordonnances de la LTT au fur et à mesure des besoins. Cependant, au fil des ans, ces bases légales devinrent de plus en plus fragiles, voire inexistantes. La loi sur les télécommunications, conçue comme une réglementation-cadre, donnera enfin les bases légales nécessaires au Conseil fédéral et lui permettra, par le biais des ordonnances, de tenir compte des progrès technologiques qui, comme on le sait, sont extrêmement rapides dans ce domaine.

CHAMP D'APPLICATION

On peut relever que le champ d'application de la loi se limitera à la communication individuelle, c'est-à-dire la transmission de messages entre usagers (téléphone, télex, télécopie, vidéotex etc.). La radiodiffusion qui, elle aussi, trouvait un semblant de base légale dans la LTT sera régie par la loi fédérale sur la radio et la télévision qui se trouve également à l'état de projet devant les chambres fédérales (voir Impar du 14 octobre 1987).

BUT DE LA LOI

Comme le rappelle le message du Conseil fédéral, le nouveau régime des télécommunications a pour but de satisfaire, de manière sûre et avantageuse, les besoins de la population et de l'économie en matière de télécommunications, de fournir des prestations de qualité égale à un prix égal dans tout le pays et de sauvegarder la compétitivité de l'économie suisse.

MONOPOLE POUR LES RÉSEAUX ET LES SERVICES DE BASE

Comme cela est déjà le cas actuellement, le projet confère aux PTT la compétence exclusive d'établir ou d'exploiter les réseaux de télécommu-

nications (monopole des réseaux). Il en est de même des services de base qui consistent à transmettre et à commuter des messages comme c'est le cas de la plupart des services offerts par les PTT sur les réseaux publics (service téléphonique, service télex, service de transmission de données télépac, nouveau réseau RNIS).

Ce monopole des PTT se justifie pour plusieurs raisons. En premier lieu, vu l'exigüité du territoire suisse, il est absolument nécessaire que ces services soient conçus selon des normes uniformes et exploités par un seul et même organisme. En effet, un système concurrent engendrerait inévitablement des problèmes de surcapacité et de sous-capacité et, partant, un gaspillage de ressources. De plus, si on permettait aux privés d'exploiter les réseaux et les services de base, il en résulterait forcément des inégalités sociales et des disparités régionales. En effet, ces entreprises n'accepteraient que les secteurs bénéficiaires en abandonnant à la Confédération ceux qui sont déficitaires, notamment les réseaux et services de base qui desservent les régions rurales et périphériques, ce qui équivaldrait à privatiser les bénéfices et à socialiser les pertes. Ce monopole assure donc la nécessaire solidarité entre les diverses régions du pays.

CONCURRENCE DANS LES SERVICES ÉLARGIS

Nés avant tout du mariage des télécommunications et de l'informatique (télématique), les services dits élargis consistent à traiter, sous une forme déterminée, des messages destinés à être transmis. Traiter un message, c'est par exemple le compléter, le convertir, le modifier ou le mémoriser. On range notamment parmi les services élargis les renseignements, le service de réveil et de commutation automatique de messages etc. Ceux-ci seront fournis à l'avenir aussi bien par les PTT que par des tiers en régime de libre concurrence. Dans ce domaine particulier, un monopole des PTT ne se justifie plus étant donné que cette régie d'Etat serait difficilement en mesure d'offrir un large éventail de prestations vu l'augmentation accrue de la demande de services élargis qui ne manquera pas d'avoir lieu en raison de l'évolution fulgurante de la technique.

LE CAS DES TÉLÉPHONES

Le projet de loi prévoit une libéralisation du marché dans le domaine des installations d'usagers. Ce terme recouvre notamment les appareils téléphoniques, les télécopieurs, les télé-copieurs, les appareils vidéotex.

Tout le monde admet aujourd'hui que ce monopole est largement dépassé du fait qu'il n'est plus possible aux PTT d'offrir dans tous les secteurs des installations qui répondent aux besoins et aux goûts de l'usager en général et de l'économie en particulier.

Un pas dans le sens de cette libéralisation a d'ailleurs été franchi avant même l'adoption de cette loi puisque, depuis le début de cette année, il est possible d'acheter librement dans le commerce le second appareil téléphonique, le premier étant toujours fourni par les PTT. Toutefois, ces appareils supplémentaires doivent être agréés et homologués par les PTT avant d'être vendus. Les fameux téléphones destinés à l'exportation qui, d'ailleurs n'étaient jamais exportés, ne sont, par contre, pas soumis à l'homologation et restent en vente libre. Ces téléphones ne peuvent, cependant, plus être raccordés au réseau suisse puisque l'acheteur d'un appareil non homologué doit prouver qu'il a bel et bien exporté celui-ci. Cette nouvelle réglementation sonne donc le glas d'un commerce qui, ces dernières années, était devenu très florissant.

Toutes les installations d'usagers devront être agréées par les PTT afin d'éviter que des appareils de mauvaise qualité ne perturbent l'ensemble du système. Cependant, les PTT devront absolument éviter de se retrancher derrière cette procédure d'agrément technique pour pratiquer systématiquement une politique protectionniste à l'égard d'appareils étrangers. La libéralisation du marché se fera progressivement afin de laisser à l'industrie suisse des télécommunications le temps de s'adapter à la concurrence internationale. Une brusque libéralisation pourrait, en effet, mettre en péril ce secteur économique qui occupe 20 000 personnes dont une partie dans le canton de Neuchâtel.

Cette loi qui n'entrera vraisemblablement pas en vigueur avant 3 à 4 ans précise encore que les PTT ne pourront pas utiliser les bénéfices d'activités dont la Confédération a le monopole pour fausser la concurrence en offrant ses prestations ou ses appareils à perte (dumping). Le projet de loi va enfin accroître la responsabilité de l'Entreprise des PTT à l'égard des usagers pour les dommages qui pourraient survenir en raison d'un mauvais fonctionnement des installations.

De toute manière, ce projet doit encore être examiné par les Chambres fédérales et il est difficile de prévoir à quelle sauce il sera mangé.

D. B.

L'adaptation des rentes AVS-AI

L'augmentation du 1er janvier

Tous les deux ans, en principe, les rentes de l'assurance-vieillesse et de l'assurance-invalidité subissent une adaptation. La dernière en date a eu lieu au 1er janvier 1988, ce que les bénéficiaires ont pu remarquer lors du versement de ce mois de janvier.

La Constitution fédérale prévoit l'obligation d'adapter, à échéances régulières, les rentes à l'indice des prix à la consommation. Cela signifie qu'elles doivent au moins être augmentées de telle manière que l'accroissement de la vie soit compensé. En d'autres termes, le pouvoir d'achat des rentiers doit être maintenu d'une année à l'autre, l'augmentation des prix étant compensée par l'augmentation des rentes. En outre, la Constitution fédérale laisse libre le législateur d'adapter les rentes, non pas à l'indice des prix, mais à l'indice des salaires. Cela signifie que si la loi le prévoit, les rentes ne seront pas seulement augmentées par rapport à l'augmentation des prix, mais seront augmentées par rapport à l'augmentation des salaires (sauf durant quelques rares années, les salaires augmentent dans notre pays plus vite que les prix). Si l'on choisit l'adaptation à l'indice des salaires (ce que l'on nomme, dans le jargon fédéral, la dynamisation), les rentiers ne connaissent pas seulement un maintien du niveau de vie de la période précédente, mais participent à l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

INDICE AVS

Entre l'obligation minimum de l'adaptation à l'indice des prix (indexation) et la possibilité maximum de l'adaptation à l'indice des salaires, le législateur a choisi, dans la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, à l'occasion de la neuvième révision, une solution de compromis.

Les rentes sont adaptées selon un indice propre à l'AVS, dont le montant se situe entre l'indice des prix à la consommation et l'indice des salaires. Ainsi, pour une moitié, il participe à l'amélioration des conditions de vie des salariés. En tout état de cause, et quels que soient les indices, compte tenu de la disposition de la Constitution fédérale, les rentiers ont la garantie du maintien de leur pouvoir d'achat.

La récente adaptation porte sur deux ans, et elle représente une augmentation de 4,6 % des rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité. En réalité, le calcul ne se fait pas tout à fait de cette manière. Le Conseil fédéral, dans une ordonnance, fixe un nouveau chiffre pour

la rente complète minimum de l'AVS, chiffre naturellement arrondi. C'est la raison pour laquelle le pourcentage n'est pas tout à fait précis. Ainsi, cet indicateur (rente simple complète minimum de vieillesse) a passé, au 1er janvier 1988, de Fr. 720.- à 750.- (ce qui a pour effet que la rente maximum a passé de Fr. 1440.- à 1500.-).

EFFETS NÉGATIFS

Paradoxalement, l'adaptation des rentes de l'AVS et de l'AI peut avoir des effets négatifs pour certaines personnes. On se référera, pour des exemples, à l'article très complet de P. Veya dans L'Impartial du 13 janvier dernier. En effet, un pourcentage relativement faible d'assurés verra, globalement, ses prestations diminuer. Le phénomène est le suivant: Lorsqu'un certain niveau de revenus fixé par la loi n'est pas atteint par un rentier, et que sa rente n'est pas maximale, l'intéressé a droit à des prestations complémentaires. Il est clair qu'elles sont en rapport avec le montant de la rente de vieillesse, et que plus la rente de vieillesse est élevée, moins le sont les prestations complémentaires. Au surplus, lorsqu'on calcule le montant de ce qui est dû au titre de ces prestations complémentaires, on prendra en considération toute une série d'indicateurs comme, par exemple, la fortune, le revenu de la fortune, des revenus provenant de caisses de pension, etc. Mais ils ne sont pas pris en considération de manière globale. On en déduira un certain nombre de dépenses telle la part du loyer qui dépasse un chiffre fixé par l'autorité, ou les frais pharmaceutiques lorsqu'ils s'élèvent à un montant supérieur à un certain forfait.

Il en résulte que le même individu peut se retrouver avec trois sources de revenus: sa rente de l'AVS; ses prestations complémentaires; ses autres revenus personnels. Le résultat peut dès lors être le suivant: une augmentation de la rente de base de l'AVS peut entraîner une modification du système de calcul des prestations complémentaires. Dans ce cas, il n'est pas exclu que l'augmentation de la rente de base soit inférieure à la diminution des prestations complémentaires, les deux systèmes n'étant pas basés sur les mêmes modes de calcul. D'autres phénomènes peuvent intervenir. Par exemple, l'augmentation de la rente de l'AVS peut coïncider avec une modification des revenus personnels, ou une modification dans la manière de les calculer. Dans ce cas aussi, et pour

une petite partie des rentiers, cela peut se traduire par une diminution du montant reçu au titre de la rente de l'AVS et des prestations complémentaires. Bien entendu, il peut également y avoir des erreurs de calcul. Elles sont excessivement rares, mais il appartient à l'assuré de faire les vérifications nécessaires.

PERVERSITÉ DU FÉDÉRALISME

Cet état de fait est regrettable. En outre, il ne touche que les plus démunis des rentiers, puisque, lorsque quelqu'un n'a pas de prestations complémentaires, ce phénomène ne peut pas jouer. Il est malheureusement inévitable, compte tenu du nombre très élevé de situations spécifiques. En outre, faut-il le rappeler, il est une des conséquences d'un certain désordre qui règne dans le domaine des assurances sociales, désordre qui n'est pas tant dû à la volonté des autorités, mais à la nécessité de respecter des lois qui, souvent, ont été imposées par le peuple, lors de votations. Or, s'il est évident que le peuple a toujours raison dans une démocratie, cela ne signifie pas qu'il choisisse, lorsqu'il se prononce, la solution la plus opportune. Par exemple, tout le système des prestations complémentaires est le résultat d'un compromis, qui partage entre la Confédération et les cantons, au nom du sacro-saint fédéralisme, les tâches dans ce domaine.

De ce fait, la coordination n'est pas toujours possible. On pourrait conseiller aux rentiers, au lieu de faire la comparaison entre ce qu'ils recevaient de l'AVS et des prestations complémentaires jusqu'à fin 1987 et ce qu'ils reçoivent depuis 1988, d'établir quel sera leur revenu réel (toutes ressources confondues) pour 1988. Dans un certain nombre de cas, ils s'apercevront que la différence négative est compensée dans d'autres domaines.

S'ils ont des doutes, ou s'ils pensent qu'une erreur a été commise (on l'a vu, ce dernier cas est extrêmement rare), ils peuvent tenter de se renseigner. Il existe des associations qui défendent leurs intérêts (l'AVIVO, par exemple, ou, pour ceux qui en ont fait partie ou en font partie, les syndicats).

Si vraiment un rentier a l'impression d'avoir été trompé et veut sauvegarder ses droits, il a toujours la possibilité de recourir, en se fiant aux indications qu'il trouvera mentionnées sur la décision qui lui a été envoyée par sa caisse de compensation.

Ph. B.